

Procès-verbal

Conseil municipal du 15 décembre 2022

(Délibérations n° 2022/2131 à 2022/2218)

Sommaire

Désignation d'un secrétaire de séance	7
Appel nominal	7
Modalités de vote	8
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 30 juillet 2020	8
Communications de Monsieur le Maire	9
Interventions préalables	11
Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes	19
2022/2132 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen de la gestion de l'association « Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon et des établissements adhérents » ainsi qu'à la gestion de la Ville de Lyon dans le cadre de ses relations avec le Comité des œuvres sociales pour les exercices 2015 à 2021	19
QUESTIONS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT	21
Question du Conseil du 7 ^e arrondissement — Berges du Rhône : utilisation des quais dans le 7 ^e arrondissement	21
Question du Conseil du 8 ^e arrondissement — Propreté des rues du 8 ^e arrondissement de Lyon	24
Question du Conseil du 9 ^e arrondissement — Actions de la ville de Lyon pour lutter contre les violences conjugales intrafamiliales.....	26
COMMISSION SOLIDARITÉS — VIE DES AINÉS — DROITS ET ÉGALITÉS — SANTÉ ET PRÉVENTION	30
2022/2185 Attribution d'une subvention d'investissement de 75 000 € à l'association dénommée « Association pour l'édification d'un Mémorial de la Shoah à Lyon » et approbation de la convention financière correspondante — Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00005, opération « MEMO2126 »	30
2022/2186 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cabiria pour la mise en place d'une médiation dans le Quartier Jean BOUIN à Lyon 7 ^e — RECTIFICATIF	34
COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME	41
2022/2213 - Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public pour l'année 2023 — RECTIFICATIF	41
2022/2214 - Approbation des droits de place des marchés de plein vent pour l'année 2023	44
2022/2215 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2023.....	45
COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE	49
2022/2182 - Projet éducatif de Lyon - Attribution des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes 2023 - RECTIFICATIF	49
2022/2184 - Lancement de l'opération n° 60004xxx « Acquisition de boîtes à dons » au sein des établissements et dispositifs petite enfance de la ville de Lyon directement ou dans le cadre de l'attribution	

de subventions d'investissement aux établissements gérés par des associations, affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002 — RECTIFICATIF	53
2022/2183 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général — 2e tranche — de 31 835 euros à l'association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse, sise 27 rue Pernon à Lyon 4e au titre du centre social Grand Côte à Lyon 1er — Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente	54
COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES.....	54
2022/2188 - Approbation de la création et du projet de statuts de la société publique locale (SPL) Métropole de Lyon Aménagement Construction — Désignation des représentants de la Ville de Lyon	54
2022/2203 - Lyon 7e — Agrément de la Ville de Lyon délivré à la SASP LOU Rugby en vue d'une opération de cession partielle des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 (Stade de Gerland), au profit de la SAS The Ruck Hôtel sur le volume n° 21 « hôtel » et approbation des affectations hypothécaires à contracter par la société The Ruck Hôtel — EI 07030 et 07031 — RECTIFICATIF	65
2022/2206 - Démarche « Lyon 2030 — Inspirons le changement », refonte du plan d'action climat-air-énergie et renouvellement du label « Territoire Engagé Transition Écologique »	67
2022/2207 - Lyon 3e — Approbation de la gratuité de la mise à disposition de deux logements sis 54 rue Rochaix, au profit des associations Solidru et Foyer Notre-Dame des Sans Abri (FNDSA) dans le cadre du dispositif « 0 enfant à la rue » — EI 03024 — RECTIFICATIF	72
2022/2190 - Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la métropole de Lyon — Avis des communes concernées.....	75
2022/2192 - Autorisation de la Société publique lyonnaise de mobilités et de la Société d'économie mixte Lyon Parc Auto à constituer un groupement d'intérêt économique.....	88
2022/2194 - Modification de la politique de stationnement pour les résidents	89
2022/2205 - Protocole partenarial entre la Ville de Lyon et la SNCF	94
2022/2209 - Approbation du dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de tramway T9 Vaulx-en-Velin la Soie — Charpennes comprenant l'étude d'impact.....	97
2022/2199 - Participation au capital de la société Railcoop	98
2022/2187 - Lyon 7e — Approbation de la résiliation anticipée du bail des 28 novembre 1990 et 29 mars 1996 consenti par la ville de Lyon au profit de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sur la parcelle BZ 96 — Approbation d'une convention d'occupation emportant transfert de gestion assortie d'une indemnité, au profit de l'ANSES — Attribution d'une offre de concours d'un montant de 2 000 000 euros à l'ANSES — EI 07066 — N° inventaire 07066 T 001-03 — 07066 A 001 — 07066 B 001 — 07066T002 — Lancement de l'opération n° 07SEANSE « Offre de concours ANSES — Démolition et dépollution du terrain 31 avenue T. Garnier » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00014 — RECTIFICATIF	100
2022/2189 - Autorisation de la Société Publique Locale métropole de Lyon Aménagement Construction à constituer un groupement d'intérêt économique avec la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon ..	100
2022/2198 - Convention d'autorisation de travaux sur la voie piétonne reliant l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère dans le 8e arrondissement.....	100
2022/2200 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 25 912,65 euros HT.....	101
2022/2201 - Approbation de conventions de mise à disposition du bâtiment dit « Ateliers des décors » sis 21, rue Roger Salengro, 69 200 Vénissieux — EI99004, à titre gratuit, et du Grand Théâtre, sis 1 place de la Comédie 69001 Lyon — EI01014 à titre onéreux au profit de l'Opéra National de Lyon et approbation de la convention relative à la fourniture d'un appoint de chaleur pour le Grand Théâtre à partir de la chaufferie de l'Hôtel de Ville	101
2022/2202 - Lyon 9e — Constitution à titre gratuit d'une servitude de passage de canalisation en tréfonds sur les parcelles cadastrées BE 20, BE 22, BE 23 propriété de l'ASL dénommée Industria-Agrippa au profit de la parcelle cadastrée BE 25 propriété de la ville de Lyon — Déclassement du domaine public communal de la parcelle BE 25 — EI 99033 — N° inventaire 09033 I 001	101
2022/2204 - Lyon 8e — Déclassement partiel du groupe scolaire Louis Pasteur situé 11 rue de Narvik, ZAC Mermoz Sud — EI 08008.....	101

2022/2208	- Approbation du renouvellement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre partiellement gratuit au profit de l'association Kastor Agile, pour la mise à disposition de locaux situés à la Villa Neyrand — EI 05079	101
2022/2191	Lyon 9e — Acquisition à titre onéreux par la ville de Lyon de deux parcelles de terrains bâtis situées 10 rue Cottin et 31 rue Sergent Michel Berthet, en vue de la réalisation d'un espace vert — (parc Michèle Mollard) EI 09305 — N° inventaires 09305 T 003-01 et 09305 A 001 — Lancement de l'opération 09305001, AP 2021-1 « Aménagements espaces verts 2021-2026 », programme 00012.....	101
2022/2193	Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour des interventions artistiques auprès d'écoles primaires publiques dans le cadre du projet Rue des enfants pour un montant total de 24 000 euros — Exercice 2022 — RECTIFICATIF.....	102
2022/2195	Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 178 rue Garibaldi à Lyon 3e au profit de la Fédération nationale des anciens des missions extérieures (FNAME) — Ensemble Immobilier n° 03195102	
2022/2196	Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du domaine privé à titre gratuit d'un local situé 1 rue Falsan à Lyon 9e au profit de l'association REED (Rhône emploi et développement) — Ensemble immobilier n° 09057.....	102
2022/2197	Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un local du domaine privé situé 10B-12B place Abbé Pierre à Lyon 9e au profit du Groupement d'intérêt public — Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi — Ensemble immobilier n° 09327	102
COMMISSION URBANISME — NATURE EN VILLE - SÛRETÉ		102
2022/2212	- Convention unique Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et outillage de la gestion de la demande et des attributions de demande de logement social 2023-2024	102
2022/2216	- Création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la sécurité à Lyon - Désignation des membres par le Conseil municipal de la Ville de Lyon	103
2022/2210	- Jardins partagés — Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association « Jardin partagé Monplaisir » pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 1 rue Saint-Mathieu à Lyon (8e arrondissement) sur un terrain communal	108
2022/2211	- Jardins partagés — Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association « La Montée Bonafous » pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 12 montée Bonafous à Lyon 4e sur un terrain communal	108
COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE.....		108
2022/2179	- Fête des Lumières 2022 - Financement et partenariat privés - Approbation de conventions de mécénat - RECTIFICATIF	108
2022/2155	- Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon — Archives Municipales et L'INSA Lyon dans le cadre du projet de recherche de construction d'un système automatisé de recherche d'information multimodal « SYMTESENS ».....	110
2022/2156	- Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon/Musée des beaux-arts et l'association C'Possible pour la mise en place de projets d'inclusion à destination de jeunes en décrochage scolaire.....	110
2022/2157	- Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon/Musées Gadagne et le TNG dans le cadre de la programmation du TNG autour des arts de la marionnette en mars 2023.....	111
2022/2158	- Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Célestine des Célestins, Théâtre de Lyon, à l'association Fréquences Ecoles dans le cadre de l'événement Super demain	111
2022/2161	- Approbation du renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit de locaux sis 25 rue Roger Radisson à Lyon 5e par la Compagnie Anteprema avec la ville de Lyon — EI 05055	111
2022/2164	- Approbation de conventions de parrainage entre la ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et les sociétés AIR FRANCE, LPA, et RADIO FRANCE/FRANCE INTER, dans le cadre de la saison 2022-2023	111
2022/2165	- Approbation d'un contrat de prêt et de cession de droits entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Compagnie l'Ouïe de l'œil dans le cadre de l'exposition Servante(s) présentée à l'Auditorium du 6 février au 2 mars 2023.....	111

2022/2166	- Approbation de conventions de parrainage entre la ville de Lyon-Musée des Beaux-Arts et Philosophie Magazine, Artclair Editions le Journal des Arts, Connaissance des Arts et Télérama dans le cadre de l'exposition « Poussin et l'amour » du 26 novembre 2022 au 5 mars 2023.....	111
2022/2167	- Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts/ville de Lyon et La ligue de l'Enseignement Populaire — FOL 69 sur l'année 2023 pour la réalisation d'un projet d'action culturelle à la maison d'arrêt de Corbas.....	111
2022/2168	- Demande de subvention auprès du ministère de la Culture pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 30 000 euros dans le cadre du label d'intérêt national pour l'exposition « les formes de la ruine » qui aura lieu du 30 novembre 2023 au 3 mars 2024 au Musée des beaux-arts.....	112
2022/2169	- Approbation d'une convention cadre entre la ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Université Lumière-Lyon 2 pour la mise en place de partenariats pédagogiques, culturels, de formation et de recherches destinées aux étudiants sur les années 2023 à 2025	112
2022/2170	- Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros entre la ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour l'année 2022	112
2022/2171	- Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon — CHRD et les éditions Dupuis dans le cadre de la coproduction de l'exposition intitulée « Madeleine Résistante »	112
2022/2172	- Approbation de tarifs pour les locations d'expositions itinérantes du CHRD au format fichier pour des durées de 6 mois à 2 ans	112
2022/2173	- Approbation de l'avenant d'application N° 5 à la convention-cadre passée entre la ville de Lyon – Service Archéologique et l'Inrap relatif à la mise en œuvre de collaborations scientifiques	112
2022/2174	- Approbation d'une convention de prêt d'œuvres entre la ville de Lyon/Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'Ecole des arts joailliers de Paris VAN CLEEF & ARPELS pour l'exposition Bijou Bijoux.....	112
2022/2175	- Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon/Théâtre des Célestins et ARTE, France Télévisions, Radio France et d'une convention de parrainage avec JCDecaux dans le cadre de la saison 2022-2023 des Célestins, Théâtre de Lyon.....	113
2022/2176	- Approbation d'une convention entre la ville de Lyon — Théâtre des Célestins et Instituto Politécnico de Lisboa — IPL pour le versement d'une subvention européenne du programme ERASMUS+ dans le cadre du projet NOS	113
2022/2177	- Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon/Théâtre des Célestins et ALLIES Culture pour tous dans le cadre de la saison 2022-2023 des Célestins, Théâtre de Lyon.....	113
2022/2178	- Approbation de tarifs supplémentaires sur la saison 22/23 du Théâtre des Célestins pour la cession du spectacle Le Chat et pour des ateliers pédagogiques	113
2022/2181	- Approbation de la gratuité des collections permanentes du Musée des beaux-arts le 24 décembre 2022, en hommage à l'artiste Pierre Soulages	113
2022/2159	- Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs 2019-2022 entre l'État, la Région, la métropole de Lyon, la ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon	113
2022/2163	- Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Association Institut Lumière dans le cadre de la saison 2022-2023 de l'ONL	114
2022/2180	- Développement de l'entreprise-école créée par CEFI Formation dans le cadre du projet « GaïaMundi » — Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros à l'association CEFI Formation, sise 11 rue Alsace-Lorraine — 69 500 BRON — Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente	114
2022/2160	- Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 70 000 euros à la Fondation de l'Armée du Salut — Arche de Noé, sise 3 rue Félicité à Lyon 7e — Opération 60034529 — Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante	114
2022/2162	- Programmation au titre de l'exercice 2022 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2023 de l'agglomération lyonnaise — Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon - RECTIFICATIF	114

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GENERALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES 115

2022/2150	- Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023	115
2022/2138	Modification du tableau des effectifs — RECTIFICATIF	116
2022/2154	- Évolution des taux de cotisation santé et prévoyance du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025	117
2022/2133	Décision modificative n° 3 — RECTIFICATIF	120
2022/2134	Service commun de documentation — Prolongation de la convention entre la Métropole et la ville de Lyon pour la période 2023-2027 par avenant (Avenant n° 1).....	121
2022/2135	Cession de matériel inutilisé — vente en ligne de matériel divers	121
2022/2136	Révision de la nomenclature fournitures-services-travaux de la ville de Lyon pour 2023..	121
2022/2137	Admissions en non valeurs des créances irrécouvrables des exercices 2008 à 2022.....	121
2022/2139	Approbation de la convention cadre 2023-2027 régissant les relations entre la ville de Lyon et le Centre communal d'action sociale de Lyon.....	121
2022/2140	Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de 2 emprunts d'un montant total de 150 445,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 2 logements PLS situés 1 impasse Secret à Lyon 5 ^e	121
2022/2141	Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 115 410,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 3 logements PLAI situés 26 montée de Gourguillon à Lyon 5 ^e	121
2022/2142	Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 555 200,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 11 logements (6 PLUS et 5 PLAI) situés 30 rue St Nestor à Lyon 8 ^e	122
2022/2143	Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM SOLLAR pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 191 393 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 6 logements PLS situés 3 Rue Edmond Locard à Lyon 5 ^e	122
2022/2148	Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office public de l'habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 6 480 000 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 51 logements (34 PLUS et 17 PLAI) situés 133 Rue de Gerland à Lyon 7 ^e	122
2022/2149	Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 141 641 € relatifs à une opération d'acquisition de 1 logement PLS situé 7 rue du 3 Septembre 1944 à Lyon 9 ^e	122
2022/2152	Concession de service public de la fourrière automobile — Rapport annuel du délégataire EGS-Lyon pour l'exercice 2021 — RECTIFICATIF	122
2022/2153	Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 49 347 € relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 40 rue de Marseille à Lyon 7 ^e	122
2022/2145	Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités — Année 2023	123
2022/2146	Convention cadre tripartite relative à l'organisation par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la métropole de Lyon des concours et examens au profit de la ville de Lyon et du CCAS	123
2022/2147	Adoption d'une convention relative au socle commun de compétences entre la ville de Lyon, le CCAS et le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon	123
2022/2144	Modification de la tarification relative aux salles transférées à la mairie du 8e arrondissement	123
2022/2151	Entente intercommunale Territoire Numérique Ouvert — Approbation des décisions de la conférence intercommunale du 7 novembre 2022.....	123

VŒUX..... 123

Vœu relatif à la fermeture définitive des locaux « La Traboule » et « L'Agogé », déposé par les groupes Socialistes la gauche sociale et écologique, groupe Lyon en Commun et groupe Les Écologistes.....	124
Vœu relatif à la Zone à faibles émissions déposé par les groupes Socialistes la gauche sociale et écologique et groupe Lyon en Commun.....	125

RÉSULTAT DU VOTE RELATIF À LA LISTE DES MEMBRES DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION PORTANT SUR LA SÉCURITÉ À LYON RAPPORT 2022/2216	129
ANNEXES	131
Amendement déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants pour le rapport 2022/2190- Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon — Avis des communes concernées.....	131
Amendement déposé par le groupe Progressistes et Républicains pour le rapport 2022/2194 - Modification de la politique de stationnement pour les résidents.....	132
Vœu relatif à la fermeture définitive des locaux « La Traboule » et « L'Agogé », déposé par les groupes Socialistes la gauche sociale et écologique, groupe Lyon en Commun et groupe Les Écologistes.....	134
Vœu relatif à la Zone à faibles émissions déposé par les groupes Socialistes la gauche sociale et écologique et groupe Lyon en Commun.....	135

Procès-verbal

Conseil municipal du 15 décembre 2022

(Délibérations n° 2022/2131 à 2022/2218)

Présidence de M. Grégory DOUCET,

Maire

Le jeudi 15 décembre 2022 à 8 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 8 décembre 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022.

Mesdames et messieurs, chers collègues, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Sonia ZDOROVITZOFF. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des oppositions ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Très bien. Madame Sonia ZDOROVITZOFF est désignée.

Le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé à 37 élus présents sur un total de 73. Un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs d'un pouvoir de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser le formulaire de pouvoir à la DAVIE à l'adresse mail indiquée dans le courrier de convocation à notre séance de ce jour. En cas de départ définitif en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à cette même adresse ou directement à la table des assemblées.

Je donne maintenant la parole à Madame Sonia ZDOROVITZOFF pour procéder à l'appel nominal.

Mme ZDOROVITZOFF Sonia : Merci, Monsieur le Maire.

Appel nominal

Présents : Mme Alcover, Mme Augey, Mme Bacha-Himeur, M. Berzane, M. Billard, M. Blache, M. Blanc, Mme Blanc, Mme Borbon, M. Bosetti, Mme Bouagga, Mme Braibant Thoraval, M. Brolquier, Mme Bruvier Hamm, Mme Cabot, M. Chapuis, M. Chevalier, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois-Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinci, Mme Frery, Mme Gailliout, M. Genouvrier, Mme Georgel, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénocque, M. Hernandez,

M. Husson, M. Képénékian, M. Kimelfeld, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, M. Souvestre, Mme Tomic, M. Vasselin, Mme Verney-Carron, Mme Vidal, M. Vivien, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : M. Chihi (donne pouvoir à Mme Dubot), M. Collomb (donne pouvoir à M. Cucherat), M. Giraud (donne pouvoir à Mme Runel), Mme Ferrari (donne pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Léger (donne pouvoir à M. Prieto).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Billard (donne pouvoir à M. Broliquier), M. Blanc (donne pouvoir à Mme de Montille), Mme Blanc (donne pouvoir à M. Duvernois), M. Broliquier (donne pouvoir à M. Billard), Mme Cabot (donne pouvoir à M. Revel), M. Chevalier (donne pouvoir à M. Souvestre), Mme de Montille (donne pouvoir à Mme Verney-Carron), Mme Frery (donne pouvoir à Mme Tomic), Mme Georgel (donne pouvoir à M. Zinck), Mme Goust (donne pouvoir à M. Odiard), Mme Hénocque (donne pouvoir à M. Godinot), Mme Maras (donne pouvoir à M. Monot), M. Oliver (donne pouvoir à Mme Croizier), Mme Vidal (donne pouvoir à Mme Tomic).

Modalités de vote

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 élus présents est atteint.

Mesdames et messieurs, chers collègues, les votes en séance s'effectuent à main levée. Je vous remercie de lever distinctement la main afin de faciliter le relevé des votes par les services. Je vous rappelle qu'un vote effectué ne peut être modifié, la vidéo faisant foi. Un élu qui souhaiterait se déporter pour conflit d'intérêts sur l'un des rapports mis au vote de manière groupée ne lèvera pas la main et viendra signaler sa position à la DAVIE.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier numéro 2022/2131.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu. Nous allons procéder au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le compte rendu est adopté.

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Mesdames et messieurs, chers collègues, chère Audrey, l'édition 2022 de la Fête des Lumières a été un grand événement populaire et créatif, proposant une programmation éclectique alliant signatures internationales et talents locaux, mais également des projets inclusifs et participatifs plébiscités par le public. Ainsi, cette année, plus de deux millions de visiteurs ont pu, durant quatre jours, redécouvrir notre ville et rêver, rire, s'émouvoir, chanter même ou encore s'émerveiller devant la trentaine d'œuvres présentées.

Certains projets artistiques ont particulièrement retenu l'attention du public et des journalistes. C'était le cas du Grand Mix sur la place des Terreaux, lauréat d'ailleurs du trophée France 3, des dix installations interactives au parc Blandan ou encore des propositions artistiques au parc de la Tête d'Or, unanimement saluées et permettant au passage à l'Armée du Salut, à travers l'opération des Luminions du Cœur, de récolter près de 40 000 euros. Nous pouvons d'ores et déjà nous réjouir de cette belle réussite.

Je pense aussi à « Soi-Même », une œuvre émouvante, élaborée avec de jeunes artistes et présentée dans les jardins de la Fondation Bullukian, ainsi qu'à « Beacon », œuvre participative installée dans les jardins de l'Institut Lumière dans le 8^e arrondissement.

Vous le savez, nous travaillons avec Audrey et avec les équipes, bien évidemment, depuis 2020 à ce que cette fête des Lumières soit créative, inclusive et écoresponsable. Pour ce dernier axe, nous avons pu offrir une restauration made in Lyon de qualité, accessible, bio, locale et zéro déchet sur la place Bellecour. Ce dispositif a été particulièrement apprécié, plébiscité même, et je m'en réjouis. Je tiens d'ailleurs à féliciter celles et ceux qui l'ont rendu possible.

Si la fête des Lumières est un événement dont notre service public municipal peut être fier, il est aussi possible grâce au concours financier ou en nature d'une quarantaine de mécènes que nous remercions chaleureusement pour leur fidélité et pour leur engagement, encore une fois cette année.

J'en profite aussi bien sûr, même si je me doute qu'Audrey ne manquera pas de le faire, pour remercier l'ensemble des services et des agents qui se sont mobilisés à l'occasion de cette fête des Lumières. Je pense bien évidemment aux équipes de la DEA, qui y travaillent depuis de nombreux mois et qui ont fait un travail formidable, mais bien évidemment aussi à tous les autres services, DLGF, police municipale, je ne vais pas tous et toutes les citer. Nos agents et agentes ont été extrêmement nombreux à se mobiliser avec beaucoup d'enthousiasme pour faire de cette fête des Lumières un grand succès.

Enfin, je vous signale que pendant deux jours, le réseau LUCI, auquel bien évidemment Lyon participe activement, a tenu son traditionnel forum professionnel, réunissant en subsistance plus de 150 participants venus de 20 pays différents afin de réfléchir, notamment, à la durabilité des festivals Lumière.

Au-delà des délégations présentes au Lyon Light Festival Forum que je viens d'évoquer, notre ville a reçu plusieurs dignitaires étrangers. Des représentants de l'association Tresses Vertes, dont l'objectif est de planter 2 millions d'arbres au Rojava, sont venus échanger avec les élus de la Ville de Lyon sur l'aide que nous pouvons apporter à la population kurde, meurtrie par des années de conflit et résistante héroïque à l'État islamique.

Le lendemain, avec mon adjointe Sonia ZDOROVITZOFF, j'avais l'honneur de recevoir le Président de la République de l'Artsakh, Monsieur HAROUTIOUNIAN. La ville de Lyon a rappelé son soutien au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à la nécessité d'accéder à une paix durable dans cette région. J'en profite pour remercier Georges KEPENEKIAN d'avoir accompagné la délégation du Président de la République d'Artsakh.

Nous avons également accueilli une délégation de notre ville sœur, Erevan, à laquelle nous avons exprimé de nouveau notre amitié, notamment dans un contexte géopolitique et historique douloureux.

Il a aussi été question de droits humains toute la journée du 10 décembre avec comme point d'orgue l'octroi, pour la première fois, d'une citoyenneté d'honneur de la ville de Lyon à cinq personnes dont le parcours est marqué par la défense des droits humains et la promotion des valeurs de paix, d'état de droit ou encore de solidarité. Berta CACERES, Liseby ELYSÉE, Narges MOHAMMADI, Marc ONA ESSANGUI et Ahmed MANSOUR ont été faits citoyens d'honneur de la ville de Lyon. Leurs visages et leurs noms seront affichés prochainement sur les grilles de notre hôtel de ville.

Ces valeurs qu'ils défendent, que nous avons en partage, nous obligent également ici, car des idées haineuses et xénophobes sont malheureusement vociférées dans l'espace public, à Lyon, chez nous. Vous le savez, l'extrême droite ne cesse de promouvoir une idéologie à laquelle notre ville, capitale de la résistance, ne peut rester indifférente. Surtout, ces groupuscules, au-delà d'une parole nauséabonde, multiplient les actes violents dans nos rues.

L'existence même de locaux tels que la Traboule ou l'Agogé leur permet de poursuivre leur sinistre dessein et c'est pourquoi j'ai demandé leur fermeture au Président de la République. Cette demande est d'ailleurs transpartisane puisque des députés de la majorité présidentielle ont formulé le même objectif.

J'espère à ce sujet que le vœu présenté en fin de Conseil municipal recueillera l'unanimité des suffrages, car la lutte contre l'extrême droite ne peut souffrir d'hésitations dangereuses ou de complaisance coupable.

Il m'importe également d'évoquer ici, lors de ce propos liminaire, l'importance du recueil de la parole des femmes. Nous avons annoncé, avec Mohamed CHIH, il y a quelques semaines, la formation de l'ensemble de nos policiers municipaux pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. L'ensemble des agents seront formés d'ici 2023. Plus de 80 l'ont déjà été depuis septembre et 60 de plus pour la fin de l'année 2022. L'exemplarité doit continuer de guider notre action et je remercie en ce sens l'engagement plein et entier de notre police municipale pour la tranquillité et la sécurité de toutes et de tous.

En cette fin d'année, je souhaite également avoir un petit mot pour nos commerçants, artisans, hôteliers, pour celles et ceux qui font vivre au quotidien une partie de l'âme et de l'ADN de notre ville. Merci. Merci pour les efforts que nous faisons tous ensemble sur la sobriété énergétique. Merci de rendre notre ville inspirante et prospère. Je ne pourrais pas mentionner le nombre de titres que notre savoir-faire a reçu, la Praline d'Or à Nicolas Pépin, et pas n'importe laquelle, la meilleure du monde, ou encore le prix de la meilleure création originale qui a été remis à Damien Lhortolat, apprenti à l'Institut Paul Bocuse.

Ces félicitations et ce message d'amour s'adressent aussi à tous les établissements lyonnais puisque notre ville a remporté le prix de la nouvelle destination gastronomique du guide international La Liste. C'est ce savoir-faire respectueux de notre territoire et de notre environnement que nous souhaitons valoriser. C'est même la première année qu'une allée réservée aux commerçants et artisans lyonnais met en valeur notre savoir-faire local au marché de Noël Place Carnot. Je remercie ainsi vivement mon adjointe au commerce, Camille AUGÉY, pour la réussite du label « Fabriqué à Lyon », qui compte 49 nouveaux artisans et commerçants.

Notre ville est riche d'énergie et d'enthousiasme, d'envie d'agir, et le succès de la première séquence de notre budget participatif en est une illustration. Le 24 mars dernier, la ville de Lyon lançait son tout premier budget participatif. Neuf mois après, les votes ont eu lieu. Pour cette toute première édition, ce sont 110 projets proposés par les habitants qui seront

réalisés sur l'ensemble des neuf arrondissements. Un projet a retenu, je l'espère, toute notre attention, la végétalisation de la place Bellecour. C'est d'ailleurs le projet qui a recueilli le plus de suffrages. On sait qu'il y a une attente forte et je mettrai toute mon énergie, sachez-le, pour que ce projet, porté en premier lieu par les Lyonnaises et les Lyonnais, réussisse.

Enfin, la semaine dernière, se sont tenues les élections professionnelles. Je veux remercier ici l'ensemble des agents qui ont œuvré pour que le scrutin se passe de la meilleure manière possible. Je veux souligner la participation qui s'est accrue par rapport au précédent scrutin pour s'élever à un peu plus de 37 %. Je veux saluer également l'ensemble des organisations professionnelles avec qui nous poursuivons le dialogue social entamé depuis le début de ce mandat, et saluer également les élus de tous les groupes politiques qui s'investissent dans les instances paritaires, qui verront leur nouvelle formule mise en place au début de l'année prochaine.

Pour clôturer mon intervention, et puisque c'est le dernier Conseil municipal de l'année, je veux adresser mes plus sincères remerciements à tous les membres de mon exécutif, mais également à tous les élus ici présents pour leur engagement tout au long de l'année. Le débat démocratique est vif dans cette assemblée. J'y vois avant tout le signe d'une bonne santé, même si parfois quelques accès de fièvre pourraient laisser penser l'inverse.

Merci en tout cas à vous toutes et à vous tous pour l'énergie que vous consacrez à notre ville.

Interventions préalables

M. LE MAIRE : Je cède la parole à Monsieur KIMELFELD. Vous avez la parole pour dix minutes.

M. KIMELFELD David : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Monsieur le Maire, d'abord, comme vous l'avez fait, je voudrais saluer les organisations syndicales. Les élections professionnelles se sont terminées le 8 décembre, je crois. Je voudrais saluer aussi les nouveaux élus dans les différentes instances. Ce résultat va venir rythmer le dialogue social, sauf erreur de ma part, jusqu'à la fin du mandat. Monsieur BOSETTI a vu comme il était nécessaire de porter ce dialogue social et quelques fois même de l'anticiper.

Monsieur le Maire, vous allez une nouvelle fois au cours de ce Conseil nous demander de valider les ambitions que vous affichez en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique. Nous allons notamment débattre sur la refonte du plan d'action climat, air, énergie de notre ville. Ce document ne devrait pas s'appeler « Lyon 2030, inspirons le changement », mais « Lyon 2026, comment garder la ville ? ».

J'avais écrit ce texte avant l'article du Monde où vous annonciez votre prochaine candidature pour 2026 donc je comprends encore mieux le sens de ce document. Nous avons là une compilation d'objectifs qui sont pour bon nombre louables — car qui ne voudrait pas sauver la planète ? —, mais qui, lorsqu'on les examine dans le détail, sont en réalité beaucoup plus contestables. Ils sont en effet le résultat de vos choix politiques, et comme choisir c'est renoncer, nous constatons malheureusement aujourd'hui les conséquences de vos renoncements.

Votre ambition est très claire. Vous avez une ligne directrice, Monsieur le Maire, c'est l'urgence climatique, mais c'est surtout de montrer que seul vous portez cette urgence. Vous avez été élu sur ce seul engagement et vous sentez bien qu'aujourd'hui, ce concept vous échappe. Il est dans tous les programmes, dans toutes les décisions prises par les exécutifs quels que soient les territoires et quelle que soit leur couleur.

Récemment, vous avez même salué les annonces du Président de la République pour un projet portuaire Lyon-Marseille et je crois qu'aujourd'hui nous sommes nombreux à nous réjouir de l'adoption récente par l'Union européenne d'une taxe carbone aux frontières.

Vous sentez bien le danger, Monsieur le Maire, car vous êtes devenu un vrai animal politique : la dissolution de votre combat dans tous les programmes, l'urgence climatique ramenée au tronc commun quelle que soit la couleur politique et non plus une marque de fabrique des verts. Votre budget, votre communication et votre nouveau plan pour inspirer le changement sont donc là pour nous dire mais surtout pour dire à votre électorat « l'urgence climatique, c'est bien nous et uniquement nous », et tout est sacrifié à cette urgence climatique pour en faire la démonstration.

Face à cette stratégie, nous sommes en droit de nous demander l'impact réel de ces mesures, leur impact écologique, mais aussi leur impact social. Je pense par exemple à la prochaine suppression de la seconde vignette résident. Pourquoi pénaliser ainsi environ quelque 2 000 familles ? Certes, certaines pourront peut-être se passer de leur seconde voiture ou auront les moyens de se payer un garage, mais pour toutes les autres qui ont besoin de ces voitures dans le cadre d'une profession non sédentaire, ou parce que chaque jour ils transportent du matériel qui ne tient pas dans un vélo-cargo, ce sont en moyenne 100 euros de frais de stationnement qui viendront grever leur budget mensuel. Tout cela pour quel impact écologique ? Vous nous en ferez sans doute la démonstration tout à l'heure dans cet hémicycle.

Je pense également à la modification du plan local d'urbanisme et d'habitat que vous venez de ratifier avec de nouvelles contraintes, qui organise la raréfaction de l'habitat intermédiaire et qui contraint tellement la production de logements qu'elle ne peut qu'en accentuer les coûts et favoriser l'étalement urbain en périphérie de notre agglomération, Monsieur MICHAUD.

Enfin, que dire du nouveau projet de territoire que vous avez récemment conclu avec la Métropole et qui consacre 75 %, sur les 30 millions qu'englobe ce projet, aux trames verte et bleue et pas un centime sur l'axe logement de ce pacte ni sur le volet social ? Ce n'est pas moi qui le dis, mais votre propre adjointe aux affaires sociales, qui n'est pas encore arrivée mais qui je suppose ne va pas tarder, Madame RUNEL, qui émettait des réserves et des regrets en Conseil de la Métropole au nom du groupe socialiste il y a quelques mois.

De nombreux Lyonnais et Lyonnaises, comme tous les Français, sont directement impactés par la crise énergétique actuelle. Elle s'ajoute aux difficultés que nombre d'entre eux ont déjà rencontrées pendant deux ans de crise liée au Covid tandis que l'inflation inquiète tous les économistes et pèse sur tous les ménages. Tant que les énergies décarbonées seront plus chères, nous ne pourrons pas exiger de nos concitoyens la même chose sur la transition écologique, quel que soit leur revenu, et je ne parle pas uniquement des plus précaires qui n'ont ni toit ni emploi et pour lesquels vous avez une attention particulière, je vous en donne crédit, et c'est tout à fait respectable. Je parle ici des travailleurs modestes et des classes moyennes.

Soyons honnêtes. Qui a aujourd'hui les moyens de manger bio, d'abandonner le « made in China » pour vêtir ses enfants en coton bio local et de remplacer son diesel par une voiture électrique ? Même pour les classes moyennes c'est impossible, et seuls les plus aisés ont le luxe de se payer une bonne conscience.

Au final, forcer ces décisions créera une crise pour les plus modestes et pour les classes moyennes, la sobriété volontaire pour les uns devenant ainsi la privation pour les autres. Alors, jusqu'où devons-nous sacrifier la génération actuelle pour les générations futures ? Je ne suis pas là pour jouer les alarmistes. Je pense au contraire que nous avons tous, collectivement, le pouvoir de préserver cet équilibre qui doit dicter nos politiques publiques

au service de tous et vous pouvez, Monsieur le Maire, rétablir cet équilibre entre la fin du monde et la fin du mois.

Sur un dossier comme celui de la tarification des transports en commun, acceptez-vous, avec nous, de poser la question de la gratuité sans a priori ni position dogmatique, mais pour envisager toutes les pistes d'amélioration, comme vous le demande un certain nombre de groupes ici de votre propre majorité ?

Comme d'autres maires de cette métropole et certains groupes de votre majorité à la Métropole, osez-vous infléchir cette ZFE afin qu'elle ne laisse personne sur le bord de la route et soit à la hauteur des enjeux en matière d'accompagnement, mais aussi d'alternatives ?

Aussi, refuserez-vous les contrôles tant que les alternatives pour les plus modestes ne sont pas en place, comme l'ont demandé un certain nombre de groupes de votre majorité à la Métropole il y a quelques jours ?

Pour la seconde vignette résident, acceptez-vous l'idée de permettre des dérogations pour celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser un second véhicule pour se rendre au travail ?

Allez-vous clairement renoncer à augmenter les impôts pour 2023 en décalant quelques projets de votre mandat à l'impact écologique au regard de l'impact social d'une augmentation de la fiscalité ?

Monsieur le Maire, jusqu'où faut-il sacrifier les conditions de vie des générations présentes modestes pour assumer nos responsabilités sur le climat envers les générations futures ? À quel moment l'objectif climatique reste-t-il compatible et admissible avec la justice sociale ? Au vu de ce conseil municipal qui va se dérouler sous nos yeux, permettez-nous de douter de votre capacité à ne pas rompre cet équilibre.

Monsieur le Maire, une politique teintée et empreinte d'humanité et d'humanitaire, aussi respectable soit-elle, ne fait pas une bonne politique sociale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour dix minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et messieurs les élus, en ce début de séance, j'aimerais à mon tour ouvrir mon propos en saluant la fin des élections professionnelles. Nous remercions les organisateurs et félicitons vivement les nouveaux élus.

J'ai aussi, bien entendu, une pensée pour toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans l'organisation de la fête des Lumières. Je veux donc ici remercier chaleureusement, au nom de notre groupe, les artistes, les techniciens, les services de la Ville, les forces de sécurité et bien évidemment les différents partenaires qui ont cofinancé cet événement. Par leur talent, leurs compétences et leurs engagements, tous ont rendu possible l'édition 2022 de notre magnifique fête.

Je veux vous remercier également, Monsieur le Maire, ainsi que vous, Madame la première Adjointe, de prolonger cette tradition. Parce que cette fête est notre histoire, notre héritage commun, elle fait partie de notre ADN et il est essentiel qu'elle continue à se dérouler année après année dans une atmosphère féérique et apaisée.

C'est la raison pour laquelle je défendrai toujours une fête des Lumières non politisée, tournée vers l'intérêt exclusif des Lyonnais. Je souligne un point de vigilance toutefois, quand j'entends que vous parlez de décroissance au Lyon Light Festival Forum comme perspective donnée à cette fête.

J'espère toutefois que cette édition aura été, pour tous les membres de cette assemblée et plus largement pour tous les habitants et tous les visiteurs venus pour cette occasion, un moment de joie, d'émerveillement et surtout de rassemblement. Ces moments de rassemblement sont précieux et nous devons les préserver et toujours combattre ceux qui tendent à leur nuire. C'est la raison pour laquelle notamment, nous avons souhaité nous associer à votre vœu pour lutter contre les groupuscules d'extrême droite.

Cette fête, nous en avons grand besoin, car 2022 fût riche en polémiques et divisions. En ce dernier conseil de l'année, Monsieur le Maire, je crois qu'il est donc temps pour vous d'enfin nouer une relation apaisée avec les Lyonnais. Il faut dire que tout au long de l'année écoulée, vos actions et vos discours nous ont donné l'impression qu'à défaut d'être au service de vos administrés, vous étiez plutôt en conflit avec eux.

L'explication provient peut-être de votre réflexe permanent consistant à contraindre plutôt qu'à convaincre. Dès le début de l'année, votre gestion de la ZFE nous en a apporté la preuve avec un calendrier mal habilement accéléré, du mépris pour les plus modestes, faute d'un accompagnement social à la hauteur, et une faible volonté d'informer la population sur ce qui les attendait.

Plus récemment, la requalification de l'avenue des Frères Lumière démontrait de nouveau votre goût pour le passage en force et le dialogue de sourds. Votre projet, faisant fi des remontées citoyennes, des alertes des commerçants et même de vos propres études, est parvenu à faire consensus contre lui. La lettre du collectif « Sauver Monplaisir » en constitue un triste témoignage.

Lorsqu'on examine votre méthode, ce sentiment que vous êtes en conflit avec les Lyonnais se renforce. Vous alternez entre menace d'impôt, opération de communication soigneusement ciblée et culte du secret. Vous expliquiez en effet à la radio le 23 novembre dernier que vous envisagiez prochainement des ajustements de la taxe foncière.

Vous ne renoncez donc pas à reporter sur les Lyonnais l'effort de compensation de la conjoncture économique ainsi que de vos choix budgétaires, alors qu'ils ne sont responsables ni de l'un ni de l'autre.

Je poursuis avec votre tendance obsessionnelle à sur-communiquer en agissant trop peu. L'exemple de la politique « nature en ville » est le plus révélateur. On se souvient des chiffres fracassants égrainés tout au long de l'année, mais le résultat de terrain est sans appel : la reconquête foncière du végétal sur le minéral est à l'arrêt, un comble pour une majorité emmenée par les écologistes.

Quant à votre culte du secret, j'entends par là que vous travaillez systématiquement de façon cachée, comme si vous aviez peur de dévoiler vos véritables intentions. Votre gestion du budget participatif le montre bien. Lorsqu'on s'inquiète de savoir si vous avez pris toutes les précautions nécessaires pour que les dépôts de projet et les votes ne soient pas biaisés, vous ne répondez pas, alors même que la consultation métropolitaine sur le règlement local de la publicité a été dévoyée par des centaines de commentaires pirates.

L'audit sur la vidéoprotection a aussi été un témoignage accablant en ce sens : deux années de procrastination et de faux-semblants pour découvrir qu'il n'avait jamais eu lieu. C'est précisément ce genre de situations qui nous a obligés à demander la création d'une mission d'information et d'évaluation. Elle sera l'occasion, je l'espère, d'un changement d'approche sur les questions de tranquillité publique et d'une transparence sans appareil.

Une fois de plus, vous me pardonnerez d'être pessimiste. Quand je lis vos déclarations dans la presse selon lesquelles vous réfléchissez à muscler votre politique de sécurité après presque trois années d'incidents graves, d'alertes citoyennes et d'interpellations politiques,

je crains que vous n'avez toujours pas compris. Nous y reviendrons durant ce conseil. Le temps de l'incantation et du culte du secret doit cesser.

Un exécutif véritablement responsable ne se cache pas, il propose ses initiatives, les explique clairement et explique ses choix, mais surtout, il agit. Cette majorité NUPES ne cesse de brandir des rapports rédigés par des agences de notation louant une bonne gestion financière et un dynamisme économique. Voilà que l'extrême gauche se réjouit de l'analyse dressée par les chantes du capitalisme. On notera au passage l'ironie la plus totale de cette situation. Tout ce que vous nous reprochiez précédemment dans l'annonce de ces chiffres, vous le faites vôtre aujourd'hui.

Pour autant, cet exécutif profite surtout de la dynamique initiée par les équipes qui l'ont précédée, mais cette dynamique ne pourra bientôt plus durer, car cette majorité n'envoie que des signaux négatifs au monde économique. Je pense ici particulièrement à nos restaurateurs, nos commerçants et nos forains. Alors que les conséquences de la pandémie sévissent toujours et que l'inflation grimpe, alors que leurs conditions de travail sont déjà difficiles, vous avez choisi de ne pas les aider et de rendre encore plus dur leur quotidien entre l'augmentation de la tarification des places de marché et celle de l'occupation commerciale du domaine public.

Du reste, qu'avez-vous prévu pour les associations et clubs sportifs qui subissent de plein fouet l'augmentation vertigineuses des coûts des fluides ? Plusieurs alertes sont déjà remontées et nos bénévoles sont inquiets de la situation à laquelle ils ne pourront faire face sans l'aide de la ville.

C'est dans les périodes de crises qu'on se rend compte de l'efficacité de notre action. Force est de constater que vous avez failli ; en matière de sécurité, je l'évoquais, mais également en matière de mobilité. Les chutes de neige de ce début de semaine ont semé le chaos alors même qu'elles avaient été annoncées. Un manque d'anticipation regrettable qui aura sclérosé la ville et causé bien des tracas aux Lyonnais.

Alors, il serait peut-être temps d'arrêter de vous épancher inlassablement sur la politique nationale et d'en critiquer ses moindres recoins, pour vous centrer pleinement, exclusivement même, aux intérêts de cette ville et de ses habitants.

Arrêtez de travailler caché dans votre coin pour créer par exemple une Société Publique Locale de Construction, dont nous parlerons tout à l'heure, sans y associer les différents groupes d'opposition. Tout comme le déploiement de la ZFE dont vous avez littéralement torpillé l'acceptabilité en agissant sans assumer, sans expliquer ni informer.

Arrêtez d'imposer aux Lyonnais votre vision de la société jusque dans leur assiette et laissez leurs leur libre-arbitre.

Les Lyonnais aspirent juste à une légitime tranquillité publique, à se loger convenablement, à se déplacer efficacement, à travailler décentement, à se nourrir sainement et aussi à se divertir. En résumé, à vivre libre et heureux. En cette fin d'année, c'est la liste que j'adresse au père Noël.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. M. OLIVER, c'est à vous pour dix minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, Chers collègues,

En ce début de séance quelques mots sur la fête des lumières qui s'est achevée dimanche soir. Comme pour chaque édition, les avis divergent sur les œuvres présentées et c'est normal, c'est même souhaitable car les goûts et les couleurs ne se décrètent pas et chacun a une perception différente, c'est là la richesse de la nature humaine.

Si les installations des Terreaux, de la cathédrale Saint Jean, de la roseraie du parc de la Tête d'or ou de la basilique de Fourvière ont ravis ou amusé les spectateurs, il est vrai que celles des Célestins, des Jacobins ou de Bellecour les ont peut-être laissés plus dubitatifs.

Que dire de la ville à hauteur d'enfants avec sa vitrine au parc Sergent Blandan alimenté par de bons groupes électrogènes tournant au diesel ?

Finalement, vous n'êtes pas mieux que l'Etat qui en février pendant la présidence française de l'Union européenne avait mis des groupes électrogènes semblables à la Préfecture pour recharger les véhicules électriques des ministres des affaires étrangères et de la santé.

Mais à part ça, continuez de nous présenter des délibérations sur l'urgence climatique ou comme dans ce conseil sur un protocole avec la SNCF ou Lyon 2030.

Nous avons déjà évoqué par le passé le décalage qu'il pouvait y avoir entre les discours de cette majorité et ses actes. Cet exemple en est une illustration parfaite.

Je voudrais surtout remercier l'engagement de tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette fête des lumières et plus particulièrement les services de sécurité et de secours. Leur professionnalisme a permis d'éviter des catastrophes comme jeudi soir quand un ressortissant albanais armé d'un pistolet a été interpellé au métro Guillotière alors qu'il avait tiré précédemment sur un de ses compatriotes au Point-du-Jour. Je pourrais parler aussi de ce pompier agressé en portant secours sur les pentes dans la nuit de vendredi à samedi.

Que dire de la bêtise de ceux qui se prétendent supporters de foot et qui pensent que manifester sa joie doit nécessairement passer par la bêtise et la violence ? Quand samedi en début de soirée sur les quais du Rhône à 50 mètres d'ici des individus tiraient depuis leurs voitures des feux d'artifice et qu'un piéton a vu son blouson prendre feu, on ne peut que s'interroger : est-ce juste de la stupidité ou bien y a-t-il une volonté de détruire et de faire mal ?

Heureusement que la Préfecture avait fait le choix d'interdire la circulation sur l'axe Nord-Sud sinon nous aurions pu avoir des incidents nettement plus importants.

Mais il est tout de même assez incroyable que les autorités soient obligées comme hier soir d'interdire des zones à la circulation pour éviter des débordements. Ainsi en était-il de Bellecour, la Guillotière et des quais du Rhône et de la Saône. Il ne me semble pas que cela se passe de la même manière dans d'autres pays.

Malheureusement ces mesures n'ont pas suffi à éviter la violence de groupuscules extrémistes sur la place Bellecour au cœur de notre ville. Nous les condamnons sans réserve et espérons qu'avec la vidéosurveillance d'autres protagonistes pourront être interpellés et déférés devant la justice.

Nous renouvelons ici toute notre confiance dans les forces de police et en la justice pour que ces sinistres individus soient mis hors d'état de nuire au plus vite.

Ces événements doivent nous interpeller par exemple sur le rôle des réseaux sociaux face à la crédulité de certains qui reçoivent ainsi des messages sans filtre, mais également sur les discours violents d'hommes et de femmes politiques et ce quel que soit leur bord. Car à attiser les haines, on ne peut que récolter la tempête.

Je crois que nous devons être d'une vigilance de tout instant, Monsieur le Maire, et ne laisser rien passer. Mais nous avons l'impression que c'est dans certains cas compliqué pour vous et je vais l'illustrer.

Lors de notre dernier conseil, Romain BILLARD vous a demandé de condamner les actes perpétrés dans les musées contre des œuvres d'art par ces militants qui se revendiquent de l'écologie.

Pas de réponse de votre part.

Dernièrement au moins dans le 6e et le 2e arrondissement des activistes écologistes s'en sont pris aux décorations de Noël posées et financées par les commerçants.

Pas de réaction de votre part.

Il s'agit là de violences. Les condamnez-vous, oui ou non ? Votre majorité les condamne-t-elle, oui ou non ?

Est-ce que dès lors une certaine violence à connotation politique, si tant est qu'on puisse la qualifier ainsi, est acceptable et acceptée par vous et votre majorité ?

Nous ne croyons pas, Monsieur le Maire, que l'indignation et la condamnation puissent être sélectives. C'est une différence majeure que nous avons avec vous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame GEORGEL, c'est à vous pour dix minutes.

Mme GEORGEL Nadine, Maire du 5^e arrondissement :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Paraphrasant Shakespeare, Libération débutait récemment un de ses articles consacré à l'extrême droite totalement décomplexée - à Lyon notamment - de la manière suivante : « Il y a quelque chose de pourri au royaume de France. »

Les mots sont forts. Mais le sentiment de dégoût l'est tout autant ce matin. Hier soir, après le match âprement disputé entre le Maroc et la France, on s'attendait à une belle fête dans notre ville. Qu'avons-nous vu à la place ? Des équipées sauvages de l'extrême droite cherchant ni plus, ni moins - et je vous prie d'excuser l'emploi de ce terme détestable - la « ratonnade ».

Il y a moins d'une semaine, le 8 décembre - date particulièrement chère au cœur des Lyonnaises et des Lyonnais - les forces de police ont dispersé des militants d'extrême-droite alors qu'ils infiltraient la procession traditionnelle vers Fourvière et commençaient à déployer leurs banderoles. Comme les années précédentes, la préfecture avait interdit un cortège spécifiquement organisé par l'extrême droite ce jour-là. Et donc comme les années précédentes, l'extrême droite a fait fi de cette interdiction, comme elle fait fi de la loi.

Quelques jours avant - les 4 et 5 décembre - les militants d'extrême-droite étaient déjà à l'œuvre dans le 5e pour intimider et frapper. Deux militants qui tractaient pacifiquement à la station Vieux Lyon ont ainsi été violemment agressés - entraînant une ITT de plusieurs jours. L'un d'eux - âgé de 18 ans, s'est retrouvé à l'hôpital, avec le visage fracturé, plusieurs dents cassées. Il raconte que ses agresseurs « ont essayé d'écraser sa tête contre le sol avec leurs chaussures ». Lors de cette agression inacceptable une de nos élues - en l'occurrence Marielle Perrin membre de notre assemblée et présente aujourd'hui - a également été bousculée.

A cet exemple de violence gratuite s'ajoutent d'autres actes particulièrement nombreux de cet automne, par exemple lors de la manifestation contre les violences faites aux femmes. Reprenant les propos de votre récente lettre - monsieur le Maire - au Président de la République, « cette recrudescence inacceptable des faits de violence revendiqués par les mouvements d'extrême-droite et d'ultra-droite » alerte et inquiète les élus, qu'ils soient de la majorité - ou pas, qu'ils soient élus d'arrondissement, municipaux, métropolitains ou députés de nos circonscriptions. Ces actes inquiètent aussi la population. Nous avons une pensée particulière pour les commerçants, habitants et associations où sévissent ces militants d'extrême droite, eux qui ne veulent pas que leur quartier soit associé à ces actions qu'ils condamnent et regrettent.

Les propos haineux, xénophobes, machistes... n'ont pas leur place dans notre Ville, encore moins dans l'espace public !

Le racisme, le sexisme, l'homophobie ne sont pas des opinions, ce sont des délits et même parfois des crimes, à ce titre ils doivent être condamnés et punis.

De nombreuses voix appellent le gouvernement à prendre des mesures fortes pour éviter la reconstitution de groupes factieux déjà dissous, pour fermer les lieux d'embrigadement, tels ceux situés montée du Change, pour faire cesser les discours haineux, discriminatoires et xénophobes, et pour lutter contre ces violences gratuites perpétrées par les ennemis de la démocratie. Nous en reparlerons en fin de séance avec le vœu présenté par la quasi-totalité des groupes politiques de cette assemblée.

Depuis 2020, la Ville n'a pas ménagé ses efforts pour faire cesser ces maux. Je salue ici le travail entrepris par la majorité autour de Madame DELAUNAY et Monsieur CHIHI pour activer les leviers à notre disposition, qu'il s'agisse de mesures de police administrative concernant notamment les ERP, de signalements répétés au procureur sur la base de l'article 40 du Code pénal, de l'effacement systématique des tags haineux dans nos rues, ou de la déconstruction des modèles de masculinité toxique exacerbés par l'extrême droite.

Ce dernier point est par exemple au cœur de l'organisation de la semaine des fiertés de la mairie du 5^e arrondissement, semaine des fiertés qui est avant tout une manifestation, une réaction pacifique et joyeuse à une violence insupportable. Lors de cette première édition de cette semaine des fiertés, nous avons par exemple organisé une représentation de la pièce d'Ettore Scola, « Une journée particulière », à quelques dizaines de mètres à peine du QG des identitaires.

Il appartient désormais au gouvernement d'agir, comme il l'a fait pour la dissolution de Génération identitaire.

- Agir pour que Lyon retrouve sans ambiguïté son identité humaniste et renoue avec sa tradition de respect des cultures et des religions qui font la richesse de notre ville ;
- Agir pour que les élus puissent être libérés de cette inquiétude latente, mais permanente qui accompagne chaque manifestation ou événement ;
- Agir enfin pour que les habitants et visiteurs de Lyon ne soient ni inquiétés ni violentés pour leurs opinions, leurs origines, leur genre, leur orientation sexuelle ou leur religion ;
- Agir, finalement, pour que la loi, nos principes fondamentaux et notre devise soient respectés.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire.

2022/2132 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen de la gestion de l'association « Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon et des établissements adhérents » ainsi qu'à la gestion de la Ville de Lyon dans le cadre de ses relations avec le Comité des œuvres sociales pour les exercices 2015 à 2021

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes relatif au comité des œuvres sociales de la Ville de Lyon.

Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu en prendre connaissance. En application de l'article L243-6 du Code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débat. Je donne la parole à Laurent BOSETTI pour en assurer la présentation. Cher Laurent, c'est à vous.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. En effet, la Chambre régionale des comptes a opéré cette année un contrôle sur l'activité du comité des œuvres sociales, donc l'association des personnels municipaux. Ce contrôle a porté aussi sur la ville de Lyon dans sa relation partenariale avec cette association puisqu'en tant qu'employeur, nous avons fait le choix de subventionner le COS pour porter une partie de notre politique sociale au bénéfice des agents, soit près de 3 millions d'euros de subventions sur l'année 2022.

Le contrôle de la Chambre régionale des comptes portait sur la période allant de 2015 à 2021 et le rapport définitif qui nous a été transmis début décembre vous est proposé aujourd'hui pour information et pour débat. Il sera également présenté au conseil d'administration du COS ce vendredi.

Le rapport compte plus de 80 pages d'analyses et émet un certain nombre de recommandations. Que faut-il retenir ce matin comme conclusions principales ?

C'est d'abord que le COS fonctionne globalement bien, et c'est plutôt rassurant. Il propose aux agents un catalogue très riche en prestations sociales. Je cite la Chambre régionale des comptes. « L'immense majorité des adhérents demande au moins une prestation par an en plus du bon de Noël, ce qui témoigne d'une adéquation avec leurs besoins. »

La Chambre régionale des comptes pointe également la solidité financière de l'association, c'est important, et elle rappelle aussi son indépendance, puisque les représentants du personnel y sont bien majoritaires et pèsent véritablement dans les décisions du conseil d'administration.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes énumère également des ajustements à opérer :

- formaliser la procédure d'adhésion des agents ;
- veiller au respect de la protection des données ;
- travailler à une plus juste représentation des établissements publics qui sont adhérents au COS dans le conseil d'administration ;
- mieux encadrer la procédure d'achats ;
- veiller à des effectifs suffisants pour ne pas fragiliser l'activité du COS.

Ce sont autant de représentations précieuses qui nous sont formulées par l'institution.

Monsieur le Maire de Lyon et Monsieur le Président du COS, qui ont été interrogés à l'occasion d'un rapport intermédiaire par les magistrats, ont répondu qu'ils corrigeraient l'ensemble des irrégularités constatées par la Chambre régionale des comptes de manière à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires.

Par ailleurs, nous allons aussi engager avec le COS, en tant qu'employeur, un dialogue plus approfondi ces prochaines semaines sur les recommandations qui sont non réglementaires de la Chambre régionale des comptes, c'est-à-dire celles qui nous invitent à des réflexions d'organisation ou de gestion sans pointer pour autant des irrégularités. Nous sommes convenus de ce débat avec les représentants du personnel au premier trimestre 2023 à l'agenda social.

J'en viens à ce qui me paraît être le point le plus sensible de ce rapport, à savoir l'illégalité de la prime retraite. Depuis des années, le comité des œuvres sociales versait une prime aux agents municipaux à leur départ en retraite, qui était fonction de leur indice de rémunération et de leur nombre d'années de service. La Chambre régionale des comptes estime que la prime retraite est un « complément de revenu illégal », pour les citer, car aucune disposition réglementaire ne l'autorise, ni au COS ni à la ville de Lyon par ailleurs.

Le COS est donc tenu de supprimer la prime retraite sous peine d'engager la responsabilité pénale de son Président pour abus de confiance et/ou détournement de fonds publics. Il en va de même pour le Maire de Lyon, dont la responsabilité peut aussi être recherchée pour détournement de fonds publics comme celle des agents publics qui sont aussi en charge du contrôle de ces flux budgétaires.

Pour toutes ces raisons, le Président du COS a fait savoir à la Chambre régionale des comptes qu'il ne verserait donc plus la prime retraite après délibération du rapport de la CRC. Du côté de l'employeur, nous regrettons bien sûr la disparition d'un élément très fort dans la politique sociale, qui visait à gratifier les agents en fin de carrière.

Du coup, nous avons indiqué dès le mois d'octobre que les 600 000 euros annuels qui étaient alloués à la prime retraite seraient bien reversés, à l'euro près, mais sous une autre forme au bénéfice des agents municipaux. Nous faisons le choix d'injecter ces 600 000 euros de prime retraite dans la politique santé et prévoyance au bénéfice des agents.

Dès le 1^{er} janvier 2023, l'employeur prendra ainsi en charge 50 % des hausses tarifaires des mutuelles. 4 500 agents actifs vont bénéficier de cette participation budgétaire. La question de la santé et de la prévention de l'usure professionnelle constitue en effet, vous le savez, une des priorités fixées dans notre pacte social.

Pour autant, notre action sociale en direction des retraités demeure importante. Je rappelle que notre comité des œuvres sociales, contrairement à d'autres comités des collectivités voisines, est bien ouvert aux agents retraités qui conservent donc des prestations sociales et des tarifs avantageux. Nos retraités constituent d'ailleurs 20 % des adhérents du COS, soit plus de 2 300 agents bénéficiaires.

De la même manière, nos agents retraités peuvent rester affiliés à la mutuelle santé et à la mutuelle prévoyance de la ville de Lyon de manière à bénéficier de tarifs négociés et aussi, je le précise, de l'absence de questionnaire médical, c'est important. Nous leur garantirons par ailleurs des tarifs gelés pour les années 2024 et 2025.

Voilà ce que je voulais retenir ce matin pour les principales conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes. Je terminerai mon propos en remerciant les membres du conseil d'administration du COS, le Président Bertrand MAES bien sûr, les élus qui y siègent et évidemment les représentants du personnel qui y sont fortement investis. Merci pour votre engagement dans la vie de cette association.

J'adresse un remerciement tout particulier à toute l'équipe administrative du COS, une petite équipe qui ne ménage pas ses efforts pour tenir la barque à flot, en sachant que les prestations sont nombreuses et les agents très demandeurs. Que cette équipe en soit vivement remerciée. Les magistrats de la CRC ont salué à travers ce rapport une structure qui est plutôt bien gérée et qui répond pleinement à sa vocation sociale.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Très bien. Je mets ce rapport aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal et de la présentation de Monsieur BOSETTI. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

PERRIN-GILBERT Nathalie

Non votant

RUNEL Sandrine

(Adopté)

M. LE MAIRE : Acte est donné de la présentation de ce rapport. Merci, cher Laurent.

QUESTIONS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L2511-12 du Code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions des conseils d'arrondissement. Nous examinons aujourd'hui les questions des 7^e, 8^e, et 9^e arrondissements et pour la première question, Madame la Maire du 7^e arrondissement, chère Fanny, c'est à vous.

Question du Conseil du 7^e arrondissement — Berges du Rhône : utilisation des quais dans le 7^e arrondissement

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Merci. Monsieur Maire, cette question vous est posée par les élus du 7^e arrondissement, mais également par le conseil de la vie associative et locale qui nous a saisis lors de notre dernier conseil d'arrondissement et enfin, par un collectif de riverains avec qui nous sommes fréquemment en contact, les riverains du quai Claude Bernard.

Le 7^e arrondissement est bordé par les berges de la rive gauche du Rhône depuis le port Edouard Herriot et le parc de Gerland jusqu'au pont de la Guillotière. Ces berges, qui ont bénéficié d'aménagements au fil des années, offrent des ambiances variées au bénéfice de nombreux usages. Sportifs, promeneurs, cyclistes, amoureux de la nature, petits et grands, profitent ainsi des quais bas qui connectent le fleuve à la ville.

Indéniablement, ces berges attirent les visiteurs et touristes pour le panorama qu'elles offrent sur la cité lyonnaise. Un certain nombre de ces visiteurs arrivent par bateau de croisière, vous voyez où je veux en venir.

Si le fleuve peut bel et bien être un moyen pour découvrir la ville, force est de constater que ces bateaux de croisière peuvent également être source de nuisances, et c'est le cas quai Claude Bernard dans le 7^e arrondissement, où jusqu'à six bateaux peuvent séjourner en même temps.

Concernant les nuisances, on note tout d'abord la question de la pollution atmosphérique puisqu'à ce jour, les bateaux ne sont pas raccordés au réseau électrique et fonctionnent sur groupe électrogène. On parle aussi de nuisances sonores avec le moteur des bateaux, la climatisation, et aussi des questions de partage de l'espace public puisque souvent, les cars

stationnés en double file — et soit dit en passant avec le moteur allumé — viennent perturber l'organisation des quais où se croisent cyclistes, piétons et touristes des bateaux de croisière.

Cette cohabitation entre l'activité portuaire et la vie quotidienne des Lyonnaises et des Lyonnais est aujourd'hui difficile. Je dis « aujourd'hui », mais cela fait de nombreuses années que cela dure et elle doit, selon nous, être accompagnée. L'accueil des touristes est essentiel à Lyon, mais il ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie des habitants du 7^e arrondissement.

Nous vous savons préoccupés par le sujet, Monsieur le Maire, Monsieur LUNGENSTRASS, Madame TOMIC, et nous savons que vous êtes en lien avec la Métropole et Voies navigables de France sur cette question. Nous profitons donc de ce conseil municipal pour vous interroger sur les mesures concrètes qui vont être prises pour réduire les nuisances dues aux bateaux de croisières du quai Claude Bernard et espérons que les croisiéristes prendront le virage d'un tourisme plus durable et au service de l'économie locale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire. Monsieur LUNGENSTRASS, je vous cède la parole pour répondre.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Merci beaucoup. Merci d'abord pour la question que j'adresse évidemment aux élus du 7^e arrondissement, mais aussi au conseil de la vie associative du 7^e arrondissement.

Je souhaitais commencer par souligner le travail partenarial particulièrement constructif et régulier que nous menons avec Voies navigables de France sur toutes les questions relatives au fluvial et à nos deux cours d'eau. Cela concerne évidemment aussi les paquebots touristiques, qui sont d'une certaine manière le symbole de l'attractivité touristique de notre ville. Ils arrivent en plein centre, ils y ont toute leur place pour arriver et faire profiter les visiteurs de notre belle ville.

Par contre, vous avez raison, il y a très nettement, et sans remettre en cause fondamentalement les choses, des améliorations significatives à apporter au fonctionnement de ces paquebots touristiques qui se trouvent dans notre ville. Je pense que nous avons effectivement un engagement qui est d'abord collectif, qui est porté par l'ensemble des acteurs, vous l'avez mentionné, qui est fortement souhaité aussi par la Mairie du 7^e arrondissement et les riverains, d'électrifier en priorité les quais et d'arrêter l'utilisation des groupes électrogènes aujourd'hui utilisés par les paquebots. C'est source de pollution sonore, source de pollution de l'air, source d'émission de gaz à effet de serre, bref, c'est quelque chose qu'il faut effectivement transformer.

Voies navigables de France a pu lancer justement il y a quelques mois un marché de leur côté pour l'aménagement, sur le bassin fluvial, de bornes électriques sur un certain nombre de quais et notamment sur les quais du 7^e arrondissement et du 2^e arrondissement. Le quai Claude Bernard en fait naturellement partie. Nous en sommes à un stade assez avancé et nous aurons donc des travaux dès l'année prochaine sur ces quais-là pour une mise en route opérationnelle de ces bornes électriques dans moins d'un an aujourd'hui.

Il y a un aspect important que vous avez souligné dans votre question, qui est celui de la communication notamment à destination des riverains, mais je pense que nous ferons très probablement une communication in situ parce que naturellement, les berges du Rhône sont un espace où l'intégralité des Lyonnaises et des Lyonnais, voire plus, se retrouvent à un moment ou à un autre et c'est donc normal d'expliquer pourquoi ces travaux d'électrification auront lieu.

Ce qui est intéressant avec le marché que Voies navigables de France a pu lancer, c'est qu'il y aura aussi un régisseur qui va être présent sur les quais justement pour coordonner les actions, pour être l'interlocuteur principal, que ce soit des paquebots, des autocaristes, des riverains ou des élus. Il pourra donc faire ce rôle d'ensemblier pour améliorer la situation. Nous pourrions également avoir au premier semestre 2023 une réunion de proximité avec l'ensemble des acteurs, mais en particulier les riverains pour entrer dans le détail et évoquer plus précisément ces sujets-là.

Vous avez également évoqué les questions de sécurité sur les berges qui sont évidemment primordiales. Il y a notamment une question réelle de partage de l'espace public sur ces berges-là, avec un impact non négligeable de la collecte des déchets qui est faite aujourd'hui par voie terrestre. Là aussi, il y a des nouveautés depuis quelques mois vu qu'une bonne partie des paquebots sont maintenant collectés, pour les déchets ménagers, par voie fluviale avec le bateau Zulu donc c'est une bonne avancée, et j'ai bon espoir que d'ici quelques mois nous soyons à 100 % des paquebots et péniches qui soient collectés par la voie fluviale, ce qui va limiter déjà les usages et les conflits sur les berges.

Nous avons sur les berges une voie verte, un espace partagé entre les piétons et les cycles. Il doit rester cet espace de balade et de loisirs tel qu'il l'est aujourd'hui. Nous aurons forcément une réduction des conflits grâce à ces avancées en matière de déchets. Il y a malgré tout un certain nombre de services qui sont autorisés à accéder au quai, des services de propreté et un certain nombre de cars lorsque les visiteurs possèdent des bagages ou des valises. Il y a donc une attention particulière à avoir sur les conditions de ces accès tant qu'ils se font pour des raisons très fonctionnelles.

Je souhaite même que nous puissions aller plus loin sur le sujet. L'approvisionnement en carburant se fait aussi par voie terrestre aujourd'hui et pas franchement en circuit court, si on peut utiliser ce terme pour les carburants. Nous sommes là aussi en discussion avec Voies navigables de France, qui a des pistes justement pour avoir un approvisionnement par voie fluviale des carburants et limiter un peu les impacts de cet approvisionnement qui se fait aujourd'hui de manière très lointaine.

C'est d'ailleurs aussi le cas sur la question alimentaire, où ce sont aujourd'hui des camions qui viennent du nord de l'Europe qui approvisionnent en nourriture les paquebots, ce qui est évidemment parfaitement incompréhensible alors que nous sommes dans un territoire phare en matière de gastronomie et d'agriculture. Nous avons donc là aussi un travail à faire et je ne doute pas que le régisseur, avec l'ensemble des acteurs, nous permettra d'avancer sur cette question-là.

Enfin, je voulais aborder la question de l'aménagement de la Voie lyonnaise 1. On se place sur le quai haut Claude Bernard. Nous avons évidemment pris en compte, avec nos collègues de la Métropole, le besoin en cars. Par contre, il y a un vrai enjeu, celui de faire respecter la réglementation de ces emplacements de cars, parce qu'il faut peut-être le rappeler, ce sont bien des emplacements de courte durée à cet endroit et non pas de longue durée. D'ailleurs, nous avons déjà pu faire intervenir la police municipale pour faire respecter ces règles-là, mais aussi éviter les questions de double file ou de moteurs allumés qui sont effectivement des nuisances pour les riverains immédiats.

Nous continuerons évidemment, avec mon collègue Mohamed CHIH, à envoyer la police municipale pour réguler cet usage de l'espace public. D'une manière générale, sur les autocars, je souhaite que nous allions plus loin dans le mandat et que nous retravaillions le schéma des autocars d'une manière générale et en particulier sur les emplacements longue durée qui, selon moi, aujourd'hui, n'est pas satisfaisant dans la ville. Les autocaristes qui sont présents, avec différents usages et différents besoins, ont ce besoin d'avoir aussi des emplacements de longue durée, c'est légitime, mais il faut du coup les accompagner sur ce sujet et cela n'a pas suffisamment été fait précédemment.

Comme vous le voyez, le tourisme durable et responsable est à portée de main. Nous avons de réelles avancées qui sont déjà crantées. Nous avons des choses qui vont encore arriver et cela permettra de réduire les nuisances pour les habitants, avec moins de bruit, moins de pollution, moins de saturation de l'espace public, et je pense que nous avancerons ensemble avec ambition et motivation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Valentin, et merci pour la question du 7^e arrondissement.

Question du Conseil du 8^e arrondissement — Propreté des rues du 8^e arrondissement de Lyon

M. LE MAIRE : Je donne maintenant la parole au Maire du 8^e arrondissement. Cher Olivier, c'est à vous.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire. Les habitants de l'arrondissement me partagent régulièrement leur impression d'une dégradation du niveau de propreté des rues du 8^e arrondissement. Des déchets de toute nature se retrouvent sur la voie publique. Depuis la crise Covid en particulier, des masques sont jetés sur la voie publique et des incivilités semblent aller en s'amplifiant, surtout en ce qui concerne le dépôt d'encombrants dans l'espace public. En témoigne d'ailleurs le nombre important de personnes déjà passées en maison de justice et du droit dans le cadre du rappel aux obligations légales et citoyennes.

Nous constatons également une recrudescence dans l'espace public d'emballages issus des ventes à emporter des nombreux fast-foods de notre arrondissement. Bien que la propreté soit une compétence métropolitaine, que peut faire notre ville pour prévenir ces incivilités de toute sorte et améliorer la perception par les habitants de la propreté de leur arrondissement ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pour vous répondre, je cède la parole à Camille AUGÉY.

Mme AUGÉY Camille, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, cher Olivier, je vais lire la réponse de Mohamed CHIHAI qui devait initialement apporter cette réponse, mais qui est positif au Covid.

« Comme vous venez de l'énoncer, la question de la propreté est primordiale dans le service que nous nous devons de rendre aux habitantes et aux habitants du 8^e arrondissement, mais aussi de toute la Ville. Au-delà des problématiques d'insalubrité pour lesquelles nous disposons d'une compétence directe au niveau de la Ville, la propreté de nos rues se doit d'être à la hauteur des attentes des citoyens et des citoyennes, car il s'agit ici de l'environnement quotidien de chacune et chacun qui peut être mis à mal avec un sentiment d'abandon des quartiers et de dégradation du cadre de vie.

Nettoyer l'espace public, lutter contre les incivilités, sensibiliser à la gestion durable des ressources et des déchets, voilà trois approches que nous menons conjointement en lien étroit avec la Métropole pour améliorer significativement la propreté de nos rues.

Sur le premier volet, nous sommes pleinement engagés dans une politique de déploiement de sanitaires publics qui doivent permettre une réduction des mictions sauvages et apporter un service de qualité aux usagers. C'est à ce titre que nous allons remplacer, sur le 8^e arrondissement, trois sanitaires défectueux dans des lieux stratégiques par des toilettes plus qualitatives et permettant à un plus grand nombre de personnes d'en bénéficier.

En complément, et à l'initiative de la Métropole dont c'est la compétence, le nettoyage des espaces extérieurs et le ramassage des déchets bénéficient d'une action renforcée. Les passages des services métropolitains sont adaptés aux besoins et donc amplifiés, et les interventions coordonnées avec la Ville se multiplient, mais nous pouvons encore faire mieux et nous nous y employons chaque jour avec de nouveaux outils. La vidéo verbalisation, d'abord, nous permet de sanctionner les dépôts sauvages d'encombrants sur l'espace public à l'aide d'un véhicule. Des consignes permanentes sont passées aux policiers municipaux pour traquer les contrevenants et les appeler à leur responsabilité.

Ce que l'on observe est un phénomène de contournement des déchetteries par certains professionnels pour faire des économies. Nous ne laisserons pas ces pratiques s'installer durablement. Ces comportements font donc systématiquement l'objet, quand nous les captons, de verbalisations.

Vous l'avez également mentionné, Monsieur le Maire, ce n'est pas anodin si nous avons ciblé le dispositif expérimental du rappel aux obligations légales et citoyennes sur les dépôts sauvages. C'est que nous accordons une importance majeure à la lutte contre ces incivilités. Nous venons d'ailleurs de faire un bilan après un an de mise en œuvre de cette nouvelle mesure, et les résultats sont tout à fait encourageants. 37 personnes ont été convoquées en maison de justice et du droit, 28 rappels aux obligations légales et citoyennes ont été notifiés, 25 contributions citoyennes ont été prononcées, et 73 % des procédures ont concerné des dépôts de déchets sur la voie publique.

Pour rappel, ce dispositif en vigueur uniquement dans le 8^e arrondissement s'appuie sur l'action terrain des services de police qui, dans le cadre du flagrant délit, remettent une convocation en maison de justice à l'auteur des faits dans un délai extrêmement court. Ce qui est intéressant est la portée de l'audience menée à la fois par le délégué du procureur lui-même et vous-même, Monsieur le Maire. La sanction s'accompagne d'un échange visant à faire prendre conscience à l'auteur des conséquences de son acte, l'incitant à ne pas le réitérer.

Ce process tout à fait nouveau constitue donc un véritable outil de prévention du fait de la qualité et de l'individualisation de la réponse apportée. Le délégué du procureur n'hésite pas, en outre, à prononcer une contribution citoyenne qui est versée à une association d'aide aux victimes, ce qui a vocation à inciter l'auteur à prendre conscience de ses obligations au sein de la société.

Nous devons poursuivre dans ce sens, travailler main dans la main avec la Métropole et améliorer notre communication sur les actions menées. Il est important de faire connaître à toutes et tous notre implication sur les questions de propreté, mais aussi les conséquences des jets de détritus et des dépôts sauvages, ce que risquent les contrevenants et le coût pour la société.

Je suis également convaincu, comme vous tous ici, je présume, que la problématique des déchets doit aussi être travaillée à la source. Comment faire pour les réduire ? C'est tout le sens de la politique menée par la délégation de Camille AUGÉY avec notamment le travail sur la propreté et les déchets initié avec les restaurants franchisés McDonald's et le financement de l'association Zéro Déchet Lyon, mais aussi Mouvement de palier dans le 9^e arrondissement pour expérimenter une sensibilisation massive des habitants, des professionnels et des acteurs du quartier sur la question.

L'année 2023 va nous permettre de faire le bilan de cette expérimentation sur le 9^e arrondissement et d'en tirer les enseignements adéquats dans le cadre d'une politique plus large que nous comptons formaliser dans un plan "municipalité zéro déchet et zéro gaspillage", sur lequel les services ont commencé à travailler.

Nous mettons aussi l'accent sur l'accompagnement des professionnels à travers notre convention avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, qui comporte un volet sur la réduction des déchets des artisans et notamment les commerces de bouche qui pratiquent la vente à emporter. Cet accompagnement se traduit aussi par les subventions que nous versons à des associations pour aider les commerçants à transformer leurs pratiques et enfin le travail que nous menons avec les associations de commerçants et les structures de management de centre-ville sur des collectes mutualisées de cartons et de biodéchets.

Monsieur le Maire, chers collègues, voici là résumé en quelques mots les actions conduites pour la propreté de nos rues et les pistes de travail qu'il nous reste à approfondir pour améliorer encore la situation. Je vous remercie. »

M. LE MAIRE : Merci, Madame AUGÉY, pour cette réponse presque à deux voix.

Question du Conseil du 9^e arrondissement — Actions de la ville de Lyon pour lutter contre les violences conjugales intrafamiliales

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Madame BRAIBANT-THORAVAL, Maire du 9^e arrondissement, pour sa question.

Mme BRAIBANT-THORAVAL Anne, Maire du 9^e arrondissement : Bonjour à toutes et à tous. Voici la question du 9^e arrondissement.

Aujourd'hui, les violences à l'égard des femmes et des filles constituent l'une des violations des droits humains les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde. Elles demeurent également l'une des moins signalées en raison de l'impunité, du silence, de la stigmatisation, du sentiment de honte qui l'entourent. Les conséquences néfastes de ces violences sur le plan physique, psychologique et sexuel affectent les femmes dans tous les stades de leur vie.

Depuis 1999, le 25 novembre, Journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes, permet de porter ce sujet au-devant de la scène et de mettre en évidence ce fléau subi au quotidien par un grand nombre de femmes. Chaque année, 100 000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol. Dans près de la moitié de ces cas, ces agressions sont perpétrées par leur conjoint. Seules 12 % portent plainte. En France, en 2021, 122 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint.

Quelle que soit leur forme, psychologique, physique, sexuelle ou économique, les violences intrafamiliales conjugales génèrent une emprise, un conditionnement dont il est difficile de se dégager lorsque l'on est victime. C'est un abus de pouvoir dans une relation de couple où l'un des partenaires utilise un rapport de force pour contrôler l'autre. Pour se libérer de cette emprise et de la peur, le chemin peut être très long. Dans un certain nombre de situations, les victimes n'ont même pas conscience de leurs syndromes et que ceux-ci sont liés aux violences subies.

Les victimes ont dès lors besoin d'être soutenues, défendues et accompagnées. La Mairie du 9^e arrondissement accueille, comme dans les 3^e, 7^e et 8^e arrondissements, une permanence de l'association Violences intrafamiliales, femmes, information, liberté (VIFFIL). Le travail précieux de l'association permet aux victimes de bénéficier d'une écoute et d'être orientées vers différents services, notamment pour être admises et être orientées vers différents services d'hébergement ou se voir proposer une solution de logement temporaire. On pourrait citer d'autres associations qui soutiennent les femmes victimes de

violences sur le territoire de la ville de Lyon, cette même ville qui met à la disposition de femmes victimes de violences conjugales des logements gérés par des associations.

Ma question est la suivante. Quels sont les projets, orientations et actions que la ville de Lyon prévoit de développer pour permettre une prise en charge rapide, tant en termes de soutien que d'aide au relogement sécurisé pour toutes les Lyonnaises victimes de violences intrafamiliales subies de leur conjoint ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire. Chère Florence, pour vous répondre.

Mme DELAUNAY Florence, Adjointe : Madame la Maire du 9^e arrondissement, je vous remercie pour cette question qui me donne l'occasion d'évoquer, lors de ce Conseil, le sujet primordial qu'est la lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes. Les chiffres que vous venez de rappeler sont éloquentes. Les campagnes de sensibilisation se multiplient, des mouvements citoyens émergent, le sujet est inscrit dans les agendas politiques, mais le constat reste amer. Les violences sexistes et sexuelles ne fléchissent pas et ce constat est inacceptable.

La lutte contre les violences et les discriminations de genre, la lutte pour les droits, nous obligent. État, collectivités, notre engagement doit s'intensifier, nous devons développer nos efforts pour garantir à chacune le droit à la sécurité et à la bienveillance. Depuis le début du mandat, c'est ce principe qui nous anime. Accueil, accompagnement, hébergement, sensibilisation, nous avons à cœur de mener une politique globale sur le sujet.

Madame la Maire, vous l'avez évoqué lors de votre question, la Ville a mis en place, avec l'association VIFFIL SOS Femmes, des permanences d'accueil de proximité pour les femmes victimes de violences dans les mairies d'arrondissement. Les entretiens sont sans rendez-vous, gratuits et anonymes. Déjà présentes dans les mairies du 3^e, 7^e et 8^e arrondissement, des permanences ont lieu depuis 2021 dans la mairie du 9^e arrondissement grâce, notamment, au renforcement du soutien financier de la Ville à VIFFIL.

Cette nouvelle permanence a été lancée pour répondre à des demandes croissantes de la part de femmes victimes de violences. Le nombre de femmes reçues dans les permanences a doublé pendant les périodes de confinement et il a même triplé pendant les périodes de déconfinement.

Les femmes sont également accompagnées sur le champ juridique à travers le travail des quatre juristes de la ville de Lyon au sein des maisons de justice et du droit des 8^e et 9^e arrondissements. Ces maisons de justice et du droit assurent une présence judiciaire de proximité. Elles concourent à l'aide aux victimes et à l'accès au droit. Les juristes de la Ville, sensibilisés aux problématiques spécifiques des femmes victimes de violences, apportent un premier niveau de réponse et orientent par la suite vers le réseau des ressources existantes, comme les associations d'aide aux victimes.

Avec le soutien financier de l'État, nous avons choisi de nous doter de trois postes d'intervenants sociaux en commissariat. Ces professionnels de l'action sociale sont un maillon essentiel dans l'accueil en commissariat et l'orientation des femmes victimes et de leurs enfants, mais également des auteurs et des mis en cause.

Fin 2021, un changement dans la typologie des postes a été voté en Conseil municipal afin d'assurer la pérennité des intervenants et intervenantes dans leurs missions.

Concernant l'hébergement, la ville de Lyon met à disposition de l'association Le Mas des appartements pour l'hébergement post-urgence des femmes victimes de violences, avec ou sans enfants. Pour rappel, le volet de mise à l'abri est une compétence de l'État, mais la Ville souhaite apporter sa pierre à l'édifice.

Comme nous nous y étions engagés, ce sont, depuis 2022, sept appartements que la Ville met désormais à disposition. La Ville verse également au Mas une subvention pour assurer le suivi social, juridique, psychologique des femmes et de leurs enfants ainsi qu'un accompagnement vers l'emploi. Tout au long de l'année, la Ville est engagée aux côtés de l'État dans la prévention des violences avec des sensibilisations dans les établissements scolaires du primaire au lycée.

Ainsi soutenus financièrement par la Ville, les associations Filactions, le planning familial, le CIDFF Auvergne-Rhône-Alpes, l'Association de lutte contre le Sida, Femmes solidaires, Couples et Familles du Rhône, interviennent chaque année auprès des jeunes pour faire passer les messages de prévention. Notre service médicosocial de la Ville sensibilise également les enfants des écoles au respect entre les filles et les garçons, au respect du corps de l'autre, afin de prévenir les violences sexistes et sexuelles, et travaille à l'identification des violences intrafamiliales et conjugales.

Depuis 2021, nous renforçons également le volet de lutte contre le harcèlement de rue. La ville de Lyon intègre une dimension égalitaire dans son aménagement urbain. Des concertations et des marches exploratoires, notamment sur les questions d'insécurité dans l'espace public, sont organisées. Elles permettent l'élaboration de solutions profitant à tous les usagers et toutes les usagères. Par exemple, des dispositifs de marche exploratoire ont été initiés dans le quartier de la Guillotière en novembre 2021, en partenariat avec le SYTRAL, la Métropole et le centre social Bonnefoi.

Ces axes de travail ont engendré l'édition d'un guide « Genre et urbanisme » publié en 2022, un document qui sert à orienter les professionnels sur les questions d'aménagement afin d'éviter les discriminations et les situations d'insécurité sur l'espace public.

C'est également le sens du dispositif Angela, expérimenté aux côtés des commerces du 7^e arrondissement, qui permet à toute personne, et donc aussi éventuellement à un homme ou à un enfant qui se sent importuné ou en danger dans la rue, de se rendre dans un établissement lieu-refuge qui adhère au dispositif, et de demander Angela. La structure est identifiée grâce à un autocollant sur la vitrine et la personne victime de harcèlement peut y être aidée.

Je remercie bien sûr chaleureusement Madame la Maire du 7^e arrondissement, les élus et les agentes de l'arrondissement, pour avoir porté le développement de ce dispositif dans le 7^e arrondissement, ainsi que les associations Nous Toutes et le CIDFF pour leur contribution à la partie formation des gérantes et gérants d'établissements. Suite au succès de son déploiement dans le 7^e arrondissement, notre ambition est d'étendre ce dispositif aux autres arrondissements de la commune dès le 1^{er} semestre 2023.

La Ville déploie également un large dispositif de communication au grand public sur ces questions tout au long de l'année, et plus spécifiquement durant le mois de novembre à travers la journée du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Vous avez pu chacune et chacun apercevoir le mois dernier les bâches sur les grilles de l'hôtel de ville ainsi que les affiches « brisons le silence » le festival, partout dans la Ville, mettant en avant le 3919, numéro national de référence pour les femmes victimes de violences.

La Ville édite également et distribue chaque année 12 000 exemplaires de sa plaquette « Brisons le silence », qui recense tous les lieux ressources sur les violences conjugales et qui contient depuis 2021 le « violentomètre », un outil permettant de mesurer et de savoir si la relation dans laquelle on est engagé est bien basée sur le consentement.

Chaque année, nous soutenons financièrement et en termes de communication le festival « Brisons le silence », porté par l'association Filactions, dont les bénévoles et salariés œuvrent d'arrache-pied pour organiser tous types d'événements lors d'une quinzaine qui permet à chacune et à chacun de mieux comprendre les violences sexistes et conjugales afin de les dénoncer, les prévenir et d'amplifier la lutte contre celles-ci.

Chers collègues, de multiples autres actions lancées ces derniers mois composent notre politique globale sur le sujet. Je pourrais évoquer notre engagement auprès de l'État depuis la fin d'année 2021 pour l'établissement d'un centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales sur le territoire du Rhône, ou bien la réédition du guide « Santé des femmes » disponible depuis quelques jours en ligne, et enfin, le dispositif de signalement interne pour les agents qui permet de signaler les discriminations, les harcèlements, les violences et agissements sexistes, piloté par Laurent BOSETTI dans le cadre de ce Conseil municipal.

Toutes ces actions en témoignent, notre mobilisation sur le sujet est très importante et nous avons aussi la chance, sur Lyon, de disposer d'un large réseau associatif et institutionnel qui agit en complémentarité. Je souhaiterais saluer aujourd'hui les associations avec lesquelles nous travaillons en étroite collaboration, et également tous les collectifs et associations du territoire engagés pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et pour les droits des femmes. La ville de Lyon tient à leur assurer son soutien continu et sans faille et à leur attester sa reconnaissance pour tout le travail accompli.

Je souhaite également saluer ici l'État, la Métropole et les autres collectivités et institutions avec lesquelles nous menons des politiques partenariales sur ce sujet. Il nous faut œuvrer dans le même sens. Depuis quelque temps, nous travaillons conjointement, également avec les associations du territoire, à un projet d'implantation d'une maison des femmes sur le territoire lyonnais pour l'accompagnement social, psychologique, sanitaire et juridique des femmes victimes de violences. Des éléments sont encore à définir, mais notre ambition est d'ouvrir cette maison des femmes à Lyon en 2023.

Ce sont donc ces politiques publiques comme la maison des femmes, mais également toutes les actions évoquées précédemment, qui nous permettent d'intensifier la lutte. Cependant, les violences sexistes et sexuelles s'inscrivent dans un système plus global. Elles sont la manifestation la plus aiguë de l'inégalité entre les femmes et les hommes. Les comportements sexistes, la persistance de la culture du viol, les discriminations dans le milieu professionnel, dans le monde de la culture ou du sport, l'iniquité dans les dépenses publiques, les difficultés d'accès aux soins, ce sont toutes ces problématiques qui nuisent au quotidien des femmes et qui banalisent les comportements et les violences les plus graves.

Contre ce système patriarcal, ce sont toutes ces luttes qu'il nous faut mener, ces victoires qu'il nous faut conquérir pour faire évoluer les représentations, pour libérer la parole, pour garantir l'effectivité des droits.

Chers collègues, je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, chère Florence, et merci, Madame la Maire, de nous avoir permis aujourd'hui de faire un état des lieux de l'engagement de la Ville sur ce sujet de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Merci surtout à Florence DELAUNAY de nous avoir fait ce tour d'horizon très complet et très exhaustif de notre action et de l'action de nos partenaires.

COMMISSION SOLIDARITÉS — VIE DES AINÉS — DROITS ET EGALITÉS — SANTÉ ET PREVENTION

2022/2185 Attribution d'une subvention d'investissement de 75 000 € à l'association dénommée « Association pour l'édification d'un Mémorial de la Shoah à Lyon » et approbation de la convention financière correspondante — Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00005, opération « MEMO2126 »

Rapporteur : Mme DELAUNAY Florence

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission solidarités, vie des aînés, droits et égalité, santé et prévention, avec un premier rapport que vous portez, chère Florence, donc je vous cède de nouveau la parole.

Mme DELAUNAY Florence, rapporteur : Lyon, capitale de la résistance, compte de multiples lieux de mémoire des victimes de la barbarie nazie, plaques et stèles rappelant le rôle joué par la cité au cours de la Seconde Guerre mondiale.

En 2018, une association a été créée afin de porter le projet d'édification d'un mémorial de la Shoah à Lyon, projet qui est l'objet d'une démarche citoyenne. Cette association rassemble des acteurs locaux, des personnalités de la société civile, des représentants, des rescapés des camps d'extermination, l'Amical des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, l'Association des fils et filles des déportés juifs de France, le Crif Auvergne-Rhône-Alpes.

Vigie à l'adresse des passants et des générations futures, le futur mémorial de la Shoah sera implanté sur la place Carnot dans le 2^e arrondissement de Lyon.

Le choix de la place Carnot, espace public majeur consacré à la République en raison de la statue qui s'y trouve, est témoin des grandes tragédies du XX^e siècle par la gare de Perrache, qui fut d'une part le lieu de départ des Poilus de 1914-1918 et aussi le lieu de départ des convois de déportés sur la période 1939-1945. Ce lieu s'est avéré particulièrement pertinent pour accueillir le mémorial. La fonction mémorielle de cette place dans la cité existe déjà par la présence d'un monument, la Voie sacrée, relatif à la guerre 1914-1918, et la stèle à la mémoire des enfants d'Izieu, au cœur de la place.

L'emplacement primitivement retenu se voyant impacté par le projet de réaménagement des abords de l'échangeur de la gare de Perrache, un autre positionnement du monument a dû être mis à l'étude. L'emplacement choisi se situe donc en lieu et place de la statue « Allégorie de la ville de Lyon » dans la perspective de la rue Général Plessier à l'ouest de la place Carnot, actuellement dans un état de conservation dégradé. Cette statue sera déplacée par les services de la Ville après étude d'implantation et de restauration dans un autre lieu porteur de sens et en lien avec l'œuvre elle-même.

Pour réaliser ce futur mémorial de la Shoah, un concours sera lancé par l'association début 2023 sous la forme d'un appel à projets. Après un avis d'un comité technique chargé d'étudier la recevabilité des projets, un jury composé notamment de professionnels et d'un

représentant des ABF sélectionnera le projet répondant le mieux au cahier des charges et aux exigences, tant artistiques que symboliques.

Le monument, qui sera ainsi érigé dans l'espace public, se veut être un symbole fort pour rappeler l'incommensurable tragédie de la Shoah et lutter contre l'antisémitisme.

Pour ces raisons, je vous demande de voter favorablement ce projet de délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Florence. Madame GAILLIOUT, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Chers collègues, je souhaite ici saluer l'édification de ce mémorial de la Shoah sur une place hautement symbolique puisqu'elle a malheureusement vu le départ du dernier convoi parti de Lyon le 11 août 1944, emportant plus de 600 personnes, hommes, femmes, enfants, vers les camps de concentration de Struthof, Ravensbrück et Auschwitz.

Elle rappelle l'impérieux devoir de mémoire qui est le nôtre pour que jamais une telle horreur ne puisse se produire. Le rôle de ces monuments est de nous rappeler que le pire est toujours possible et que jamais nous ne devons relâcher notre vigilance. C'est de nous rappeler que plus de 6 200 personnes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, hommes, femmes et enfants, ont été déportées parce qu'elles étaient juives.

Nous voyons bien qu'avec les événements récents mais malheureusement récurrents dont a fait état Madame la Maire du 5^e arrondissement en début de séance, nous devons être en alerte permanente. La lutte contre les faussaires de l'Histoire doit être permanente pour que jamais ils ne parviennent à effacer ces souffrances, pour que jamais ils ne parviennent à nous faire oublier ces terribles leçons qu'elles nous ont enseignées.

La lutte contre les idéologies mortifères qui ont rendu ces drames possibles l'est également, pour que plus jamais la haine de l'autre ne puisse s'ériger en politique d'état, pour que plus jamais des hommes, des femmes et des enfants ne soient envoyés à la mort par des fanatiques extrémistes. C'est notre rôle, en tant qu'élus de la République, que d'accompagner ces combats au quotidien, dans nos actes, dans nos paroles et dans nos politiques. En cela, nous devons être à la hauteur de l'héritage que nous ont laissé celles et ceux qui se sont battus et ont parfois laissé leur vie, à l'image de Jean Moulin et de nombre de ses compagnons.

Nous souhaitons aujourd'hui saluer le travail de mémoire initié depuis de nombreuses années par Michel NOIR, qui a permis à Lyon de renouer avec sa mémoire par la création en 1992 du Centre d'Histoire de la résistance et de la déportation sur le site de l'ancienne école de santé militaire de l'avenue Berthelot, travail poursuivi depuis inlassablement par l'ensemble de ses successeurs pour faire de Lyon une ville de mémoire, accompagnant les citoyens et associations engagés. Nous souhaitons saluer, Monsieur le Maire, votre inscription dans cette tradition. Nous avons hâte de découvrir le monument qui viendra rappeler sur cette place hautement symbolique notre attachement à notre histoire, à la mémoire de nos morts et aux leçons que nous ne devons jamais oublier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame GAILLIOUT. Monsieur LEVY, c'est à vous pour dix minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, mesdames et messieurs, chers collègues, 1,3 million de personnes, hommes, femmes, enfants, ont été déportées à Auschwitz-Birkenau. 1,1 million de personnes y sont mortes dont 900 000 dans les chambres à gaz. Parmi elles figurent la plupart des 86 victimes de la rafle de la rue Sainte-Catherine, au cœur de notre ville. Parmi elles figurent la majorité des 75 enfants placés à l'Antiquaille entre février et août 1944 et un grand nombre des 600 détenus de Montluc qui, le 11 août 1944, avaient pris le dernier convoi parti de Lyon.

Parmi eux figurent les enfants d'une colonie de l'Ain qui déjeunaient bruyamment ce 6 avril 1944, jour de vacances, et qui n'ont rien entendu lors de l'arrivée des camions allemands. Deux mois exactement avant le débarquement en Normandie, 44 enfants d'Izieu et 7 de leurs accompagnateurs sont arrêtés avec brutalité. Ils partent en chantant « vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine », ils arrivent au réfectoire de la prison Montluc avant de partir pour Drancy et pour les chambres à gaz, certains mêmes dans le même convoi que la jeune Simone Veil.

Le seul crime de ces enfants et de leurs éducateurs, pour certains d'entre eux, était d'être juifs. On doit souligner que ces enfants étaient des réfugiés, qu'ils venaient de toute l'Europe, de cette terre de l'Ain et de France qui les a accueillis grâce à des associations, dont l'Œuvre de secours aux enfants, l'OSE. Cette liste de noms d'enfants que l'on n'a pas pu sauver résonne dans notre actualité.

Ce mémorial est né de la volonté de personnes comme Gérard COLLOMB, Georges KEPENEKIAN, Michel NOIR, des maires successifs dont vous aujourd'hui, Jean-Dominique DURAND, Jean LEVY, Jean-Olivier VIOU et Maître André SOULIER, mais aussi de l'engagement pour la mémoire de la Shoah, l'engagement d'une vie autour de Beate et Serge KLARSFELD, Régis DEBRAY, Sabine ZLATIN et beaucoup d'autres.

Aujourd'hui, je tiens aussi à avoir une pensée pour Benjamin ORENSTEIN, véritable passeur de mémoire qui est également à l'origine du projet.

Ce mémorial ne peut pas être un lieu figé dans le temps. Notre rôle à Lyon, notamment à travers nos politiques culturelles et éducatives, est de témoigner, mais aussi de parler, d'expliquer, de dire que si l'antisémitisme sait changer de visage, tour à tour religieux, politique, notre époque retrouve toujours la même haine qui blesse et qui tue, comme en région parisienne avec Ilan Halimi en 2006, à Toulouse au sein de l'école Ozar Hatorah, à Paris avec l'Hypercacher de la porte de Vincennes, toujours à Paris avec Sarah Halimi, le 4 avril 2017, avec Mireille Knoll, 85 ans, rescapée de la Shoah, assassinée à son domicile le 23 mars 2018.

Il faut aussi évoquer toutes ces agressions, toutes ces paroles de haine qui, sur internet, sur les réseaux sociaux, jusque dans nos rues, prolifèrent, continuent à banaliser l'antisémitisme. Nommer les choses et combattre le mal, quel que soit son mode d'expression, est un devoir absolu. Accepter de nommer les choses, c'est accepter de dire explicitement que l'on lutte contre l'antisémitisme, notamment dans notre programme éducatif de territoire dans lequel aujourd'hui le mot « antisémitisme » ne figure pas. Accepter de nommer les choses, c'est aussi éviter les amalgames autour des « fâchés pas fachos » ou encore de s'afficher aux côtés de Jeremy CORBYN. C'est aussi dans les rangs vides des différents temps commémoratifs au sein de notre ville.

Aujourd'hui, c'est par l'éducation et par la culture que vous lutterez contre le poids des préjugés. Notamment, la dernière étude sortie en début d'année sur la photographie de l'antisémitisme en France vous donne un certain nombre de préconisations pour des actions concrètes au sein de notre ville.

Jamais, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les actes antisémites n'avaient été aussi nombreux et aussi meurtriers. Comment ne pas voir la défaite que cela représente pour notre nation, pour cette République française qui, dans l'Europe des Lumières, avait allumé la flamme des Droits de l'Homme et établi en principe universel le respect inconditionnel de la personne ? Comment ne pas voir qu'il nous faudrait agir plus fermement, mieux sanctionner ces crimes et combattre avec davantage de force l'impunité ?

Alors oui, il nous faut réaffirmer que l'antisémitisme est un crime qui entache notre démocratie. Ce mémorial, avec notamment Montluc, la maison d'Izieu, le CHRD, ce sont des lieux pour entretenir une mémoire et comprendre les mécanismes de l'exclusion, pour

expliquer jusqu'où mène la violence quand elle se heurte à l'indifférence. Loin d'être un lieu figé, il doit jouer avec les associations de notre ville un rôle fondamental dans l'éducation, peut et pourra dans le futur aider les citoyennes et les citoyens, et surtout les jeunes en formation, à dénoncer les falsifications et les mensonges de ceux qui exploitent l'ignorance, la peur et la haine de l'autre et des autres.

Un lieu de mémoire pour commémorer, se souvenir, mais aussi essayer de comprendre, car aujourd'hui, on continue d'interroger. Comment des hommes purent-ils mettre une telle rationalité au service d'une telle barbarie ?

Oui, il faut savoir que cela fut même si jamais nous ne comprendrons comment l'Europe avait pu en arriver là, comment l'Allemagne, qui par sa culture, ses arts, sa photographie, était au sommet de la civilisation européenne, a pu porter à sa tête un homme dont chacun connaissait l'idéologie raciste et antisémite.

Ce mémorial, c'est rappeler le ressort de l'accession au pouvoir de la haine qui est amenée par une profonde misère économique et sociale. C'est rappeler qu'un régime a profité du contexte de crise pour faire prospérer son idéologie de haine, pour miner peu à peu de l'intérieur la démocratie et instaurer un totalitarisme qui conduirait à l'élimination dans la Shoah de deux tiers des juifs d'Europe, 6 millions de personnes parmi lesquelles 1,5 million d'enfants.

Ce mémorial nous rappelle qu'ici, à Lyon, des Justes ont simplement considéré le persécuté comme une personne, comme un frère ou une sœur. Certaines ont accompli leur geste comme un acte conscient de résistance, beaucoup l'ont accompli par simple humanité. Les plus de 155 Justes du Rhône montrent que la résistance, c'était aussi ouvrir la porte aux persécutés, dire non, savoir désobéir. Refuser des ordres indignes dans un sursaut de conscience, c'est le début du courage et de la bravoure humaine. Voilà aussi ce que représente ce mémorial.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur LEVY. Madame VERNEY-CARRON, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme VERNEY-CARRON Florence : Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe souhaite par cette courte intervention souligner l'importance de cette délibération qui porte sur ce projet d'édification d'un mémorial de la Shoah place Carnot, dans le 2^e arrondissement.

Cette importance est à plus d'un titre. L'Histoire va bientôt remplacer la mémoire. À l'heure où nous sommes de plus en plus confrontés à la négation, à la déconstruction, il est plus que jamais important de créer des symboles pour se souvenir que les hommes sont capables du pire. Notre ville, capitale de la résistance, rappelle aussi avec ce monument un aspect plus sombre des citoyens de notre ville. Une délibération comme celle-ci nous repose toujours la question. Qu'aurions-nous fait ? Quels auraient été nos choix ?

Ce qui est également important dans cette délibération, c'est le consensus sur cette réalisation. Toutes les collectivités sont engagées, notre Ville, la Métropole, la Région, fidèles en cela à leur engagement pour la mémoire. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Maire, mais aussi tous les élus et les collaborateurs dans les services, qui œuvrent quotidiennement à faire vivre les lieux du souvenir. Nous sommes rassemblés autour de ce projet.

Je forme le vœu que ce projet reste consensuel jusqu'à sa réalisation et qu'une fois offert à tous les Lyonnais, il soit protégé et respecté. Je voulais rappeler, comme l'a dit à l'instant notre collègue LEVY, l'importance du lieu des Justes au Chambon-sur-Lignon, qui par leurs

engagements, mais aussi dans la modestie de leur engagement et leur simplicité, nous rappelle ce qu'il faut suivre comme attitude.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame VERNEY-CARRON.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements.)

2022/2186 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cabiria pour la mise en place d'une médiation dans le Quartier Jean BOUIN à Lyon 7^e — RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 2022/2186, Madame de LAURENS, vous avez la parole.

Mme de LAURENS Céline, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la délibération que je vous présente concerne une subvention de 35 000 euros à destination de l'association Cabiria. Cette association de prévention en santé sexuelle auprès des personnes prostituées est soutenue par la ville de Lyon par l'intermédiaire d'appels à projets annuels sur la thématique santé sexuelle depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, la subvention soumise à votre délibération vient en complément. Elle a vocation à répondre à un besoin exceptionnel qui a été très clairement explicité à l'association. En effet, les travaux de réfection nécessaires au stade d'athlétisme en cours de réalisation et décidés lors du conseil municipal de juillet allaient nécessairement entraîner des conséquences sur les conditions d'exercice des personnes prostituées en aggravant certains risques sanitaires les concernant et des conflits d'usage dans la zone.

En conséquence, l'association Cabiria nous a proposé un projet qui réponde aux enjeux qu'elle a perçus avec sa connaissance des modes de vie des personnes concernées et des problématiques auxquelles elles sont régulièrement confrontées. Ce projet s'articule donc autour de deux axes :

- un volet de renforcement des maraudes et de médiation sur la zone Jean Bouin, avec des maraudes qui seront effectuées jour et nuit sur le territoire, en créant davantage de lien avec les personnes prostituées entre elles, les riverains, les usagers du territoire et les entreprises de travaux via l'intermédiaire de réunions de médiation et aussi la mise en place d'une écoute dédiée pour les habitants du quartier ;
- un second volet visant à accompagner les personnes prostituées qui changent ou diversifient leur mode d'exercice en passant de la rue à internet.

Ce second volet, intitulé « Présentes », est novateur. Il consiste en la mise en place de maraudes virtuelles et d'une permanence téléphonique pour ne pas perdre le lien avec les personnes prostituées lorsqu'elles n'exercent plus uniquement dans la rue.

Sur le premier point, dans le contexte que nous connaissons tous et devant le désarroi et l'inquiétude des familles dont les enfants fréquentent la zone de Jean Bouin, inquiétude que

nous comprenons et qui est légitime, de premiers contacts ont pu être noués avec les familles et les maraudes ont commencé à être renforcées.

Le travail n'en est qu'au début et les liens très resserrés avec la Ville sont prévus. Ces premiers contacts font suite à la rencontre des représentants des familles avec la Maire du 7^e arrondissement, Fanny DUBOT, et l'Adjoint à la sécurité, Mohamed CHIH, en présence de deux membres du cabinet du Maire.

Concernant le second volet, il me semble utile de préciser que la prostitution à l'ère du numérique est essentiellement sur internet. Elle représenterait plus de deux tiers du phénomène, obligeant les associations de prévention à changer leurs modes de contact et d'intervention. Sur internet, la prostitution de mineurs est également de plus en plus nombreuse. Elle est estimée entre 7 000 et 10 000 mineurs, essentiellement des filles, qui se livrent à la prostitution en France.

Ce triste constat nous oblige et pousse les responsables politiques que nous sommes à la modestie, d'une part, et à l'action pragmatique d'autre part : éducation des jeunes à la sexualité, lutte contre les stéréotypes de genre, sensibilisation aux risques du numérique, lutte contre la pédocriminalité et l'exposition des jeunes à des contenus pornographiques.

Une chose est certaine, chers collègues, nous devons redoubler d'efforts et je suis fière de porter devant vous cette délibération pour l'acter formellement. Elle a été votée en commission et en conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Avec un avis favorable. Merci, chère Céline. Madame GAILLIOUT c'est à vous pour cinq minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est pour nous l'occasion d'apporter notre soutien plein et entier aux acteurs associatifs qui viennent en aide aux personnes victimes de la prostitution afin de leur apporter réconfort, aide et mise à l'abri avec, comme objectif final, de leur permettre de sortir de cette condition.

Ce travail de longue haleine est difficile, tant les situations rencontrées sont parfois dures à endurer, et parfois décourageant devant l'impression que la situation est inextricable. Le rôle des élus locaux que nous sommes est d'aider, dans la mesure de nos possibilités, et de nous coordonner avec ces acteurs de proximité aussi bien qu'avec les services de l'État et de la préfecture pour apporter le meilleur suivi possible pour ces personnes victimes d'un odieux trafic humain.

Néanmoins, notre rôle d'élus locaux est également de faire en sorte que nos enfants soient protégés des actes et présences qui peuvent nuire à leur développement et leur faire courir des risques pour leur santé physique comme psychique. À ce titre, il nous apparaît très dangereux de maintenir les prostitués dans la plaine des jeux de Gerland en proximité directe des nombreux enfants, dont les plus jeunes ont à peine huit ans, qui y pratiquent une activité sportive.

Les situations problématiques se multiplient, entre l'exposition à la nudité et certaines scènes qui ne conviennent pas à un jeune public, les activités illicites qui viennent s'installer à proximité des camionnettes, et les déchets qui en résultent et qui jonchent parfois les équipements au petit matin.

Chaque semaine apporte son lot d'événements regrettables qui pourraient déboucher, à terme, sur un drame. Ce constat vous oblige à agir pour protéger nos plus jeunes. Nous ne pouvons accepter votre manichéisme qui consiste à dire que les prostituées étant des victimes, toute mesure visant à les déplacer est à proscrire. De même, l'argument selon

lequel peu importe où elles s'installent il y aura des difficultés similaires ne tient pas, car jamais jusqu'ici n'était advenue une situation aussi problématique en lien avec la présence de très nombreux enfants à proximité.

Le fait qu'elles soient des victimes ne rend pas acceptable le fait que leur présence puisse représenter un danger pour nos plus jeunes, et si nous sommes d'accord avec le fait que les déplacer ne permettra pas de leur venir en aide, cela mettra néanmoins fin au danger que leur présence fait planer dans le secteur.

Diriger une ville, Monsieur le Maire, c'est avoir le devoir d'agir face à cette situation, c'est devoir prendre des décisions qui sont parfois difficiles, parfois imparfaites, mais malheureusement nécessaires. Vous ne pouvez pas vous cacher derrière une médiation qui n'apaisera pas la situation et ne solutionnera pas le problème. La situation est grave et doit être considérée comme telle.

Nous vous demandons donc à nouveau de faire procéder au déménagement des camionnettes situées aux abords de la plaine de Gerland afin que cette dernière retrouve son calme et nos enfants des conditions sereines pour pratiquer leurs activités sportives, de renforcer le travail d'accompagnement auprès des personnes victimes de la prostitution et les aider à trouver un lieu où elles pourront être en sécurité sans pour autant faire courir de risque à nos enfants.

En tout état de cause, si vous persistez dans l'inaction en vous contentant de nous faire passer pour des anti-prostitués, en vous drapant dans une fausse dignité, vous porterez la responsabilité de la détérioration de la situation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame BORBON, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme BORBON Delphine : Je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues, la prostitution est un phénomène complexe, éminemment politique et social, un sujet difficile qui mêle étroitement des réseaux mafieux et numériques, des précarités sociales et médicales, des personnes majeures comme mineures.

Les travailleuses et travailleurs du sexe sont souvent exploités, nous ne l'oublions pas. Pour autant, je le dis avec force, nous ne pourrions pas rester silencieux ni passifs face à la situation de la plaine des jeux de Gerland qui a vu arriver les camionnettes précédemment stationnées dans le quartier de la Confluence. Des enfants et des adolescents sont exposés à la prostitution et au trafic de drogue, et certains sont aussi sollicités. Cette situation est intolérable.

Des centaines d'enfants de 4 à 18 ans y rejoignent plusieurs fois par semaine leurs espaces d'entraînement de rugby, de tennis, d'athlétisme ou de football. C'est une chance d'être doté d'un tel lieu dans un quartier de notre ville, mais depuis quelques mois, cela ressemble surtout à un repère de proxénètes et de trafiquants de drogue, ce que dénoncent de nombreux habitants.

Un collectif de parents s'est constitué. Vous l'avez rencontré, pas vous directement, Monsieur le Maire, mais Monsieur CHIHI, Adjoint à la sécurité, et Madame la Maire du 7^e arrondissement, Fanny DUBOT. Les parents ont lancé une pétition et ont collecté, à l'heure où je vous parle, pas moins de 3 300 signatures.

Aujourd'hui, nous sommes solidaires. Nous sommes solidaires des travailleuses du sexe qui subissent souvent des formes d'esclavage et qui peuvent être victimes, je le disais en amont, et nous ne souhaitons pas les fragiliser plus, mais ici, solidaires de ces habitants et

de ces parents qui n'en peuvent plus et qui n'ont pas envie de voir cohabiter dans un même espace leurs enfants, la drogue et la prostitution.

Vous ne pouvez pas ignorer leur appel. Vous ne pouvez pas non plus proposer la construction d'un mur brise-vue en guise de solution, mur brise-vue que nous avons tous voté ici même le 7 juillet 2022 en pensant approuver une réfection de clôture par une enceinte plus robuste. Vous vous êtes bien gardés de donner des éléments précis sur le rôle que vous souhaitiez donner à cette enceinte végétalisée. Ce n'est pas entendable.

Ce n'est pas non plus une médiation entre les parents et les résidents des camionnettes qui permettra de solutionner le problème, option d'ailleurs totalement désapprouvée par les parents. Il en va de la sécurité des enfants, de la tranquillité de leurs parents et de votre responsabilité en tant que Maire de notre ville. Que ferez-vous demain si l'on vous annonce que l'un des enfants s'est blessé avec une seringue usagée et abandonnée sur les terrains de jeux ou la voie publique, ce qui est fréquemment le cas ?

Monsieur le Maire, un tel sujet n'a pas besoin de polémique politicienne trop facile et peu constructive. Ce sont des actions concrètes qui sont attendues. Nous vous demandons d'abord un état des lieux de la prostitution à Lyon, la répartition géographique des lieux de rassemblement et de stationnement, le parcours de ces personnes prostituées, le bilan des dispositifs d'accompagnement et de prévention sur le volet social et médical, les pistes de renforcement, le bilan des forces de l'ordre municipales et nationales sur le sujet et en particulier dans ce secteur.

Inutile de nous renvoyer vers la mission d'information sur la sécurité. C'est avec ces éléments que nous pourrions entreprendre des actions justes, légitimes et efficaces. Deux mesures nous paraissent néanmoins applicables rapidement :

- la réorientation des 850 000 euros prévus à la construction du mur brise-vue qui ne résoudra rien, puisque ces fonds seraient plus utilement employés à l'accompagnement des travailleuses du sexe, notamment pour favoriser leur sortie de la prostitution ou même, pourquoi pas, également envisager la mise à disposition sur leur futur lieu de stationnement de sanitaires mobiles, car c'est aussi un problème ;
- le déploiement, immédiatement, d'un arrêté anti-camionnettes sur le secteur dont nous venons de parler pour protéger les enfants qui constituent un public vulnérable.

Monsieur le Maire, les parents, les clubs sportifs de la plaine des jeux et les personnes prostituées attendent de votre part des réponses concrètes. Tout en étant conscients de la complexité du problème, nous espérons que vous serez en mesure de les leur donner.

Concernant le rapport en lui-même, notre groupe votera la subvention en espérant qu'elle permettra de renforcer et améliorer la qualité des actions menées par l'association.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, qui prend la parole ?

Mme CROIZIER Laurence : L'intervention est retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : C'est noté, merci. Monsieur SOUVESTRE, c'est à vous pour dix minutes.

M. SOUVESTRE David : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la prostitution est un sujet éminemment complexe qui mérite un traitement singulier au-delà des polémiques, au-delà des positions clivées. Nous devons débattre dignement de ce sujet difficile, où des questions philosophiques, des considérations morales et des postures politiques sous-tendent les positions des uns et des autres. Ce sujet ne

doit pas être pris en otage par les passions qu'il suscite et par les émotions que provoquent le déferlement médiatique ou encore les faits divers.

La situation à la plaine des jeux de Gerland est un cas d'école. Elle cristallise toutes les problématiques que nous connaissons. Elle n'échappe pas à une réalité complexe. Elle est complexe, car la prostitution engendre des nuisances publiques qui affectent la qualité de vie des résidents et des familles, complexe car la prostitution est au cœur du proxénétisme et des trafics humains qui se nourrissent de la misère, de la détresse et de la précarité, complexe car la prostitution à la vue des enfants touche à leur intégrité, à leur pudeur et à leur insouciance, complexe enfin car la prostitution a de nombreux visages, avec des femmes et des hommes aux parcours de vie différents, des migrants, des minorités sexuelles, des trans ou encore des travailleurs et travailleuses du sexe qui ont fait le choix d'avoir une activité sexuelle tarifée.

Pour chaque trajectoire, il faut un accompagnement spécifique, un traitement différencié et des réponses adaptées. Il est de notre responsabilité de prendre en compte ces réalités et de proposer des solutions multiples, partenariales et complémentaires. Les associations jouent ainsi un rôle essentiel, comme vous l'avez dit. Elles ont une connaissance fine du terrain et des publics. Notre majorité renouvelle ainsi sa confiance en leur expertise.

Nous avons attribué, en septembre 2022, une subvention de 35 000 euros à l'Amicale du nid, pour un accueil de jour. L'association pourra désormais recevoir et accompagner les prostitués dans de bonnes conditions, dans des locaux où ils se sentiront respectés, première pierre à l'édifice pour sortir de la prostitution.

Aujourd'hui, nous allons accorder une subvention de 35 000 euros à l'association Cabiria. Je ne saurais trop insister sur le rôle moteur, sur le travail crucial que cette association joue en matière de promotion de la santé. L'Amicale du nid et Cabiria sont deux structures aux actions complémentaires. Elles n'ont pas les mêmes outils, elles n'ont pas le même langage ni les mêmes pratiques professionnelles. Elles ne répondent pas aux mêmes besoins mais elles partagent un même objectif, celui de garantir l'accès aux droits à un public vulnérable et stigmatisé.

La ville de Lyon s'appuie sur ces deux partenaires pour mener un travail de médiation sur le terrain et mieux décrypter les situations. La ville de Lyon, rappelons-le, met aussi à disposition des logements pour aider des femmes à sortir de la prostitution. De même, elle participe activement à la commission départementale de lutte contre la prostitution. Nous menons donc une politique globale, pragmatique et humaniste pour régler cette situation complexe tout en protégeant une population vulnérable et préserver, autant que faire se peut, les habitants qui vivent à proximité.

Nous entendons la détresse des familles et avons à cœur de protéger les enfants, un autre public vulnérable qui ne doit pas être confronté à la prostitution. C'est pour cette raison que la police municipale va ouvrir un dialogue, en lien avec les associations, pour déplacer les camionnettes qui sont stationnées à Jean Jaurès et Coubertin.

C'est aussi pour cette raison que nous construisons, et conformément à la décision que nous avons prise tous ensemble, majorité et opposition, une clôture plus robuste rue Jean Bouin qui permettra d'occulter la vue des camionnettes aux usagers du stade.

J'en viens maintenant aux arrêtés anti-stationnement, puisque c'est de cela que nous parlons, même si vous ne l'avez pas dit, Madame GAILLOUT. Depuis vingt ans, la posture des anciennes majorités municipales a jeté l'opprobre sur les prostitués. Lyon, ville humaniste, était devenu la ville où la répression à leur encontre était la plus forte de France. Les arrêtés anti-stationnement chassent les prostitués de la Ville et les déplacent vers des lieux reculés, peu habités et peu fréquentés. Cet isolement les rend vulnérables. Les prostitués deviennent des cibles idéales pour les agresseurs.

Dans toutes les villes où les arrêtés anti-stationnement ont été publiés, leur application a entravé le travail des associations de terrain, a encouragé les pratiques sexuelles à risque, a ouvert la porte à la violence et à l'exploitation des proxénètes.

L'ineptie de ce dispositif est pourtant d'une évidence criante, un cercle vicieux où les plaintes des riverains entraînent pour seule réponse un arrêté municipal, lequel expulse les prostituées vers un nouveau quartier. En somme, c'est une mesure à courte vue qui ne résout rien. Elle signe surtout le renoncement politique et met en exergue un constat d'impuissance. Les mesures coercitives que vous prônez et que vous encouragez, Madame GAILLIOUT, ont des conséquences dramatiques sur les plans sanitaire, social et humain. Ce vieux réflexe conduit surtout à réprimer les prostituées, et ce en violation de la loi dite de pénalisation des clients qui a été votée le 13 avril 2016.

Aussi, j'estime malhonnête intellectuellement de dire dans une même intervention que les prostituées sont des victimes, qu'il faut les protéger, et prôner en même temps la vertu d'un outil juridique qui les pénalise et les rend encore plus vulnérables. Le fait que ce soit des femmes qui prônent cette mesure injuste n'enlève en rien son caractère totalement hypocrite, ne la rend pas moins démagogique et ne la rend surtout pas plus sincère.

Je vous invite, chers collègues de l'opposition, à sortir de cette posture répressive et à soutenir nos politiques alternatives, dont l'ambition mérite en effet davantage de pédagogie et d'implication que de vulgaires mesures populistes, et qui ont déjà fait la preuve d'une certaine efficacité comme à Grenoble, à Nantes ou encore à Mulhouse.

Notre majorité agit avec modestie et humilité sur une problématique complète pour sortir par le haut d'un sujet difficile. C'est pourquoi nos trois groupes, Lyon en commun, Les Écologistes, et Socialistes, la gauche sociale et écologique, voteront avec conviction cette délibération.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur SOUVESTRE. Nous avons prévu initialement que Monsieur CHIHU puisse répondre aux questions qui seraient posées. En son absence, pour les raisons que Madame AUGÉY a rappelées tout à l'heure, je vais vous céder la parole, Madame RUNEL, pour revenir sur certains éléments qui ont été évoqués plus tôt. C'est à vous.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, Monsieur CHIHU avait prévu quelques éléments de réponse puisque nous avons déjà eu quelques interpellations et quelques interrogations qui nous sont remontées, en sachant que l'exécutif n'a pas attendu ce conseil municipal, comme vous avez pu le constater, pour travailler sur cette question. Nous avons, en collaboration avec tout un groupe de travail, Mohamed CHIHU et moi-même, porté un certain nombre de sujets et je vais tenter de vous apporter quelques réponses.

Vous avez bien évidemment parlé des enfants. Les parents, et notamment le collectif, ont été reçus. Il y a effectivement aujourd'hui beaucoup d'enfants qui fréquentent la plaine des jeux de Gerland et cet équipement qui est à l'écart du reste de la ville attire d'autres populations, car en effet, la plaine des jeux de Gerland n'attire pas que les sportifs, donc s'installent également autour de nombreuses camionnettes qui accueillent à leur bord des activités prostitutionnelles.

La proximité des enfants avec elles pose d'importants problèmes et notamment des problèmes de sécurité, vous l'avez dit. Nous devons donc tout faire pour protéger le public vulnérable qu'est celui des enfants et c'est en ce sens que notre action est bien sûr dirigée. Si la police municipale intervient pour faire partir les camionnettes de la rue Pierre de Coubertin, de Jean Jaurès et bien d'autres axes encore, cela ne suffit pas et cela ne suffira

pas. Nous travaillons donc actuellement à proposer d'autres accès pour la plaine des jeux qui soient éloignés de la prostitution, pour les sportifs et leurs familles, qu'ils soient tennismen, rugbymen ou footballeurs.

La clôture dont nous avons parlé et qui a été votée en juillet dernier, vise à sécuriser cette plaine des jeux contre des destructions répétées et contre des intrusions perpétuelles, puisque le problème est multiple. Vous avez parlé de seringues, mais nous ne pouvons pas non plus tout imputer aux personnes en situation de prostitution ni à l'implantation des camionnettes. Cette clôture apportera indéniablement un plus pour permettre de traiter cette situation.

Nous n'avons attendu personne pour travailler à la sécurisation de tous les usagers et nous faisons les choses pas à pas, car comme l'a rappelé mon collègue David SOUVESTRE, ce sujet est complexe.

Quand on parle de vulnérabilité, on ne peut pas non plus faire comme si les personnes prostituées n'étaient pas un public vulnérable (conditions de vie déplorables, exposition aux problématiques d'insécurité majeures). Permettez-moi de rappeler quelques faits qui se sont produits ces derniers mois. Ici même à Lyon, une femme a échappé in extremis à l'incendie criminel de sa camionnette. Dernièrement, trois femmes ont été percutées par un automobiliste qui, bien sûr, a pris la fuite, les laissant gisantes au sol avec un nombre important de séquelles, et une femme est morte brûlée vive alors qu'elle exerçait une activité prostitutionnelle en camionnette en périphérie de Lyon.

Les violences que ces personnes subissent sont indéniables. Elles sont cruelles et quotidiennes du fait de clients, de proxénètes et de filières de traite d'êtres humains. Nous nous devons de les protéger. Alors oui, l'esclavage existe en France. Faut-il le rappeler ? Il est même présent là, sous nos yeux, à la plaine des jeux de Gerland et c'est un combat contre les criminels qui doit être mené, pas contre celles qui subissent ces crimes. Nos ennemis, ce sont les proxénètes, ce sont les clients, et ce ne seront jamais les personnes qui sont réduites à l'esclavage.

La protection des enfants, tout comme celles des personnes que nous devons sortir de l'esclavage, doit se faire dans le cadre d'un véritable travail partenarial avec l'État et nous tendons la main à l'État pour mettre en œuvre ce travail qui va dans le sens de l'émancipation, de la protection des plus vulnérables et de la promotion de tous les droits humains.

Pour mener cette lutte pour le droit des enfants à vivre en sécurité, pour la lutte contre l'esclavage organisé dans des filières de traite d'êtres humains, nous avons besoin de l'État. L'État est notre partenaire et nous lui demandons d'appliquer la loi, comme, par ailleurs, sur beaucoup d'autres sujets. C'est lui qui a les prérogatives qui permettent, notamment par l'enquête, de lutter contre ces filières mortifères, celle de la traite des êtres humains. C'est également l'État et seulement lui qui, dans le cadre de la loi de 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes prostituées, a les compétences nécessaires pour verbaliser les clients de la prostitution, ce que ne peut pas faire notre police municipale. C'est encore lui qui concentre les moyens pour la sortie de la prostitution pour celles qui le souhaitent, en tout cas celles qui le peuvent.

La loi prévoit aussi d'engager des campagnes d'éducation et de sensibilisation pour lutter contre le recours à la prostitution. Ce que nous constatons, c'est que l'accompagnement à la sortie de la prostitution est globalement indigent. Devant les faibles moyens alloués par l'État pour l'accompagnement à la sortie de la prostitution, la ville de Lyon a encore une fois pris ses responsabilités en soutenant les associations qui viennent en aide aux prostituées pour l'accompagnement à la sortie de leur prostitution, pour leur permettre de vivre en dignité, comme cela est défendu dans cette délibération.

Mais nous attendons plus de l'État pour réaliser dignement et efficacement le travail de lutte contre les filières esclavagistes et accompagner celles qui le souhaitent. Il n'est pas pertinent de vouloir repousser les prostitués en dehors de la ville, car cela les expose encore plus aux violences, aux proxénètes, et cela les éloigne des associations qui les accompagnent. Les conséquences, comme vous avez pu les entendre, sont dramatiques.

On ne lutte pas contre l'esclavage, on ne lutte pas contre le proxénétisme avec des arrêtés d'interdiction de stationnement. Cette méthode du coup de plumeau par l'utilisation des arrêtés et par leur élargissement n'équivaut en rien d'autre qu'une grande mise en danger de ces personnes, ce à quoi nous ne pouvons souscrire. Nous devons donc dire avec force que nous ne pouvons accepter que des moyens soient utilisés pour contourner l'esprit de la loi de 2016. In fine, nous devons lever ces arrêtés en coordination avec la préfecture, car ces arrêtés font peser le fardeau sur les personnes prostituées et sont utilisés par les proxénètes pour maintenir en esclavage de trop nombreuses femmes.

Cette situation de mise en danger des enfants n'est pour le coup pas tolérable. Soyez donc assurés que Mohamed CHIHI, Adjoint à la sécurité, ou moi-même en tant qu'Adjointe aux solidarités, mettrons tout en œuvre, que la police municipale sera à nos côtés, que les services de la Ville seront à nos côtés pour continuer à agir sur ce secteur sensible, mais nous ne pouvons rien sans une action résolue de l'État.

C'est pourquoi nous demandons encore une fois avec insistance que l'État mette en œuvre le démantèlement de ces réseaux proxénètes qui réduisent en esclavage ces personnes prostituées. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL. J'en profite pour vous remercier, vous et Mohamed CHIHI, pour le travail partenarial au sein de l'exécutif que vous avez réalisé pour faire avancer ce dossier.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME

2022/2213 - Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public pour l'année 2023 — RECTIFICATIF

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen de la commission emploi, économie durable, international et tourisme et pour ce premier rapport 2022/2213, Monsieur LUNGENSTRASS, vous avez la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci beaucoup. Il s'agit donc de la traditionnelle délibération sur les redevances d'occupation commerciale du domaine public.

Vous le savez, nous sommes dans un contexte énergétique et inflationniste considérable, avec une hausse des fluides de plus de 30 millions d'euros pour la ville de Lyon, une inflation à plus de 6 % en moyenne sur un an selon l'INSEE au niveau national. Il est naturel et normal de faire contribuer les acteurs de notre ville afin de maintenir notamment le service public. Ici, cela concerne les restaurateurs et les autres commerçants. Nous n'avons pas souhaité aller jusqu'au taux d'inflation, en guise de soutien à la profession, qui observe aussi une inflation particulièrement forte sur les denrées alimentaires.

Le taux qui vous est proposé ici est donc de 3 %, notamment pour les étalages, terrasses ou porte-menu. À titre d'exemple, pour une terrasse annuelle en classe 1 de 13 mètres carrés, cela fait une hausse de 60 euros sur une année. Cela me semble raisonnable. Il y a eu un avis favorable de la commission et des sept arrondissements de la majorité. Je vous remercie.

Mme HENOCQUE Audrey, Première Adjointe, Présidente de la séance en l'absence du Maire : Merci. Monsieur KIMELFELD vous avez la parole pour cinq minutes.

M. KIMELFELD David : Merci beaucoup. Comme ce sera plus court je voudrais adresser un message à Monsieur SOUVESTRE que vous lui transmettez, c'est dommage parce qu'il est parti. Que son indignation ne lui fasse pas oublier le respect minimum que l'on doit aux élus de l'opposition en évitant la caricature qui n'a jamais produit de solution. Certes, les arrêtés ne sont pas une solution pérenne, mais pas plus que votre mur cache-misère qui ne masque en fait que votre inaction sur ce sujet.

Cela va être très court parce que je vais m'associer aux propos de Monsieur HERNANDEZ qui va être excellent sur le sujet. J'avais une question en marge du dossier sur la concertation terrasse, Monsieur LUNGENSTRASS. Après la concertation numérique que vous avez menée, vous aviez indiqué une concertation publique. J'avais quelques dates sur mon agenda, mais cela s'est transformé en une concertation uniquement avec un panel restreint. Est-ce une stratégie, une volonté de ne pas avoir une concertation plus large ?

Je voulais essayer de comprendre un peu ce sujet-là, mais si le temps est trop court, vous me l'évoquerez peut-être hors du conseil municipal pour que je comprenne bien votre dispositif de concertation publique qui se restreint à un panel choisi. Je vous remercie.

Mme HENOCQUE Audrey, Première Adjointe, Présidente de la séance en l'absence du Maire : Monsieur HERNANDEZ, vous avez la parole pour sept minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Je vous remercie. Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention sera assez générale et portera de façon globale sur le tissu commercial lyonnais. Elle concernera ainsi à la fois ce rapport, mais également le suivant.

J'ouvre donc mon propos en annonçant une excellente nouvelle à Madame AUGÉY concernant le nouveau règlement des marchés en application depuis le 1^{er} septembre. Madame AUGÉY, nous avons échangé vous et moi en commission emploi le 24 novembre dernier au sujet de ce règlement et plus particulièrement au sujet de la possibilité pour les forains de se chauffer. Vous m'avez alors dit, et je vous cite quasiment mot pour mot, « à titre personnel, j'aimerais que nos forains puissent se chauffer les jours de marché. C'est malheureusement interdit par la loi. Je vous renvoie, Monsieur HERNANDEZ, à vos députés. »

J'ai donc une excellente nouvelle, Madame AUGÉY, les forains peuvent se chauffer les jours de marché. En effet, je suis allé lire la loi climat et résilience du 22 août 2021 et plus particulièrement son décret d'application, le décret n° 2022-452 du 30 mars 2022. Je n'ai pas eu besoin de lire très longtemps puisque ce texte prévoit bien dans son article 1 la possibilité de se chauffer en extérieur pour les activités foraines, comme nos marchés, dès lors qu'elles ont lieu dans des installations mobiles, couvertes et fermées comme des barnums, sauf que votre nouveau règlement général des marchés, qui est entré en vigueur par l'arrêté n° 2022-4350 du 7 juin 2022 dispose en page 17, je cite, « il est en outre interdit d'installer des tentes sur pieds de type barnum ».

Dès lors, si je comprends bien, l'impossibilité pour les forains de se chauffer les jours de marché n'a rien à voir avec la loi. Elle n'a rien à voir non plus avec ce que vous appelez nos députés. Cette impossibilité est entièrement de votre fait puisque vous avez, par voie

réglementaire, supprimé la possibilité pour les forains de se placer dans le cadre d'une exception existante.

Loin de moi l'idée de condamner la loi climat et résilience et son ambition de sobriété, bien au contraire. C'est une ambition que notre groupe porte avec beaucoup de convictions. Nous avons pu le démontrer lors de notre participation au groupe de travail transpartisan sur le sujet. En revanche, lorsque cette loi prévoit la possibilité pour les forains de se chauffer les jours de marché, au moins en hiver, je ne vois pas pourquoi il faudrait la leur refuser tout en travaillant avec eux sur une stratégie d'économie d'énergie.

Je trouve donc très fort de se dédouaner en commission d'une responsabilité qui se révèle, in fine, être entièrement la vôtre, mais nous commençons à être habitués à votre incapacité à assumer vos responsabilités et vos actions. Finalement, je crois que cet épisode résume très bien les doubles discours de cette majorité à l'égard du tissu commercial de notre ville. Lorsqu'on vous écoute, on a le sentiment que vous êtes les premiers soutiens de nos restaurateurs, de nos commerçants et de nos artisans, mais la réalité en est toute autre. On vient de le voir pour les forains.

J'ajoute que début septembre, le syndicat interprofessionnel des marchés alimentaires (SIMAL) vous avait écrit en lien avec le nouveau règlement des marchés. En commission, Madame AUGÉY, je vous ai interrogée au sujet de ce courrier et vous ne m'avez pas indiqué y avoir répondu. J'espère que c'est désormais chose faite. Il serait dommage que cet exécutif conserve la mauvaise habitude de ne pas dialoguer avec ceux qui habitent cette ville et ceux qui y travaillent.

Je dis « mauvaise habitude » car on la retrouve au sujet de l'occupation commerciale de l'espace public. Il est incroyable que dans une période comme la nôtre, qui conjugue les séquelles économiques du Covid, l'inflation généralisée et des pénuries de matières premières, Monsieur LUNGENSTRASS nous annonce en commission, dans la plus grande sérénité, que la hausse des tarifs a été décidée sans discuter avec les organisations professionnelles des fonds de commerce, comme si la conjoncture et leurs conditions de travail n'étaient suffisamment difficiles.

Pour conclure mon propos, j'emprunterai une expression dérivée des écrits de Bruno Latour, qui nous a quittés récemment, et qui, je crois, était une grande source d'inspiration pour vous. Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les membres de la majorité, il est temps pour vous de revenir sur Terre et d'atterrir ici, à Lyon. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame DE MONTILLE, c'est à vous pour trois minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur LUNGENSTRASS, pour quelques éléments de réaction ?

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Non, je vais juste répondre à Monsieur KIMELFELD sur la concertation des terrasses. Nous avons déjà eu cet échange, tant ici en conseil municipal qu'en aparté. Je veux bien me répéter, il n'y a pas de souci. La concertation a démarré avec les professionnels avant l'été de cette année. La partie grand public a donc démarré à travers cette consultation sur Oyé qui a recueilli plus de 7 000 contributions. Il y a également les conseils de quartier et les CIL, les représentants des habitants qui, pour certains ont pu nous faire parvenir des contributions collectives, ce que nous leur avons demandé. Nous continuons ensuite, comme cela était annoncé dès le début, avec les professionnels et le panel citoyen représentatif issu de cette concertation. Cela aboutira probablement à l'horizon de février, avec aujourd'hui les services qui sont en train de tirer un bilan complet de cette concertation et des premiers échanges qui ont eu lieu. Cela n'a pas bougé, mais je veux bien que nous le répitions et peut-être qu'en janvier nous reprendrons ce sujet, Monsieur KIMELFELD. Ce sera avec plaisir, il n'y a pas de souci.

M. LE MAIRE : Madame AUGÉY, c'est à vous.

Mme AUGÉY Camille, Adjointe : Monsieur HERNANDEZ, je vais vous répondre. Je ne sais pas si le Conseil municipal est le lieu pour une bataille d'interprétation de la loi. Vous l'avez citée vous-même. La loi parle de barnums couverts et fermés. À ce que je sache, les barnums sur les marchés ne sont pas fermés et dans les activités foraines, il y a aussi par exemple les cirques, qui me semblent bien davantage concernés par cette ligne de la loi que vous avez citée. Je vous engage donc à nouveau à interpellier vos députés pour faire changer la loi sur les activités de plein vent.

Concernant le SIMAL, ne vous inquiétez pas, c'est un syndicat absolument majeur pour nous avec lequel nous sommes en contact permanent. Nous sommes régulièrement en discussion sur des sujets comme l'électricité sur les marchés, par exemple, avec des sollicitations qui sont tout à fait légitimes, que ce soit sur la Croix-Rousse ou Saint-Antoine par exemple, pour lesquelles nous discutons avec Enedis pour améliorer la situation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame AUGÉY, pour le pilotage de cet atterrissage. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2214 - Approbation des droits de place des marchés de plein vent pour l'année 2023

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Pour le dossier suivant 2022/2214, Madame AUGÉY, vous avez la parole.

Mme AUGÉY Camille, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit ici de voter les droits de place sur les marchés pour l'année 2023, marquée par une explosion des coûts d'électricité, multipliés par trois voire par cinq par rapport à l'année qui se termine.

Ainsi, après deux années de gel en soutien aux commerçants dans le contexte de la crise sanitaire, il est nécessaire d'augmenter à nouveau les tarifs de la manière suivante :

- une hausse de 2 % du tarif abonné,
- une hausse de 0,1 euro du tarif journalier par mètre linéaire pour tous les marchés en semaine et appliquée proportionnellement aux autres tarifs,
- une augmentation des droits annexes d'électricité limitée à celle des tarifs de l'électricité dans le cadre du bouclier tarifaire 2023 pour les particuliers.

Pour illustrer cela, comme l'a fait mon collègue Valentin LUNGENSTRASS, permettez-moi de vous donner deux exemples.

Pour un commerçant au rappel, présent sur un marché en semaine avec six mètres linéaires, cela représente un total de 1 euro d'augmentation par marché. Pour un commerçant abonné sur le même type de marché et avec la même taille d'étal, c'est 1,68 euro par mois.

Ces hausses sont modestes au regard de l'augmentation des dépenses auxquelles nous faisons face. Elles généreront une recette supplémentaire d'environ 125 000 euros pour la Ville, ce qui n'est pas anodin, mais c'est à mettre en regard avec une augmentation des dépenses budgétée aujourd'hui à 650 000 euros, mais qui pourrait dépasser le million.

En limitant la hausse des tarifs d'électricité à celle du tarif réglementé, la ville de Lyon prend donc à sa charge l'essentiel de la hausse au lieu de la répercuter sur les forains. C'est un effort significatif que nous faisons ici en soutien aux commerçants parce que nous considérons les marchés comme des lieux essentiels d'approvisionnement et de sociabilisation et que nous souhaitons que les forains puissent continuer à proposer des prix accessibles aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

C'est aussi une mesure d'équité avec les commerçants sédentaires et de manière générale les entreprises de moins de 10 salariés et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, qui sont, eux aussi, comme les particuliers, éligibles au bouclier tarifaire. D'ailleurs, les commerçants, dans le retour que nous avons eu, qualifient eux-mêmes la hausse de raisonnable, preuve de la recherche d'équilibre qui a été la nôtre dans la définition des nouveaux droits de place.

Je vous invite donc à voter la délibération qui a reçu un avis favorable de la commission et des arrondissements de la majorité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous pour deux minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2215 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2023

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, je donne de nouveau la parole à Madame AUGÉY.

Mme AUGÉY Camille, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, comme chaque année, il appartient au Conseil municipal de donner son avis sur les dates des dérogations au repos dominical pour l'année 2023 qui seront entérinées dans les jours qui viennent par arrêté du Maire.

Dans la continuité de l'année dernière, je vous propose de maintenir à huit le nombre d'ouvertures dominicales autorisées, réparties comme suit :

- les premiers dimanches de soldes d'hiver et d'été, respectivement le 15 janvier et le 2 juillet ;
- les deux dimanches des braderies de la Croix-Rousse et de la Presqu'île les 17 et 24 septembre ;

- les quatre dimanches avant Noël, le 26 novembre, les 3, 10 et 17 décembre, le 26 novembre ayant été préféré au 24 décembre par les commerçants à l'issue de la consultation de la CCI et d'une consultation complémentaire de ma part.

J'en profite pour vous redire rapidement les trois raisons principales qui ont guidé notre choix sur cette question depuis le début du mandat :

- la préservation de la vie sociale et familiale des salariés mais aussi des gérants, lourdement impactée par le travail le week-end alors que nous sortons à peine d'une période qui a particulièrement mis à mal nos interactions sociales ;
- le fait que les études ne démontrent pas un impact positif des ouvertures dominicales sur l'emploi et le chiffre d'affaires des commerces, les achats étant souvent en réalité reportés d'un jour sur l'autre ;
- la préservation des commerçants indépendants qui, contrairement aux grandes enseignes, n'ont pas la capacité d'ouvrir aisément le dimanche, ce que nous observons à chaque dimanche autorisé.

Pour rappel, le sondage que nous avons fait auprès des commerçants en 2020 montrait que 50 % des répondants n'ont jamais ouvert le dimanche, que 54 % estiment qu'ouvrir le dimanche ne permet pas de préserver la vie familiale, sociale et culturelle et que 48 % estiment que l'ouverture le dimanche n'est pas rentable.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération qui a reçu un avis favorable de la commission et des arrondissements. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame AUGÉY. Madame BLANC, vous avez la parole pour trois minutes.

Mme BLANC Françoise : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus. Merci, Madame l'Adjointe, pour cet éclairage qui mérite quelques précisions et mériterait surtout quelques aménagements.

Avant votre élection en 2020, les commerces pouvaient bénéficier de douze ouvertures dominicales par an, maximum imposé par la loi, selon des critères précis de dates de convention stricts pour les collaborateurs fondés sur le volontariat et l'obligation d'un salaire horaire payé double du salaire horaire habituel.

Depuis lors, ces fondamentaux demeurent sauf que pour 2021, votre majorité n'a octroyé que sept dimanches en pleine crise sanitaire, au grand dam des commerçants qui n'avaient pour objectif que d'optimiser leur outil de travail avec leur équipe. Les sondages réalisés auprès des commerçants ne laissent cependant aucune ambiguïté quant à votre volonté d'une réelle restriction. Un geste magnanime de l'exécutif a porté en 2022 l'ouverture des dimanches de sept à huit, et vous nous proposez pour 2023 la même temporalité alors que les commerçants s'angoissent de la baisse du pouvoir d'achat et de l'augmentation des charges.

Peut-être aimeraient-ils aussi profiter de la venue des touristes, du passage des Lyonnais qui, en semaine, manquent de temps pour faire leurs achats et se réfugient derrière leur écran pour passer leurs commandes, annihilant ainsi le commerce local. Le dimanche est le jour le plus important en matière de commandes par internet.

Enfin, faire du lèche-vitrine et offrir ou s'offrir quelque chose relève d'un acte anti-morosité. C'est une forme de divertissement pour nombre de personnes. La fréquentation du Vieux-Lyon le dimanche en est une preuve évidente. La ville voisine de Décines-Charpieu vient d'opter pour l'ouverture de douze dimanches par an dont deux dimanches de suite pour les soldes d'hiver, de même pour les soldes d'été. Ce sont des périodes de grosses ventes et

il n'est pas toujours aisé de se rendre disponible le premier dimanche quand on peut l'être le second. Peut-être pourriez-vous envisager de faire de même.

Le 24 décembre 2023 tombe un dimanche. Au moins pourriez-vous ajouter un neuvième dimanche à votre liste. En Espagne, Madrid applique avec ferveur le travail dominical. En Chine, les ouvertures sont imposées quand en Italie, en Angleterre et aux États-Unis, la liberté est laissée aux commerçants. Il est d'un autre temps que de penser le dimanche comme étant le jour de repos hebdomadaire, alors réfléchissez à une ouverture plus large et surtout lâchez la bride et laissez aux commerçants leur liberté d'entrepreneurs.

Si mes propositions ne requièrent pas votre adhésion, nous voterons contre cette délibération. Peut-être auront-elles le mérite d'une réflexion plus élaborée de votre part pour l'avenir. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur DRIOLI, vous avez la parole pour trois minutes.

M. DRIOLI Adrien : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, chères Lyonnaises et chers Lyonnais, voici une explication de vote pour rappeler que Lyon en commun avait salué la décision de notre majorité de réduire de douze à sept le nombre de dimanches travaillés entre 2020 et 2021. Vous vous souvenez sans doute par ailleurs de notre position l'année suivante lorsqu'il nous a été proposé de nous prononcer sur un réajustement à la hausse du nombre de dimanches travaillés.

Effectivement, la droite lyonnaise, sans nul doute, s'opposera ici, mais plutôt pour demander un nombre de dimanches travaillés plus important. La question est bel et bien de se demander si nous souhaitons une ville qui favorise davantage la flexibilité du droit du travail et donc la détérioration des conditions de travail des plus faibles au sein de l'entreprise, en rapport au soi-disant effet bénéfique sur le chiffre d'affaires des commerçants.

En tant qu'élus de gauche, nous ne pouvons soutenir le maintien à ce niveau du nombre de dimanches travaillés lorsque l'on sait les impacts sur celles et ceux qui n'auront pas le choix de choisir si, oui ou non, elles et ils souhaitent aller travailler le dimanche, car il ne s'agit pas ici d'un choix. Le rapport de force des salariés dans l'entreprise en France ne permet pas de parler de choix en la matière, soyons lucides.

Il ne s'agit pas non plus d'augmenter le chiffre d'affaires des commerçants. C'est l'augmentation du nombre de créneaux horaires, comme vous l'avez à juste titre indiqué Madame BLANC, jusqu'à présent, pour pouvoir aller faire davantage de lèche-vitrine, qui vient donner davantage de disponibilités aux Lyonnaises et aux Lyonnais pour aller faire leurs courses adéquates.

Ici, nous l'avons déjà abordé et mon camarade Laurent BOSETTI nous l'avait très judicieusement rappelé et démontré fin 2020, l'efficacité économique du travail le dimanche est très discutable. La CCI de Paris concluait, comme Laurent BOSETTI nous l'indiquait, qu'une hausse de la fréquentation n'implique pas toujours une hausse du chiffre d'affaires dans des proportions équivalentes.

Faut-il également rappeler la fausse idée que travailler le dimanche rapporte plus et paie plus pour toutes et tous ? Ce n'est pas la loi qui, actuellement, régleme cela, mais les conventions collectives qui encadrent et précisent ou pas l'augmentation de la rémunération pour le travail le dimanche. C'est là aussi une fausse idée et il faut le rappeler.

Finalement, ceux qui en tirent vraiment profit, ce sont d'abord les grands groupes et pas les petits commerçants de quartier que nous voulons préserver et sauvegarder, ceux qui sont si importants pour la dynamique et la vie de nos arrondissements au quotidien.

Enfin, il est important de rappeler que le travail du dimanche est également une dégradation des relations sociales, de la vie de famille, entre amis, de la vie des salariés, qui en est pleinement atteinte. Risques psychosociaux accrus, isolement, perte de sociabilité,

diminution des moments conviviaux partagés, de la pratique sportive et donc de la santé, remise en question du lien parent-enfant, voilà tant de conséquences qui doivent nous interroger sur ce sujet.

Le travail du dimanche, non, ce n'est pas le modèle que nous souhaitons développer ni même soutenir et proposer pour l'avenir de nos enfants, pour les salariés, pour les plus faibles, pour les étudiants qui se voient davantage exposés à l'échec universitaire et au stress de l'avenir qui sera le leur, et pour notre ville, tout simplement.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur DRIOLI.

M. DRIOLI Adrien : Je conclus. Pour toutes ces raisons, nous, élus Lyon en commun, renouvellerons avec cohérence notre vote de l'an passé. Nous nous abstiendrons sur ce rapport qui voit le nombre de dimanches travaillés maintenu tel quel suite à sa légère augmentation l'année dernière. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DRIOLI. Madame AUGÉY, quelques éléments de réponses ?

Mme AUGÉY Camille, rapporteur : Merci. Pour Monsieur DRIOLI, on retrouve effectivement à peu près les mêmes propos que ceux que j'avais portés moi-même, en plus condensé.

Pour Madame BLANC, je vais d'abord dire un mot sur les soldes, qui aujourd'hui ne représentent plus grand intérêt pour bon nombre de consommateurs avec les ventes privées qui ont lieu en permanence dans l'année, et qui sont en perte de vitesse totale. D'ailleurs, quand nous avons interrogé les commerçants en 2020, moins de 20 % d'entre eux étaient ouverts ce fameux deuxième dimanche des soldes, ce qui nous a conduits à nous limiter au premier.

Je vais vous répondre pour le 24 décembre, qui suscite peut-être plus d'interrogations. Qui, dans cette assemblée, a déjà travaillé le 24 décembre dans un commerce ? C'est aussi mon cas. À chaque fois, à l'approche de la date, j'attendais avec angoisse le planning établi par mon responsable pour savoir si j'allais pouvoir passer cette journée avec ma famille, à cuisiner le repas du soir ou si j'allais arriver juste à temps pour le début des festivités sans avoir pu profiter de ce moment de retrouvailles qu'est la journée du 24 décembre. Et encore, je fais partie des chanceuses, ma famille habitait en banlieue lyonnaise donc je n'avais pas d'enjeu de transport ce jour-là. Pour de nombreuses personnes, au contraire, le 24 décembre est le jour où l'on traverse la France pour aller retrouver sa famille.

Alors oui, clairement, nous sommes heureux de pouvoir permettre à tous les salariés de profiter de leur 24 décembre avec leur famille ou pour aller la rejoindre, mais aussi de permettre cela aux gérants, car quand j'ai demandé par exemple à « My Presqu'île » leur préférence entre le 26 novembre et le 24 décembre et que le bureau, composé notamment des présidents d'association et d'une grande variété de commerçants, m'a unanimement dit préférer le 26 novembre, l'un des arguments avancés était que les gérants, eux aussi, ont légitimement envie de souffler le 24 décembre.

Ce qu'ils m'ont dit aussi, c'est que le 24 est compliqué en termes de gestion du personnel, toujours pour la même raison, et que les Lyonnaises et les Lyonnais étant souvent, pour nombre d'entre eux, déjà partis, ce n'est commercialement parlant pas le jour le plus intéressant. Maintenant, j'étais clairement ouverte aux deux options, qui avaient chacune leurs avantages et leurs inconvénients. J'ai simplement suivi la préférence des commerçants.

Alors, pour ceux qui s'inquiètent des courses de dernière minute, je rappellerais que, si le 24 décembre est un dimanche, le 23 décembre est un samedi, ce qui, avec les quatre week-

ends précédents, donne largement la possibilité, même au plus procrastinateur d'entre nous, de faire ses cadeaux à temps.

Pour ceux qui pensent que nous aurions dû autoriser cinq dimanches et laisser aux commerçants décider s'ils ou elles veulent ouvrir le 24, je suis au contraire convaincue que non, et qu'avoir la même règle de fermeture pour tout le monde est plus juste et plus protecteur pour les commerçants indépendants.

Si nous autorisons le 24, que se passe-t-il ? Un commerçant qui aurait préféré rester fermer pour rejoindre sa famille, par exemple, va se sentir obligé d'ouvrir ou, s'il est fermé, va perdre des ventes qui iront à ceux qui sont en capacité d'ouvrir, c'est-à-dire en majorité des grandes enseignes.

C'est donc à nouveau une mesure d'équité qui n'aura pas d'incidence économique majeure, car dans leur immense majorité, les achats de Noël auront pu sans problème être faits soit à l'avance, soit à la dernière minute la veille. Pour ce qui est des commerces alimentaires, je rappelle aussi qu'ils sont autorisés, comme tous les dimanches, à ouvrir jusqu'à 13 heures, ce qui laisse, là aussi, à chacune et chacun le temps de faire ses courses.

M. LE MAIRE : Merci, Madame AUGÉY. Sachant qu'il s'agit du 24 décembre 2023, en matière de procrastination, nous sommes encore dans les temps. Merci en tout cas pour ces réponses éclairantes.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Abstention

Groupe Pour Lyon

Groupe Lyon en commun

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

COMMISSION PETITE ENFANCE - EDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

2022/2182 - Projet éducatif de Lyon - Attribution des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes 2023 - RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission petite enfance, éducation, sports, jeunesse et vie associative avec, pour ce premier rapport relatif au projet éducatif de Lyon, la parole cédée à Madame PRIN. Isabelle, c'est à vous.

Mme PRIN Isabelle, rapporteur : Merci. Je présente ce rapport en lieu et place de Stéphanie LEGER, qui est malheureusement souffrante aujourd'hui. Bon repos à elle.

Mesdames, messieurs, chers collègues, la présente délibération porte sur le soutien financier annuel de la Ville aux classes découvertes dans le cadre du projet éducatif de Lyon. Ce projet éducatif, qui fixe les ambitions éducatives de notre municipalité, encourage le départ en classe découverte.

Ces séjours sont en effet un formidable terrain d'apprentissage. Biodiversité, nature, astronomie, culture, sports, sciences, patrimoine, ils permettent de vivre la classe différemment, encouragent le développement de l'autonomie et l'apprentissage du vivre ensemble. Pour certains élèves, la classe découverte peut représenter la première expérience de séjour en groupe, loin de leur famille et des bancs de l'école. C'est une étape importante dans le développement de l'enfant.

La classe découverte l'incite à s'ouvrir à l'autre. De plus, elle permet à tous de vivre la même expérience, de créer du lien et de lutter contre les inégalités sociales. Ces séjours favorisent aussi une approche plus transversale des apprentissages, centrée notamment sur l'expérimentation et la manipulation.

Ils contribuent enfin à l'ouverture et à l'épanouissement de l'enfant par la découverte d'un milieu autre que celui où il vit, souvent un espace naturel, que ce soit la montagne ou la campagne. Ce lien avec la nature fait d'ailleurs écho avec le soutien que la Ville apporte à la végétalisation des cours d'école et à l'encouragement à la classe dehors, qui se développe actuellement dans nos écoles avec l'appui de la Métropole et de l'Éducation nationale. Bref, ces séjours sont des temps forts dont les enfants se souviennent longtemps.

Notre ambition est donc de favoriser le départ avec nuitées de chaque enfant au moins une fois au cours de sa scolarité élémentaire. Un dispositif de soutien financier offre la possibilité de départ en séjour libre de trois à cinq jours selon les projets élaborés par les enseignants. Depuis 2018, ce soutien est construit au regard des quatre forfaits déclinés selon la classification des écoles, ceci afin de permettre une meilleure équité dans la répartition des financements. Ces catégories prennent en compte la proportion de familles ayant un quotient familial municipal très bas au regard de l'effectif total. Le forfait par classe s'étalonne ainsi entre 1 500 et 4 000 euros.

Pour la période de janvier à décembre 2023, seront ainsi financés 56 projets au bénéfice de 143 classes de cycles 2 et 3 dans les neuf arrondissements, permettant le départ de plus de 3 600 enfants pour un montant total de 334 028 euros de subventions en soutien aux coopératives scolaires. En plus de ces 146 classes, 7 autres classes pourront partir en 2023 en report de l'année 2022. Vous trouverez le détail des financements en annexe.

J'espère qu'il n'en faut pas plus pour vous convaincre, je m'arrête donc là et vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, chère Isabelle, pour la présentation de ce rapport sur les classes découvertes. J'en profite pour saluer les nouveaux arrivés dans cette salle du conseil qui viennent aussi découvrir quelque chose. Ce n'est pas une classe découverte à proprement parler, encore que. Bienvenue à vous.

Monsieur DUVERNOIS, vous avez la parole pour huit minutes.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Monsieur le Maire, mes chers collègues, alors que nous aurions pu réagir sur cette délibération pour rappeler l'opposition de notre groupe sur l'attribution des subventions par rapport à la catégorisation des écoles selon le quotient familial municipal, nous profitons plutôt de cette délibération pour revenir sur la fermeture en urgence de l'école maternelle Antoine de Saint-Exupéry située dans le 3^e arrondissement.

Même si notre groupe reconnaît la prise en considération du problème par votre majorité et le bon accueil des 78 enfants à l'école Jean Jaurès dans le 6^e arrondissement, il n'en demeure pas moins que nous souhaitons vous faire part de nos observations et de nos interrogations sur cette situation inédite.

Nous pouvons regretter d'une part votre gestion de la communication vis-à-vis des parents d'élèves, très inquiets, qui ont dû attendre une réunion le 28 novembre pour connaître votre

décision de délocalisation de leurs enfants à compter du 5 décembre, soit moins d'une semaine après, et d'autre part votre manque de transparence sur le sujet lors de la dernière commission transition écologique et mobilité du 25 novembre.

Sur ce bâtiment construit en 1966 et sur lequel les fissures sont signalées depuis 2018, vous aviez prévu, dans votre PPI votée lors du conseil des 25 et 26 mars 2021, simplement des travaux de conservation du patrimoine. Nous nous interrogeons, et c'est légitime, sur votre inventaire réalisé en prenant possession du pouvoir. Cette école aurait dû être priorisée et les travaux déjà lancés voire réalisés. La précipitation va forcément entraîner des coûts supplémentaires. Pouvez-vous nous dire quel est le budget des travaux et quel est l'ensemble des travaux prévus ?

De plus, d'après les éléments transmis au groupe sobriété énergétique, cette école chauffée au gaz naturel n'a pas fait l'objet de diagnostic énergétique, alors qu'avec les fissures, on peut penser que ce bâtiment est une passoire énergétique. Allez-vous réaliser un tel diagnostic en vue de travaux de plus grande ampleur ? Je crains que non, puisque vous avez indiqué une durée de travaux estimée à quatre semaines dont deux durant les vacances scolaires de Noël.

Plusieurs questions se posent donc aujourd'hui. Les enfants pourront-ils réintégrer leur école le 3 janvier 2023 comme vous vous y êtes engagé ? Sinon, les enfants continueront-ils à être accueillis à Jean Jaurès et accompagnés par des équipes pédagogiques et d'animation de l'école Saint-Exupéry ? Le service de navette sera-t-il toujours en place avec ce bus qui fait la navette entre les deux écoles, qui se gare rue Garibaldi et où les enfants sont obligés de traverser une piste cyclable, et non une bande cyclable, avec donc quand même à mon avis quelques contraintes sécuritaires ?

Enfin, plus globalement, si ces travaux ne permettent pas de reprendre l'activité en toute sécurité dans cette école, quelle pourrait être l'articulation avec les écoles Étienne Dolet et André Philip, plus proches, pour accueillir les enfants de Saint Exupéry ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DUVERNOIS. Vous avez beaucoup de questions techniques, nous allons essayer de répondre à l'essentiel d'entre elles. Bien évidemment, pour toutes celles pour lesquelles nous n'aurions pas tous les éléments, nous reviendrons vers vous par la suite.

Je donne la parole à Monsieur GODINOT pour vous répondre s'agissant de questions surtout patrimoniales et énergétiques.

M. GODINOT Sylvain, Adjoint : Merci. Je vais rappeler quelques éléments sur cette école Saint-Exupéry. Les fissures qui étaient présentes dans l'école étaient surveillées depuis qu'elles étaient connues. Elles étaient surveillées depuis 2019, et c'est l'élargissement des fissures qui a entraîné un nouveau passage du bureau de contrôle. Le bureau de contrôle nous a rendu son rapport le 23 novembre, donc le délai évidemment assez court dans lequel nous avons informé les parents d'élèves est dû à la nécessité, pour le bureau de contrôle, de rendre son avis.

Je tiens à rappeler qu'il n'y avait pas d'arrêté de péril sur le bâtiment et que nous avons délocalisé les enfants dans les écoles à proximité pour pouvoir réaliser rapidement les travaux pendant la période des fêtes de Noël, mais qu'il n'y avait pas de danger nécessitant la prise d'un arrêté de péril sur cette école.

Les travaux qui vont être réalisés dans la salle présentant les fissures sont des renforcements des fondations et l'installation d'un poteau de soutien. Aujourd'hui, les entreprises devant intervenir nous assurent qu'elles tiendront le calendrier du 3 janvier 2023 et que les enfants pourront donc revenir dans leur école dès la rentrée. La ville de Lyon a

pris les dispositions nécessaires pour assurer le réemménagement et le déplacement du matériel nécessaire.

Je pense donc que les parents d'élèves peuvent être rassurés sur la prise en charge des travaux et la prise en charge pour leurs enfants des meilleures conditions possibles pour leur enseignement dès la rentrée.

Je ne suis pas aujourd'hui en mesure de vous préciser le coût puisque les devis ne me sont pas encore parvenus, mais nous le ferons, si vous le souhaitez, lors de la prochaine commission transition écologique et mobilités.

Vous évoquez ensuite l'état énergétique insuffisant, et je suis d'accord avec vous, de cette école comme de nombreuses écoles. Quant à son diagnostic énergétique, les diagnostics énergétiques sont programmés à chaque fois qu'une opération énergétique est prévue dans un bâtiment. Cette programmation est définie par notre service en charge de l'énergie à la DGTB, qui connaît les consommations énergétiques par mètre carré des bâtiments et qui priorise donc les diagnostics en fonction des travaux prévus à la PPI. Il n'a donc pas été programmé pour cette fois-ci, mais nous rénovons évidemment énergétiquement cette école à terme comme nous le ferons pour la plupart des gros bâtiments.

Quant à mon absence de réponse à Madame CROIZIER à la dernière commission transition écologique et mobilité, j'ai eu l'occasion de lui expliquer que nous étions déjà au bout de l'horaire. Je devais me rendre pour présider une réunion juste après la commission et je n'étais donc pas en mesure de répondre instantanément. J'espère que ce que je vous apporte aujourd'hui répond à vos questions, et encore une fois, je vous assure que la ville de Lyon a pris toutes les mesures et continuera à prendre toutes les mesures nécessaires pour le bien-être des élèves.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GODINOT. Juste en complément, je voudrais confirmer que l'information a été transmise hier aux parents d'élèves sur l'avancement des travaux et sur le fait que le calendrier devrait être respecté. Les représentants des parents d'élèves nous ont d'ailleurs remerciés pour la qualité de la prise en charge de ce dossier.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demandes d'interventions. Au regard de l'importance des enjeux, j'ai souhaité que Monsieur VASSELIN vous présente particulièrement le rapport relatif à l'acquisition de boîtes à dons au sein des établissements de petite enfance de la Ville. C'est à vous.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur KIMELFELD, vous évoquiez en début de conseil la nécessaire conciliation entre fin du monde et fin du mois. Avec ce projet de boîte à dons dans nos crèches, je pense que l'on a une nouvelle illustration que notre projet politique répond bien à ce double objectif. C'est en effet un bel exemple de l'économie circulaire au service de la transformation écologique et de la justice sociale.

C'est un dispositif qui est très simple et très sobre, mais qui a un impact vraiment important. Les crèches sont des lieux de passage quotidien pour des milliers de familles lyonnaises. Ces familles vont donc pouvoir donner et prendre chaque jour des vêtements, des objets de puériculture, des livres, des jouets, et en faire profiter d'autres familles. Ce sont autant de choses qui ne seront pas achetées neuves, autant d'objets qui ne seront pas produits dans des usines aux quatre coins du monde. C'est donc aussi un moyen efficace et discret pour

faire profiter de ces objets et de ces équipements d'autres familles, notamment les plus modestes.

Nous avons aussi, avec ce dispositif, un bilan carbone de chaque transaction qui est absolument exemplaire parce qu'il est égal à zéro. Aucun colis ne sera expédié, aucun camion de livraison ne sera sollicité pour ces échanges qui sont on ne peut plus locaux.

Concrètement, ces boîtes à dons vont consister en plusieurs petites boîtes qui vont être fixées au mur, fabriquées entièrement en bois brut, un bois sans aucun traitement, sans aucun solvant pour pouvoir l'agencer, et qui seront décorées avec de la peinture naturelle. Elles sont fabriquées notamment par les élèves de la section menuiserie de l'école Boisard, qui est une école de production de Vaulx-en-Velin. Chaque boîte à dons sera faite sur mesure pour s'adapter à la configuration de chaque crèche.

Les premières sont déjà en cours d'installation et nous allons les déployer progressivement dans toutes les crèches, mais aussi les lieux d'accueil enfants-parents, les relais petite enfance, les ludothèques et j'espère ensuite de nombreux autres lieux publics.

C'est donc un dispositif qui a été unanimement voté par l'ensemble des arrondissements et les membres de la commission petite enfance. Je vous invite évidemment à en faire de même aujourd'hui. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Steven. Monsieur KIMELFELD ?

M. KIMELFELD David : C'est un dispositif extraordinaire et je remercie Monsieur VASSELIN et les équipes d'avoir pris cette initiative, mais cela n'a rien à voir avec ce que je disais. Ça, c'est de la solidarité entre habitants. Moi, je vous parle de mesures sociales au cœur des politiques publiques, ce qui n'a strictement rien à voir avec cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Nous vous remercions pour ce rectificatif, Monsieur KIMELFELD.

2022/2184 - Lancement de l'opération n° 60004xxx « Acquisition de boîtes à dons » au sein des établissements et dispositifs petite enfance de la ville de Lyon directement ou dans le cadre de l'attribution de subventions d'investissement aux établissements gérés par des associations, affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002 — RECTIFICATIF

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

Ne prend pas part au vote

CROIZIER Laurence

(Adopté.)

2022/2183 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général — 2e tranche — de 31 835 euros à l'association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse, sise 27 rue Pernon à Lyon 4e au titre du centre social Grand Côte à Lyon 1er — Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

Ne prend pas part au vote

SOUVESTRE David

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en conférence des présidents. Ils ont reçu un avis favorable de la commission, comme vient de le rappeler notamment Steven pour le dossier sur les boîtes à dons. Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la DAVIE pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES

2022/2188 - Approbation de la création et du projet de statuts de la société publique locale (SPL) Métropole de Lyon Aménagement Construction — Désignation des représentants de la Ville de Lyon

Rapporteur : Mme Audrey HENOCQUE

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission transition écologique et mobilité avec, pour ce premier rapport 2022/2188, la parole donnée à Madame HENOCQUE

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Comme vous le savez tous, nous avons, à la ville de Lyon, adopté une programmation pluriannuelle des investissements extrêmement ambitieuse. Je rappelle les 1,25 milliard d'euros d'engagements, qui permettent de développer les services publics nécessaires sur notre territoire. La population est en augmentation constante depuis de nombreuses années, et il y a un besoin de services publics très important, comme vous le savez, ainsi qu'un besoin de mettre en œuvre les investissements pour la transition écologique et particulièrement pour la rénovation thermique de nos bâtiments.

Il y a donc beaucoup d'opérations prévues pour la construction et la rénovation des équipements publics et l'aménagement d'espaces publics. Nous devons donc mettre en place cette PPI sans retard pour nos concitoyens. Je rappelle également que sa mise en œuvre est importante pour le monde économique avec les nombreux marchés offerts aux bureaux d'études, aux artisans et autres secteurs du BTP.

La ville de Lyon est particulièrement mobilisée pour mettre en œuvre cette PPI et je remercie les équipes techniques qui réalisent la très grande majorité de ces opérations en régie. Je rappelle également que nous avons renforcé la Direction de la construction, avec +7 agents depuis 2021, et que cette Direction de la construction porte actuellement plus de 200 opérations sous le pilotage de Monsieur GODINOT. J'en profite pour vraiment remercier les équipes.

Ces équipes utilisent tous les outils possibles, évidemment la régie dont je viens de parler, mais également l'externalisation à travers des SEM comme la SAHLMAS par exemple et des marchés de maîtrise d'ouvrage. Nous avons cependant besoin d'aller plus loin. C'est un impératif qui est d'ailleurs partagé avec la Métropole de Lyon et Villeurbanne, qui ont les mêmes ambitions en termes de rénovation des bâtiments et de développement du service public.

C'est pourquoi il a été proposé de créer une société publique locale qui s'appelle la SPL Métropole Lyon Aménagement et Construction et qui a différents avantages. Elle permet de mutualiser les moyens des trois collectivités. Je rappelle également que cette SPL sera ouverte aux communes du territoire qui voudraient y entrer. Il s'agit également d'une mutualisation avec la SERL via la constitution d'un groupement d'intérêt économique (GIE) qui fait l'objet d'une autre délibération juste après celles qui ont fait l'objet de demandes d'interventions.

Avec la SPL, nous sommes dans une logique de quasi-régie — on utilise aussi le terme de « in house » —, qui permet de gagner beaucoup de temps pour la maîtrise d'ouvrage puisqu'on se met d'accord au niveau du conseil d'administration sur un certain nombre d'opérations, et elles sont ensuite réalisées directement en maîtrise d'ouvrage par la SPL à la différence du mécanisme d'externalisation en marché qui prend facilement quatre à six mois supplémentaires.

Par contre, s'il n'y a pas de mise en concurrence pour la maîtrise d'ouvrage, évidemment, la SPL mettra en concurrence les entreprises de notre territoire et au-delà pour la maîtrise d'œuvre, le choix des bureaux d'études, les artisans, etc.

La ville de Lyon prévoit d'ores et déjà de confier à la SPL de nombreuses opérations dès 2023 : six groupes scolaires, six crèches, le gymnase Duplat, le pôle social et culturel des Girondins, qui sont des opérations très importantes pour nous bien qu'elles restent quand même minoritaires dans les 200 opérations actuellement pilotées par la ville de Lyon.

Les éléments de la constitution de la SPL sont détaillés dans la délibération. Je rappellerai juste qu'elle va être dotée d'un capital de 520 000 euros et que la ville de Lyon va acquérir 30,77 % des parts, soit 160 parts pour un coût de 160 000 euros. Cela permet à la ville de Lyon d'avoir une minorité de blocages et lui permet d'avoir des élus, dans le CA et dans le comité de suivi et d'engagement, qui gardent la maîtrise des projets à travers leurs décisions.

Sur les treize membres du CA, quatre seront de la ville de Lyon avec trois élus de la majorité et un élu du groupe d'opposition le plus nombreux. Nous devons d'ailleurs désigner les élus qui siégeront à la SPL, Sylvain GODINOT, Sophia POPOFF, Emmanuel GIRAUD et Romain BILLARD.

En conclusion, je dirais que c'est un outil souple et totalement public qui nous permettra d'accélérer et de participer à la réalisation de la PPI qui est attendue par toute et par tous. Cette délibération a obtenu un avis favorable de la commission ainsi que de l'ensemble des arrondissements, sauf les 2^e et 6^e arrondissements. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, chère Audrey. Monsieur KEPENEKIAN, vous avez la parole pour dix minutes.

M. KEPENEKIAN Georges : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, et merci à votre première Adjointe de nous avoir présenté cette délibération qui vise à nous présenter, au fond, une nouvelle structure pour la mise en œuvre des projets de la PPI, mais qui en fait nous interroge sur la mise en place d'un nouveau fonctionnement de l'exécutif.

Nous voyons ce projet comme une véritable remise en question de ce qui est pourtant dans vos annonces régulières, qui consiste à dénoncer la centralisation, la verticalité, et j'ajouterais une remise en question d'un fonctionnement plus transparent de concertation et, au fond, de démocratie.

Ce déni, qui se met doucement en place, délibération après délibération — et je ne vais pas revenir sur le SYTRAL —, puis désormais dans des SPL dédiées à des politiques globales couvrant les secteurs stratégiques de nos politiques, nous interpelle autant qu'il nous inquiète.

Jusqu'ici, les SPL étaient des outils mis en place dans un cadre géographiquement et temporellement défini — et on pourrait citer la Part-Dieu ou Confluence —, afin d'assurer la réalisation d'un projet clair, présenté en Conseil municipal et aux habitants de notre ville. Ces SPL, une fois leur mission accomplie, avaient alors vocation à disparaître.

Désormais, vous créez ces structures dédiées à l'accomplissement de politiques globales, sans projet défini autre que le contenu de votre PPI, sans cadrage temporel ni géographique. Elles se substituent ainsi aux prérogatives qui sont les nôtres, écartant de fait le débat politique nécessaire à la prise de décision et au suivi des projets. En demeurant suffisamment ouvertes dans leurs intitulés, elles peuvent désormais effectuer des choix stratégiques sans nécessairement requérir notre avis en amont.

Si j'ajoute qu'il s'agit là d'un attelage certes cohérent, avec la Métropole, la ville de Lyon à laquelle on a ajouté Villeurbanne pour une petite part qui la transformerait au fond dans un vieux rêve en 10^e arrondissement de notre ville, nous voyons là une espèce de gloubi-boulga. Vous savez, c'était le repas que Casimir adorait et qui était composé de choses tout à fait inhabituelles. Voilà un attelage somme toute baroque.

Nous avons entendu ici et à la Métropole, les arguments que vous invoquez, notamment, Madame la première Adjointe, celui de l'efficacité, des économies d'échelle, du raccourcissement des délais de décision et de réalisation, mais aussi, pointant indirectement le manque de ressources humaines puisqu'il faudra, in fine, recruter et renforcer des équipes.

Monsieur le Maire, je suis au regret de vous rappeler que si la démocratie est le plus mauvais système à l'exception de tous les autres, c'est Churchill qui nous le rappelait, les imperfections qu'elle porte sont pourtant nécessaires. Celle-ci a un coût financier, mais aussi un coût temporel, celui du débat, des échanges, de la prise de décisions nécessairement discutées. C'est celui de la transparence et du respect de la pluralité des opinions. Nous extraire de cela sous couvert d'efficacité quelque peu technocratique, c'est menacer indirectement, par petites touches, la légitimité de notre système.

Nous comprenons très bien votre dilemme. Le sentiment d'urgence dans lequel vous évoluez s'accommode assez mal avec le temps du débat, cela vient d'être dit, mais ne croyez pas que le fait d'écarter le débat, d'écarter les oppositions de la prise de décision, de restreindre le dialogue entre les communes et la Métropole vous permettra d'accomplir ce que vous peinez à lancer depuis le début. Quatre représentants de la ville de Lyon, trois de votre majorité — logique —, un de l'opposition, et nous saluons sa candidature, mais vous voyez que perdus dans la masse, quel poids cela va-t-il peser ?

Ne croyez pas non plus que retirer la décision des mains des élus pour les déposer dans celles d'experts vous permettra de gagner en efficacité ou en objectivité. Vous ne créez

par ce procédé rien de plus qu'un entre-soi dans lequel l'autoconfirmation devient la règle et vous confirme dans vos certitudes à l'abri des opinions extérieures qui, pourtant, sont nécessaires pour enrichir la pensée, car les experts, aussi compétents puissent-ils être, ne sont ni neutres, ni exempts d'angles morts dans leur réflexion.

Vous ne sauverez pas les gens à l'insu d'eux-mêmes. Penser que soustraire la prise de décision à leur regard vous dispensera de devoir les convaincre est une grave erreur qui ne peut qu'aboutir à un conflit.

Diriger un exécutif en démocratie n'est pas chose aisée, nous le savons tous ici, et il est parfois tentant de passer en force lorsqu'on pense détenir la vérité, mais ce n'est évidemment pas la bonne méthode et cela n'aboutit que très rarement au résultat escompté.

Nous sommes tous, dans cette enceinte, parfaitement conscients des enjeux auxquels nous faisons face et nous essayons tous de participer, depuis la place qui est la nôtre, à permettre à notre ville de faire face aux temps qui s'annoncent. Essayer de limiter nos échanges et de nous éloigner de la prise de décision ne participe pas à favoriser l'émergence de meilleures décisions.

Nous voterons donc aujourd'hui contre la création de cette SPL MLAC ainsi d'ailleurs que contre la délibération suivante, numéro 2189, qui adosse à cette création de SPL un groupement d'intérêt économique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KEPENEKIAN. Madame BACHA-HIMEUR, vous avez la parole pour dix minutes.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, l'aménagement de notre commune, et plus largement de l'agglomération lyonnaise, nécessite de la compétence, de la cohérence et de l'ambition.

Nous sommes ici toutes et tous convaincus que les Lyonnais et les Grands Lyonnais le méritent. Aussi, nous ne sommes pas du tout opposés au principe de création de cette société publique locale Métropole de Lyon Aménagement Construction. Bien au contraire, nous la soutenons. Nous la soutenons parce qu'en mettant autour de la table les compétences du Grand Lyon, le savoir-faire de la Société d'équipement du Rhône et les communes, cette SPL a le potentiel pour être la hauteur des enjeux d'aménagement, de construction et de rénovation de notre territoire.

Les possibilités offertes par le « in-house » permettront sans aucun doute un gain d'efficacité profitable. Nous soutenons également l'idée de sa création parce que nous y notons la possibilité d'une représentation de principe de l'opposition au sein de cette SPL, vous l'aurez compris, par quatre sièges dont un seul de l'opposition. Pour autant, cet organisme, qui deviendra le bras armé de la Métropole et des communes adhérentes dans le domaine immobilier, nécessite d'être créé dans de bonnes conditions.

Par « bonnes conditions », j'entends après un dialogue approfondi avec les groupes politiques, ce que votre majorité a refusé à la Métropole. L'opposition y avait proposé la mise en place d'un groupe de travail transpartisan sur ce sujet qui aurait pu être particulièrement bénéfique. Vous aviez là l'opportunité de mettre en adéquation votre discours et vos incantations sur la transparence, et l'intérêt général avec vos actes.

Une fois de plus, vous avez décidé de ne pas saisir cette opportunité. De vraies discussions avec les personnels de la Société d'équipement du Rhône, qui doit être adossée à la SPL, doivent aussi avoir lieu. Que la création de la SPL se fasse au détriment des personnels de la SERL et de leur savoir-faire serait dommageable pour tous les acteurs. Nous espérons donc que ces indispensables discussions ont eu lieu ou du moins qu'elles auront lieu.

Par « bonnes conditions », on entend aussi après avoir défini un plan de charge prévisionnel de cette future SPL. S'ajoute également à cette nécessité la mise au point d'une méthode

d'arbitrage des projets et d'une stratégie de recrutement. Cette SPL aura besoin de personnel qualifié pour fonctionner. Comment comptez-vous recruter dans le cadre d'une crise généralisée des vocations et de l'embauche ?

Par « bonnes conditions », j'entends donc simplement en prenant le temps de bien faire les choses, et ce d'autant plus lorsqu'il s'agit de créer une SPL dont le terrain de jeu pourra à terme se déployer sur l'ensemble de la Métropole.

Il faut éviter à tout prix que l'empilement de SPL auquel vous procédez ne finisse par engendrer une usine à gaz, ce qui serait aussi inutile que contre-productif. Là encore, pour parer à cette conséquence regrettable, cela demande du temps afin de s'assurer que les missions et les périmètres d'action des différentes SPL n'entrent pas en conflit.

Mais votre démarche constitue malheureusement l'exact opposé de cette méthode saine. En effet, vous nous expliquez en commission que vous voulez accélérer le calendrier grâce à cette SPL. On pourrait croire que vous souhaitez accélérer le calendrier d'opérations essentielles au bon développement de notre ville ou des communes voisines, mais cela ressemble plutôt à une accélération de votre agenda politique, au détriment d'un processus de qualité, cohérent et fait en bonne intelligence, bref, au détriment de l'intérêt général.

Nous notons que ce genre de scénario devient une constante dans votre mandat et je le regrette profondément. Nous l'avons dit en propos introductif : il est fort probable que les Lyonnais commencent aussi à le regretter amèrement. Vous l'aurez donc compris, nous voterons contre les dossiers relatifs à la création de cette SPL.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame CROIZIER, vous avez la parole pour dix minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire, chers collègues, pour faire face à la réalisation des équipements et aménagements, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne souhaitent externaliser la maîtrise d'ouvrage de certains investissements en créant une société publique locale ou SPL. Cette SPL sera créée avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), qui est spécialiste des métiers de construction et d'aménagement.

La dénomination sera SPL Métropole de Lyon Aménagement Construction (SPL MLAC), le nom est aussi simple que le montage correspondant ! La Métropole et vous-même avez une nouvelle fois travaillé dans l'entre - soi, au mépris du fonctionnement démocratique de nos institutions et surtout, nous le voyons aujourd'hui clairement, au mépris de l'objectif recherché, de fédérer et de construire.

Cette incapacité à fédérer et bâtir dans l'intérêt des collectivités que vos exécutifs dirigent est désormais une marque de fabrique. Le mandat légitime que vous avez, qui est respectable, n'excuse pas tout. Vous n'arrivez pas, et ne cherchez d'ailleurs pas décidément, à travailler avec ceux qui ne pensent pas comme vous. Vous avez la majorité donc que craignez-vous à construire et à informer ?

Notre groupe Droite, Centre et Indépendants souscrit aux propos de mes collègues sur les questions en suspens, sur le plan de charge, les critères de choix et d'arbitrage, le nombre de personnes concernées puisque les avis divergent entre la Ville et la Métropole. Je ne reviendrai donc en complément que sur trois points.

Le premier point est que l'une des particularités des SPL est de s'exonérer en partie de mise en concurrence, ce qui n'est pas le cas des SEM par exemple et donc de la SERL. Vous y voyez un gain de temps, c'est votre argument principal, mais la mise en concurrence a également du bon. Elle impose aux collectivités de mieux définir leurs besoins, aux techniciens de rédiger des cahiers des charges en parfaite adéquation avec les attentes, permet de les associer à la réalisation en interface avec le prestataire. Elle impose

également aux candidats prestataires de s'engager contractuellement sur les moyens et les coûts.

A contrario, pour une SPL, l'absence de mise en compétition dénature totalement la relation contractuelle. La responsabilisation sur le coût de l'ouvrage ne constitue plus un sujet prioritaire puisque la SPL est directement placée sous la responsabilité de ses propres donneurs d'ordre. Le montant des honoraires peut vite devenir bien supérieur au prix issu d'un appel d'offres. L'application du Code des marchés publics permet également d'obtenir le meilleur prix et la sobriété dans les coûts a du bon, surtout dans la période actuelle qui devrait vous imposer une plus grande vigilance.

Je pensais, naïvement sans doute, que vous partagiez les propos du président du SYTRAL qui aimerait « faire jouer la concurrence pour réveiller l'endormie ou trouver mieux » en parlant des difficultés de gestion des réseaux de Keolis.

Deuxièmement, quelle est la position des agents des collectivités concernées et des syndicats sur ce dossier ? Quel est l'impact sur le personnel ? Il y en aura puisqu'on nous annonce un groupement d'employeurs entre cette SPL et la SERL. J'avoue d'ailleurs avoir été choquée par les propos de vos collègues à la Métropole sur le manque de personnel qualifié.

À ce stade, nous avons beaucoup de difficultés à être convaincus d'un réel engorgement dû à la multiplicité des dossiers, au regard de pertes de temps, d'ordres et de contre-ordres, de départs de la Ville d'agents compétents, de confusion dans les organisations. Quels sont les projets de votre PPI qui sont en panne ? Quelles sont les évaluations budgétaires des différentes opérations envisagées par la Ville, externalisées ainsi, et leur calendrier ?

Nous ne sommes pas, Monsieur KEPENEKIAN l'a dit, dans le cas d'une SPL avec un objet un peu spécifique, localisé sur un périmètre géographique comme la Part-Dieu ou Confluence, et limité dans le temps. Vous choisissez là d'externaliser des opérations courantes, des écoles, des crèches, des opérations d'aménagement, des pôles culturels et sportifs. Bref, vous externalisez une belle partie de la compétence de la Ville. Quoi que vous en disiez, la Métropole garde la majorité de cette structure et la Ville perd la main. Comment avez-vous pu, Monsieur le Maire, une nouvelle fois vous faire déposséder, dépasser, absorber par la Métropole ? Comment, Monsieur le Maire de Lyon, pouvez-vous une nouvelle fois ainsi laisser les clés à la Métropole qui, je le rappelle, a 61 % ?

Monsieur GODINOT, ce n'est pas la peine de hocher la tête, je maintiens ce que je dis. Dès le 22 février 2021, lors du vote sur le projet de pacte de cohérence métropolitain, nous vous avons dit, et je reprends les propos tenus alors par Etienne BLANC, « qu'il s'agissait là d'un affaiblissement politique en ne prenant pas en compte les intérêts de la ville de Lyon, en ne mettant pas Lyon au cœur de toute une série de sujets absolument essentiels pour l'avenir des Lyonnais ». Une fois encore, hélas, nous en avons la preuve.

Le troisième point, et non des moindres, est que vous éloignez une nouvelle fois les décisions concernant les dossiers de la ville de Lyon des élus que nous sommes. Effectivement, la Métropole avait déjà commencé, avec le SYTRAL, puis la SPLM, où vos deux exécutifs ont totalement gommé toute représentation de votre opposition. Vous poursuivez désormais avec la SPL MLAC. Une nouvelle fois, les élus et le Conseil municipal sont dépossédés à travers cette délibération.

Même si un représentant de l'opposition siège dans ce conseil d'administration, il est évident que tout se traite au niveau du comité d'engagement et à la commission des marchés de la SPL et ce n'est pas un bilan présenté avec neuf mois de décalage, une fois dans l'année en conseil municipal, qui apporte la même légitimité que des opérations qui passent normalement ici même, en commissions puis en conseils d'arrondissement et enfin en

conseil municipal. Elles passeront au CA de la SPL, sans aucune visibilité pour les arrondissements et le Conseil municipal.

Cette décision de la ville de Lyon de souscrire à cette demande de la Métropole est d'autant plus étonnante que certains dossiers auraient clairement pu être confiés aux SPL actuelles, de Confluence et de Part-Dieu, ou bien à la SAHLMAS pour laquelle vous nous avez fait délibérer il n'y a pas si longtemps, ou bien à la SPL OSER.

Notre groupe Droite, Centre et Indépendants votera contre les deux délibérations concernant la SPL MLAC.

Je voudrais tout de même préciser, et je souhaite rassurer certains membres de votre majorité à la Ville et à la Métropole, que notre vote contre n'est pas dû à une difficulté de compréhension de ce dossier ni même à une vitesse trop rapide que votre exécutif aurait et que nous ne serions pas capables de suivre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame RUNEL, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, notre politique d'investissement se veut d'une grande ambition, permettant d'amener notre commune dans une transition écologique et sociale d'ampleur, de développer nos services publics et de rénover notre patrimoine, répondre aux évolutions de la démographie scolaire également. Cette ambition, à mi-mandat, demeure inchangée.

En ce sens, la création de cette nouvelle structure, dotée d'une capacité d'action assez large et mutualisée avec la métropole de Lyon et la ville de Villeurbanne, répond aux contraintes de notre plan de mandat en nous permettant de réaliser pleinement nos ambitions.

Comme cela est précisé dans la délibération, la SPL MLAC permettra la réalisation ou la rénovation de plusieurs équipements d'importance, comme les groupes scolaires Aveyron et Lamartine, mais aussi plusieurs établissements d'accueil de jeunes enfants, le gymnase Duplat ou le pôle social et culturel des Girondins. Tous sont des projets majeurs, au bénéfice de nos concitoyens et notamment des plus jeunes.

Notre groupe a toujours été favorable à une montée en puissance de nos services, pour trouver les ressources en interne pour réaliser nos investissements. Cela n'empêche pas bien évidemment le recours à des prestations externes pour accompagner la Ville dans la réalisation de projets. Il faut bien dire que nous devons travailler avec des services largement sous-dimensionnés au regard des mandats précédents, malgré une politique RH que nous menons.

La création de la MLAC ne devra pas nous empêcher de développer nos capacités d'action en interne. Lors des derniers conseils, nous avons pu exprimer notre attachement à un débat politique, public et transparent, proche des citoyens, mais également des élus. Les SPL confèrent de nombreux avantages en termes d'efficacité et permettent une mutualisation utile, mais nous devons être attentifs à ce que ces structures ne deviennent pas des objets purement techniques ou technocratiques. Le débat doit continuer à exister, au sein de la SPL tout comme au sein de cette instance, et il m'apparaît important qu'une communication ad hoc puisse être déployée pour répondre à ces problématiques, car nous sommes attachés à l'existence d'un débat public et transparent et d'une prise de décision informée et collective.

Lors des conseils d'arrondissement, nous avons émis des réserves en ne prenant pas part au vote. Lors du conseil métropolitain, des réponses ont pu être apportées, notamment sur la présence de l'opposition au sein de SPL, qui est pour nous fondamentale. Par ailleurs, et cela n'étonnera personne bien évidemment, la présidence de cette SPL par une de nos

camarades, Hélène GEOFFROY, à la fois nous rassure, mais aussi nous garantit les engagements et la confiance qui sera menée au sein de cette SPL.

Nous n'avons que trop conscience des besoins d'investissement pour notre ville, pour permettre de développer notre service public, aménager notre territoire, créer de nouveaux équipements et entretenir notre patrimoine.

Dès le début du mandat, nous avons dénoncé la dette patrimoniale qui nous avait été laissée à l'issue des précédentes mandatures, et qui laisse notre commune impréparée face aux enjeux de la transition écologique et notre service public sous-dimensionné. Notre ambition est bien, au cours de notre mandat, d'effacer cette dette et de préparer l'avenir pour les générations futures.

Aussi, au regard de l'ensemble de ces éléments, notre groupe votera favorablement ce rapport et le suivant.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL. Monsieur DRIOLI, c'est à vous pour cinq minutes.

M. DRIOLI Adrien : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, chères Lyonnaises et chers Lyonnais, j'aurai plusieurs éléments d'explication sur cette délibération de création d'une nouvelle société publique locale Métropole de Lyon Aménagement Construction.

Nous souhaitons rappeler, élus Lyon en commun, différents points d'attention et de vigilance que nous avons exprimés à l'occasion de la création de la SPL dédiée aux mobilités, à propos de laquelle nous nous étions déjà abstenus, vous vous en souvenez sans doute. Les mutations et transformations de notre société nous amènent à agir, à avoir cette conscience de l'action pour redistribuer des solidarités, pour agir sur les transitions écologiques, pour faire en sorte d'organiser la société telle que nous la souhaitons.

La politique d'aménagement est une politique globale, ambitieuse. Aussi, nous ne pouvons nous satisfaire d'une société publique locale aménagement et construction adossée à la SERL dans un GIE pour en assumer sa mise en œuvre. Nous pouvons ainsi observer ou craindre une forme d'externalisation des compétences de la collectivité publique, mais aussi de ce qui nous est à toutes et tous très cher, la responsabilité politique.

Comme je l'indiquais, lors de notre dernier vote sur la SPL mobilités, nous nous questionnions sur différents points, notamment sur la place de la ville de Lyon et ses réels moyens d'agir, sur le poids réel des élus dans la gouvernance de ces sociétés, de ces structures, dans leurs instances de décision, qui plus est la place donnée aux citoyens, sur la publicité des débats ou sur la redevabilité vis-à-vis des Lyonnaises et des Lyonnais, qui doit être une priorité.

Avec cette nouvelle SPL dont l'objet est l'aménagement et l'équipement, les mêmes questions et inquiétudes se posent. Disposer d'une structure, d'un outil qui facilite, voire garantisse la réalisation de la programmation pluriannuelle d'investissements, est une volonté que nous pouvons entendre, mais nous ne partageons pas avec le même enthousiasme cette forme d'outil en l'espèce. Quels élus voudraient ne pas voir sortir de terre les projets de la PPI, voir se réaliser les travaux prévus ?

Nous souhaitons formuler des inquiétudes sur cette forme d'externalisation de notre plan de mandat, autrement dit la dilution de notre responsabilité et de la redevabilité du politique comme à signifier la perte de compétences de nos services, d'accepter que nos agents puissent partir vers de telles structures et par avance d'intégrer, d'accepter, que nous ne pourrions plus recruter et attirer des agents de service public à exercer par et pour la puissance publique.

Par ailleurs, cette forme d'outil paraît encore plus éloigner les citoyens des lieux de décision. Cela ne ressemble-t-il pas là à un processus qui s'accroît autour du phénomène de métropolisation de l'action publique locale, où tout se concentre à quelques endroits, entre

quelques personnes, au motif de l'efficacité, et qui plus est, plus éloigné de l'idéal démocratique que nous recherchons sans cesse collectivement, celui de redonner le pouvoir aux citoyens, aux Lyonnaises et aux Lyonnais ?

Face aux difficultés financières imposées par le gouvernement à toutes les collectivités, nous nous retrouvons quasi obligés, forcés de trouver des solutions pour mettre en œuvre notre plan de mandat. Cette énième couche ajoutée au mille-feuille local, pourtant soi-disant simplifiée par la création de la métropole de Lyon, vient ici modifier le champ d'intervention au sujet de l'équipement et de l'aménagement en éloignant encore plus les élus des sphères de décision, de gestion et de débats avec les habitantes et les habitants.

Notre Ville et notre Métropole ont déjà l'expérience des SPL. Qu'en retenons-nous ? Quel bilan ? Que les projets avancent, sans aucun doute, mais qui les conduit ? Qui en rend compte ? Le fait de siéger dans des organismes extérieurs ne garantit pas la totale maîtrise publique qui est et doit rester légitime, celle dont dispose chaque élu local dans sa délégation avec les services qui s'y adossent. Responsabilité et redevabilité risquent d'être fortement diluées mécaniquement dans une nouvelle entité avec des comités de pilotage, des comités techniques, des commissions thématiques.

Dans tout cela, quelle place pour les arrondissements dans les SPL passées et surtout à venir ? Quelle place pour les associations, les collectifs d'habitants, les Lyonnaises et les Lyonnais, les acteurs qui font vivre au jour le jour la vie de la cité ?

Pour toutes ces raisons, les élus Lyon en commun s'abstiendront sur la création de la SPL ainsi que sur le rapport concernant le GIE et ne prendront pas part au vote sur la désignation des membres.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DRIOLI. Madame BOUAGGA vous avez la parole pour six minutes.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Merci, Monsieur le Maire. Je vais commencer cette intervention au nom du groupe Écologistes par une observation de terrain. Lors d'une réunion autour des travaux des écoles avec les services, dernièrement, nous passons en revue les projets inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements, puis il a été question de cette école dont on doit ravalier la façade abîmée, et pour laquelle le diagnostic thermique effectué nous indique qu'elle fait partie des bâtiments les plus énergivores de la ville.

Nous demandons alors d'inclure une isolation thermique dans l'opération de ravalement. Les services nous répondent que ce serait nécessaire, mais très incertain compte tenu de leur plan de charge, du nombre de bâtiments à rénover sur la ville, et de la priorité donnée à la construction d'écoles dans les nouveaux quartiers d'habitation.

Nous nous heurtons à des limites quant à nos capacités de faire. Pourtant, la loi nous impose de rénover énergétiquement ce bâtiment avant 2030 par le décret tertiaire. Le doublement de la facture énergétique de la ville en un an nous incite à prioriser ces travaux d'énergie. Enfin, les canicules récurrentes exigent que l'on isole ces bâtiments pour garantir les conditions d'apprentissage de nos enfants et de travail de nos agents.

C'est pourquoi la création de cette société publique locale est une avancée significative. Elle nous permet de répondre à nos besoins en matière de construction, de rénovation, d'aménagement de bâtiments publics, en créant un acteur opérationnel commun à la ville de Lyon, de Villeurbanne et à la Métropole, et en mutualisant les moyens avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) grâce à un groupement d'intérêt économique permettant la mise à disposition de personnels. Plutôt que d'externaliser par des appels d'offres à des entreprises privées, le choix est de recourir à un outil d'ingénierie territoriale

déjà en usage dans d'autres collectivités comme Lille, Nice, ou Aix-en-Provence, un outil public.

La décision financière demeure entre les mains de la Ville et sous le contrôle démocratique de notre assemblée, outre que des membres de notre assemblée, de la majorité comme de l'opposition, siégeront à son conseil d'administration. Il y aura bien mise en concurrence des architectes et des entreprises de travaux dans une procédure transparente.

Avec un capital 100 % public et local, la SPL est un groupement permettant de gérer les services publics locaux et de réaliser des missions d'intérêt général dans une situation de quasi-régie, mais en réalisant des économies d'échelle et, surtout, en s'adaptant aux temporalités particulières des projets, rythmés par les échéances des mandats et des votes des programmations pluriannuelles d'investissements.

Nous avons voté, dans cette assemblée, des projets confiés à la SPL OSER. Aujourd'hui, c'est un outil analogue que nous délibérons. Nous devons nous doter d'une plus grande capacité à faire pour que les nouveaux quartiers d'habitation soient dotés, dans les temps, des équipements publics nécessaires, pour résorber la dette patrimoniale dont nous avons hérité sur trop de bâtiments mal entretenus, pour mettre en œuvre l'accessibilité et enfin pour isoler ces bâtiments.

Parmi les projets qu'il est envisagé de confier à cette SPL, il y a l'agrandissement et la rénovation de la crèche Montchatons Acacias dans le 3^e arrondissement, l'isolation thermique du gymnase Duplat dans le 1^{er} arrondissement, les travaux ambitieux de rénovation sur le groupe scolaire Champvert dans le 5^e arrondissement, et certainement davantage, pour nous permettre de répondre aux enjeux de la qualité du service public et de la sobriété de nos consommations.

Vous avez certainement vu ou subi les campagnes citoyennes des jeunes militants et militantes qui bloquent les routes afin d'alerter sur l'urgence climatique. Si leur action est souvent mal comprise ou mal perçue — il y a de forts écarts de perception entre les générations quant à la nature de l'urgence en question —, il n'en reste pas moins que leur demande est à la fois très claire et concrète : que le gouvernement applique les mesures de la Convention citoyenne pour le climat, dont celle sur la rénovation des bâtiments. Alors que la Première Ministre a écarté, par le 49.3, un amendement adopté par l'Assemblée nationale qui allouait 12 milliards à la rénovation énergétique dans le projet de loi de finances 2023, alors donc que le gouvernement ne met pas les moyens financiers nécessaires à la réalisation des objectifs climatiques, Lyon s'efforce de faire sa part en créant un outil pratique.

Le groupe Les Ecologistes votera donc favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BOUAGGA. Audrey, je vous cède la parole de nouveau pour répondre sur quelques points qui ont été soulevés.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de fantasmes sur cette société publique locale, à la fois sur le fait que ce soit une SPL à proprement parler et sur le rôle des élus voire des citoyens dans la conduite des opérations de travaux.

Premièrement, sur la SPL, c'est un peu fort de café de nous rappeler qu'une SPL ne doit pas être pour une politique globale et doit avoir un cadrage temporel, parce que je rappelle qu'en 2016, c'est l'ancienne majorité dont faisait partie Monsieur KEPENEKIAN qui a créé par exemple la SPL du funéraire, le pôle funéraire public que je préside aujourd'hui et qui, pour le coup, est valable de manière indéterminée, qui a une gouvernance complexe parce qu'il y a un syndicat entre les villes et la SPL, ce qui n'est pas le cas ici, et qu'il y a des

représentants de l'opposition qui ne sont quasiment jamais présents aux instances. Ça, c'était pour les SPL. Ce n'est pas la première qui a été créée sur notre territoire.

Sinon, par rapport aux différents propos qui ont été tenus, je suis très étonnée parce que la création de la SPL n'enlève vraiment rien au rôle des élus actuellement ou à la redevabilité aux citoyens. Les opérations de la PPI sont toujours travaillées en interne dans les services, passent dans ce que l'on appelle un comité d'engagement, sont ensuite présentées au Conseil municipal. Elles sont ensuite mises en œuvre de manière technique par les services techniques.

Ces services mènent parfois les opérations en régie, et dans ce cas je ne pense pas que vous regardiez aujourd'hui les études, et par exemple si on fait le choix du PVC ou de l'aluminium pour les fenêtres, donc cela ne changera rien. Sinon, les services font parfois appel à des structures extérieures, vous l'avez rappelé, comme la SPL OSER, comme la SAHLMAS. Là non plus, vous ne voyez pas le détail du cahier des charges et du lancement des consultations des cabinets d'études, bureaux d'études, architectes et autres prestataires. Enfin, la Ville fait parfois le choix du marché public et dans ce cas, en effet, le marché peut passer en CAO, et encore, uniquement quand il dépasse 5 millions d'euros, comme vous le savez.

Cela ne changera donc rien du tout à ce qui est fait aujourd'hui. Je rappelle que la Ville sera totalement maîtresse de ce qui est confié ou pas à cette SPL. C'est un choix pour aider les services. Les services sont favorables. On ne leur enlève pas de mission, ils en ont déjà trop à mener. Au contraire, c'est pour les aider que ce sera suivi par la SPL et il y aura bien un chef de projet au sein de la DGUIT de la ville de Lyon qui suivra évidemment les opérations confiées à la SPL même si cela lui demandera évidemment beaucoup moins de travail que quand c'est une conduite totalement faite en interne de la Ville.

En termes de redevabilité et de travail des élus, c'est donc exactement comme aujourd'hui à part qu'au lieu d'être fait en régie par les SEM que l'on connaît ou par marché, ce sera fait par cette structure qui est, je le rappelle, d'une gouvernance totalement publique.

Concernant le personnel, il faudra en effet faire la création d'un groupement d'employeurs. Là aussi, nous sommes en complémentarité. La ville de Lyon favorise l'emploi public, et j'ai rappelé le renforcement de la Direction de la construction avec sept recrutements en moins d'un an, mais vous n'ignorez pas les difficultés de recrutement de l'ensemble des secteurs aujourd'hui et il y a des personnes qui, de toute façon, ne viendront pas dans la fonction publique et notamment dans ces métiers techniques, ce qui nous donne une possibilité de plus parce que même si la SPL a une gouvernance publique, les statuts des salariés sont de droit privé. C'est donc plus de possibilités pour nous d'avoir des forces vives qui mettent en œuvre les différents projets que nous avons rappelés.

Enfin, j'ai entendu quelque chose concernant le choix des projets, je crois de la part de Madame BACHA-HIMEUR. Je ne vois pas du tout en quoi ils sont politiques. Il s'agit, comme l'a rappelé Madame BOUAGGA, essentiellement de groupes scolaires, de crèches, d'un gymnase et d'une structure d'éducation populaire. Nous sommes donc sur des sujets qui sont consensuels et qui seront menés techniquement par cette SPL.

Le dernier point de Madame CROIZIER était pertinent, sur le risque d'avoir des coûts et des honoraires qui seraient trop importants quand ils sont proposés par la SPL. Ce sera le rôle des élus qui seront présents aux comités de suivi et d'engagement et au conseil d'administration de vérifier les prix pratiqués par la SPL et nous pourrons facilement comparer avec ce qui est pratiqué, par exemple, par la SPL OSER, la SAHLMAS ou d'autres structures.

Je crois donc qu'il y a beaucoup d'inquiétudes infondées sur ce sujet. Il s'agit d'un outil supplémentaire dans les mains de nos services, que je remercie encore fortement de mettre

en œuvre notre PPI sur plus de 200 opérations actuellement, mais ce sont en fait 500 opérations pour l'ensemble de la PPI, et on parle là d'une dizaine d'opérations donc il faut vraiment relativiser et se féliciter d'avoir un outil public supplémentaire pour mettre en œuvre ces rénovations thermiques et ces équipements qui sont vraiment essentiels comme cela a été rappelé.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci pour ces réponses extrêmement claires, Audrey. Je mets ce rapport aux voix avant de procéder à la désignation des représentants. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et Républicains

Abstention

Groupe Lyon en commun

Ne prend pas part au vote

GODINOT Sylvain

POPOFF Sophia

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

Pour ce même rapport, nous procédons à la désignation de six représentants, un membre titulaire au sein de l'assemblée générale, quatre membres titulaires au sein du conseil d'administration et un membre titulaire au sein du comité d'engagement.

Je vous propose les candidatures suivantes. Pour le CA et le comité d'engagement, je propose Sylvain GODINOT. Pour l'assemblée générale et le conseil d'administration, je propose Sophia POPOFF. Pour le conseil d'administration, je propose Emmanuel GIRAUD. Pour le conseil d'administration, enfin, je propose Romain BILLARD.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

Félicitations. Il s'agit de Sophia POPOFF, Sylvain GODINOT, Emmanuel GIRAUD et Romain BILLARD qui sont tous les quatre désignés. Je vous remercie.

2022/2203 - Lyon 7e — Agrément de la Ville de Lyon délivré à la SASP LOU Rugby en vue d'une opération de cession partielle des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 (Stade de Gerland), au profit de la SAS The Ruck Hôtel sur le volume n° 21 « hôtel » et approbation des affectations hypothécaires à contracter par la société The Ruck Hôtel — EI 07030 et 07031 — RECTIFICATIF

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur GODINOT, vous avez la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Nous retrouvons ici une proposition de cession de droits réels à la SASP LOU Rugby. Je vous rappelle le contexte pour ce qui est cette fois-ci le projet de cession du volume numéro 21 pour le Ruck Hôtel.

La ville de Lyon a acté la conclusion d'un bail emphytéotique en 2016 avec la SASP LOU Rugby sur le terrain du stade de Gerland. Elle a ensuite successivement acté en 2018 la cession partielle de droits réels immobiliers pour six SCI qui constituent les Jardins du LOU, puis, en 2019, réitéré cette cession de droits réels. En juillet 2021, nous sommes revenus sur une cession de droits réels, cette fois-ci pour le centre de santé du stade de Gerland et, en mars 2022, pour le parc de stationnement, le volume 35, qui faisait également partie des Jardins du LOU.

Il s'agit donc ici d'une opération qui est dans la suite des décisions que nous avons déjà prises en conseil municipal pour, cette fois-ci, le volume 21, le Ruck Hôtel.

Ce projet de délibération a reçu l'avis favorable de la commission transition écologique et mobilités et de la mairie du 7^e arrondissement. Je vous invite donc à l'adopter.

J'ajoute qu'il y a un sujet qui va certainement intervenir dans les questions et les interventions suivantes. La piscine de Gerland, qui fait l'objet de toutes les attentions de la ville, est attendue pour une livraison fin 2023 et la ville de Lyon poursuit la négociation avec le LOU Rugby sur la location de créneaux sur cette piscine.

M. LE MAIRE : Merci, Sylvain. Madame RUNEL, c'est à vous pour trois minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agira juste d'une explication de vote. Comme cela a été présenté, il y a encore quelques incertitudes et des réponses qui ne nous sont pas apportées par le LOU Rugby, notamment concernant la grille tarifaire de la future piscine. Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstenons sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur BOSETTI, c'est à vous pour cinq minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Mes chers collègues, ce rapport nous invite à céder de nouveaux droits à construire à une société sur la parcelle du stade de Gerland. C'est la troisième fois depuis le début du mandat. Cette fois-ci, il s'agit de l'hôtel 4 étoiles « The Ruck », qui a ouvert ses portes début décembre. On considérera donc sur ce dossier des droits à ouvrir plutôt que des droits à construire, ceci au bénéfice du LOU Rugby, et donc de l'actionnaire majoritaire du club, GL Events, exploitant du site de Gerland, site ô combien rémunérateur, octroyé assez généreusement par nos prédécesseurs.

La Chambre régionale des comptes avait souligné à l'époque combien la ville de Lyon avait joué contre ses intérêts, manquant de transparence et opérant une gabegie financière de près de 20 millions d'euros, tout en glissant par erreur la piscine de Gerland dans le cadre de l'opération.

Aussi, notre attention se porte aujourd'hui sur la requalification de la piscine de Gerland, auparavant sous giron public, et qui sera désormais sous giron privé, avec une ouverture prévue pour fin 2023. Notre groupe politique, Lyon en commun, n'a pas eu connaissance à ce stade d'avancées particulières sur le cofinancement de cet équipement aquatique, bien que les travaux avancent à grands pas. Est-ce que le LOU Rugby, ou est-ce que la Région, vont mettre la main à la poche pour boucler le plan de financement de cette piscine, de sorte que la ville de Lyon, qui est déjà passée à la casserole sous le précédent mandat, limite son engagement à 1 million d'euros sur les 15 millions annoncés initialement pour cette opération ?

D'autre part, à quel opérateur le LOU Rugby envisage-t-il de confier l'exploitation de la piscine, et surtout selon quelles modalités ? Comment le grand public, comment les habitants de Gerland, comment les scolaires, comment les clubs sportifs, seront-ils accueillis à la piscine, et à quel prix ?

Parce que notre groupe politique manque d'éléments sur ce dossier, parce que la négociation semble assez ardue, il nous apparaît difficile de donner un blanc-seing à toutes les opérations immobilières de GL Events sans avoir de garantie sur l'équipement public qui nous a été retiré. Nous nous abstenons donc sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Lyon en commun

Groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique

DE LAURENS Céline

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2206 - Démarche « Lyon 2030 — Inspirons le changement », refonte du plan d'action climat-air-énergie et renouvellement du label « Territoire Engagé Transition Écologique »

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur GODINOT, vous avez la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération me permet de faire un point d'étape sur la structuration de notre politique énergie-climat.

Depuis bientôt dix ans, la Ville travaille à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à adapter son territoire au changement climatique. Notre action climatique est formalisée dans notre plan climat, dont le sérieux a été reconnu dès 2015 par la labellisation Cit'ergie, pilotée en France par l'ADEME.

Ce label, qui porte désormais le nom de « Territoire engagé pour la transition écologique », le label « Climat-Air-Energie », n'est acquis que pour quatre ans. Il doit donc être renouvelé en 2023. Cet accompagnement extérieur a montré tout son intérêt en aidant la ville de Lyon à identifier ses marges de progression et les bonnes pratiques d'autres collectivités. Cette délibération vous propose donc, notamment, de le renouveler.

Mais nous l'avons souligné ces deux dernières années, si la Ville ne part pas de zéro, elle n'est pour autant pas sur la bonne trajectoire. Elle n'y est pas, car elle n'avait pas suffisamment priorisé l'enjeu climatique ni fixé des objectifs assez ambitieux, notamment en laissant à la seule métropole de Lyon la démarche d'implication des acteurs du territoire, qui pèse plus de 90 % des émissions lyonnaises.

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, Lyon veut prendre toute sa part dans la lutte contre le changement climatique, et c'est pourquoi nous avons déclaré l'état d'urgence climatique et adopté l'objectif de neutralité climatique en 2030, pour tout notre territoire et pas seulement notre administration.

Pour accélérer et renforcer son action, la Ville a ainsi eu le plaisir et l'honneur d'être sélectionnée en avril 2022 par la Commission européenne dans son nouveau réseau, le

réseau des 100 villes climatiquement neutres en 2030. Nous y explorerons et partagerons des solutions innovantes qui pourront inspirer, ensuite, les autres villes européennes.

Depuis le coup d'envoi de ce réseau européen, notre dynamique locale « Lyon 2030, inspirons le changement » se construit avec nos partenaires volontaires, car c'est bien cette nouvelle place donnée aux acteurs locaux qui accélérera la transition climatique à Lyon, chers collègues. Les trois rendez-vous de 2022 nous ont permis de cerner leurs attentes et leurs conditions d'engagement.

Ils attendent, tout d'abord, une vision claire d'un chemin lyonnais vers la neutralité climatique. C'est pourquoi il est ici décrit, dans les cinq axes de la présente délibération, une transition juste, une transition innovante et systémique qui sera co-construite sur la base d'un récit mobilisateur ancré dans l'identité lyonnaise, écrit par les acteurs du territoire et les citoyens.

Ces acteurs attendent ensuite de pouvoir prendre toute leur place dans cette démarche collective. C'est pourquoi nous allons soumettre en 2023 notre plan climat à la concertation de nos partenaires de l'Agora Lyon 2030, afin de renforcer les synergies entre nos actions à toutes et tous. C'est pourquoi les partenaires les plus engagés pourront ajouter, en complément du plan climat de la Ville, leur contribution, avec leurs engagements climatiques.

Ces trois éléments, notre chemin vers la neutralité climatique, les engagements de la mairie et ceux des partenaires, constitueront ce que Bruxelles appelle un pacte territorial climat ou « Climate City Contract », document qui s'enrichira année après année, et dont la première version sera publiée mi 2023.

Monsieur KIMELFELD, vous déploriez que la Ville parle trop de changement climatique. Pour ma part, j'ai constaté le fort engouement des acteurs locaux à contribuer à cette démarche collective, qui nous rapproche de la neutralité climatique et rend notre territoire plus résilient.

Oui, cette dynamique prend du temps, le temps de l'écoute et de l'échange, mais elle contribue, chers collègues, à la cohérence de nos politiques publiques et elle répond aux attentes des citoyens et acteurs locaux, car comment pourrions-nous continuer à expliquer à nos enfants que le climat est bien une priorité de la ville mais que nos écoles sont des passoires thermiques et leurs cours des déserts minéraux et surchauffés ?

Grâce à l'engagement de l'exécutif, grâce à l'implication des services, nous intégrons chaque jour plus fortement l'enjeu climatique dans nos politiques publiques, et je prendrai quelques exemples pour finir, comme les concertations avec les parents de nos crèches associatives pour leur végétalisation, comme la production d'un guide de l'écoresponsabilité pour les clubs sportifs, avec l'Office des sports de Lyon, comme la charte sobriété des commerçants qui résonne avec le plan de sobriété de la mairie, comme cet atelier entre pairs de retour d'expérience sur des bilans carbone d'acteurs culturels, ou enfin comme la végétalisation de la place Bellecour plébiscitée par les votes des citoyens au budget participatif.

Je vous invite donc à approuver cette délibération et à faire connaître cette belle dynamique. La délibération a reçu l'avis favorable de la commission transition écologique et mobilités et des neuf arrondissements.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GODINOT. Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous pour cinq minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je profite de cette délibération sur les engagements climatiques de notre ville pour rebondir sur le sujet toujours pendant du financement de cette transition écologique.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons soulevé une nouvelle fois nos inquiétudes quant à vos accointances avec le mouvement à caractère sectaire de l'anthroposophie et en particulier dans vos relations avec la banque dite éthique, la Nef. Vous ne nous aviez alors pas répondu, vous réfugiant derrière les éléments de langage de la Nef.

Depuis, les nombreuses enquêtes de la presse, tant locale que nationale, ont poussé les différents protagonistes impliqués à sortir du bois et le moins que l'on puisse dire, c'est que ces déclarations sont révélatrices d'un problème de compréhension des enjeux et éclairantes sur la nature de votre gouvernance. Votre propre position peut être résumée simplement ainsi, et je vous cite. « La Nef dispose de tous les agréments nécessaires. L'anthroposophie relève de la croyance, qui est du domaine privé de chacun, et tant qu'il n'y a pas de condamnation juridique pour des dérives sectaires, nous n'avons pas de raison de mettre fin à nos liens avec ces structures. »

Faute de temps, je ne reviendrai pas sur l'ensemble de vos déclarations qui visent à me mettre en cause personnellement ou à dénigrer le travail de la MIVILUDES, mais je vais vous répondre point par point. Pour justifier le maintien de vos partenariats avec la Nef, vous vous réfugiez d'abord derrière les agréments de cette banque obtenus par l'État, mais il y a là une véritable méconnaissance de votre part du fonctionnement de la Banque de France et de son autorité de contrôle. Cette dernière est chargée de contrôler la bonne tenue économique des établissements pour prévenir tout problème du système bancaire. En aucun cas elle ne contrôle la destination des prêts des banques et elle n'est donc pas chargée de veiller à ce que les bénéficiaires ne participent pas à des dérives sectaires.

Madame la première Adjointe, je poursuis en vous citant. « Si ces personnes prônent l'anthroposophie mais qu'elles ne mettent pas en place de dérives sectaires, ce n'est pas un problème, tant que ce ne sont que des croyances. » Vous prônez donc le relativisme face à ce qui ne serait qu'une croyance comme le catholicisme, le judaïsme ou l'islam, mais une croyance surveillée pour dérives sectaires n'est pas une croyance comme une autre. Que pensez-vous de la scientologie par exemple, qui a pignon sur rue dans notre ville, à deux pas de notre Hôtel de Ville ? Est-ce là aussi une croyance comme une autre pour vous ? Ou alors, si la scientologie proposait de financer la municipalité, peut-être réagiriez-vous différemment vu qu'elle n'est pas proche des milieux écologiques comme la Nef.

C'est peut-être pour cela qu'il y a un deux poids deux mesures dans cette majorité concernant le traitement des dérives sectaires. C'est peut-être pour cela que, contrairement au cas de la Nef, vous n'avez pas demandé plus d'explications à la MIVILUDES avant de décider de retirer la mise à disposition d'une salle municipale à la mouvance de « La Nouvelle Acropole ».

La lutte contre les dérives sectaires ne devrait pourtant pas dépendre de la proximité idéologique avec la majorité en place. Enfin, sur ce dernier point, vous nous répondez, je cite : « si des associations qui bénéficient de dons de la Nef sont reconnues pour dérives sectaires, il faudra que nous en demandions l'arrêt. »

Vous ne comprenez décidément pas comment fonctionne la lutte antisectes en France. Comme toute association engagée sur ce terrain aurait pu vous le dire si vous aviez cherché à vous renseigner sur le sujet, il n'existe pas de délit de « dérive sectaire » en France. Ce sont les conséquences de ces dérives qui sont condamnées. Abus de faiblesse, situation d'emprise et bien souvent fraude fiscale sont les seuls moyens de condamner pénalement les sectes.

C'est pour cela qu'il est si difficile pour les victimes de faire reconnaître leurs souffrances. Votre position témoigne donc d'une méconnaissance totale du sujet et elle résonne comme une insulte pour toutes les victimes de ces dérives. J'ai souvenir que vous aviez pris l'initiative de faire la proposition utile et salubre de tenir une commission pour sensibiliser les élus sur le sujet du validisme et nous vous en remercions. Je pense qu'au vu de la méconnaissance manifeste du sujet, il faut également proposer aux élus de cette assemblée une commission de sensibilisation aux enjeux de la lutte contre les dérives sectaires.

Vos positions actuelles vis-à-vis de l'anthroposophie et des dérives sectaires ne tiennent pas la route, tant sur les plans juridique, politique, qu'éthique. Monsieur le Maire, il est temps que vous et votre majorité cessiez votre cécité volontaire et coupable sur le sujet. L'image que vous renvoyez à la population est désastreuse, celle d'une majorité qui se moque des conséquences de ses actions tant que cela participe à son entre-soi et à ses intérêts.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame BOUAGGA, c'est à vous pour six minutes.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mesdames, messieurs, les trois groupes de la majorité s'associent pour saluer la démarche entreprise par la ville de Lyon et portée par Sylvain GODINOT à travers « Lyon 2030, inspirons le changement » et la refonte du plan climat.

Rassurez-vous, Monsieur HERNANDEZ, nous n'allons pas planter de cornes de vache sous la pleine lune, nous allons être très concrets. La ville de Lyon, en répondant à un appel à candidatures de l'Union européenne, entend mettre en œuvre concrètement la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes du territoire pour inscrire leurs activités, nos activités, dans les limites planétaires. Les Accords de Paris visent le « zéro émission nette » de gaz à effet de serre en 2050, l'appel de l'UE sélectionne des villes pilotes pour devancer cette échéance.

À Lyon, en 2030, notre territoire émettra vraisemblablement encore des gaz à effet de serre. Pourquoi se fixer cet objectif peut-être inatteignable ? On pourrait se dire, « tout est fichu, restons sur notre canapé à regarder la finale ». Nous avons choisi, au contraire, de mouiller le maillot, d'aller sur le terrain, ensemble, relever le défi, de prendre au sérieux l'objectif, de nous attacher sérieusement à mesurer les écarts qui nous séparent de cet objectif, fixer une trajectoire, des points d'étape, identifier les manques en matière budgétaire ou en capacité de faire, les blocages réglementaires, faire une cartographie du chemin.

Aussi, ce plan climat n'est pas une incantation ou un support de communication. C'est un vrai outil opérationnel servant de boussole politique à l'action publique et cette boussole politique est remise entre les mains d'un collectif, celui de l'Agora Lyon 2030. Plutôt que de faire un énième plan climat, ou stratégie nationale bas carbone, sectorisé, cloisonné, aussitôt voté aussitôt oublié, comme c'est le cas de la plupart des collectivités et surtout de l'État, la présente démarche innove par son approche partenariale, et par la formulation d'une vision partagée. La Ville se place en facilitatrice, en catalyseur des expérimentations et initiatives du territoire, qu'elles soient publiques, associatives ou privées.

On passe d'une logique de répondre à une injonction réglementaire — faire un plan climat interne à la collectivité — à mobiliser largement le territoire, des écoles aux entreprises, en passant par les régies de copropriété, les associations de commerçants, les institutions culturelles ou les conseils de quartier.

C'est un changement d'approche profond, et il est salutaire. On ne pourra accomplir la transition écologique que si on s'y met tous, que si les idées et les projets viennent de la base, dans un foisonnement écologique et enthousiaste, avec des informations et analyses

d'experts, bien sûr, et nous avons à Lyon un tissu d'universités, grandes écoles et institutions de recherche particulièrement riche et dynamique, des expertises d'usages et savoirs profanes, aussi, et nous sommes riches de cette histoire populaire des connaissances pratiques, héritée notamment de la Fabrique.

Le rapport du GIEC publié cette année sur l'adaptation au changement climatique souligne l'importance de collaborations transversales, participatives, appuyées sur les communautés. Au niveau local, cela peut prendre la forme de tiers lieux où s'expérimentent des technologies sobres, moins consommatrices de ressources et d'énergie, où s'échangent des recettes d'alimentation saine, savoureuse et locale, où des voisins débattent des révisions à apporter au plan d'urbanisme pour répondre à l'aggravation des canicules, des pratiques concrètes, nourries de savoirs et ancrées dans le quotidien, irrigant l'éducation populaire comme l'économie sociale et solidaire et qui dessinent une transformation désirable de la Ville.

Car oui, ce désir est à susciter, il ne va pas de soi. Alors que nous avons été baignés d'une idéologie de croissance infinie et de consommation ostentatoire, atterrir dans les limites planétaires ne fait pas d'emblée rêver. Pourtant, il est désirable de se reconnecter au monde où l'on vit et dont on vit, de se guérir du mal de l'infini et de tracer, entre contraction et convergence, un chemin de transition qui allège l'empreinte écologique, de façon démocratique et dans un esprit de justice sociale, pour placer notre ville dans cet espace sûr et juste pour l'humanité.

Avec cette étoile en perspective, et les petits cailloux qui tracent le chemin qui y mène, nos groupes politiques appellent à donner un avis favorable à cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BOUAGGA. Monsieur GODINOT, peut-être, pour revenir sur les éléments soulevés par Monsieur HERNANDEZ ?

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Monsieur HERNANDEZ, je tiens vraiment, au nom du conseil, à vous remercier parce que vous soulevez là une vraie question.

Vous soulevez une vraie question qui est celle du financement de la transition écologique et cette question mérite mieux qu'un acharnement à taper sur la Nef quel que soit le sujet comme cela semble être votre maraude de conseil en conseil.

Je ne reviendrai donc pas sur la Nef puisque nous y avons déjà répondu, mais je tiens à vous rassurer sur le fond de l'enjeu de financement de la transition écologique pour vous dire que la démarche Lyon 2030 nous aide à traiter cette question. Elle nous aide à traiter cette question parce que nous avons, grâce à Lyon 2030, déposé en novembre 2022 un appel à projets auprès de la Commission européenne pour un montant de 1,5 million d'euros, fruit d'un très gros travail de la mission transition écologique, de la mission évaluation et prospective et des partenaires que nous avons associés afin de dynamiser la dynamique.

Elle nous aidera aussi dans nos échanges avec les autres villes françaises, partenaires des 100 villes climatiquement neutres, et elle nous aidera également à porter le sujet auprès de la Commission européenne et des autres pays européens. Je pense que nous aurons l'occasion d'en rediscuter et je serais heureux de poursuivre cet échange avec vous.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci pour cette unanimité. Le rapport est adopté.

2022/2207 - Lyon 3e — Approbation de la gratuité de la mise à disposition de deux logements sis 54 rue Rochaix, au profit des associations Solidru et Foyer Notre-Dame des Sans Abri (FNDSA) dans le cadre du dispositif « 0 enfant à la rue » — EI 03024 — RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, la parole est à Madame RUNEL.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant l'approbation de la gratuité pour une mise à disposition de locaux, car comme vous le savez, depuis plus d'un an à présent, nous avons évoqué à plusieurs reprises dans cette instance notre engagement pour mettre à disposition des bâtiments et du foncier aux associations et aux opérateurs sociaux à travers un programme « faire plus » pour un patrimoine lyonnais à usage solidaire, pour développer l'offre d'habitats adaptés et inclusifs sur notre territoire.

Notre priorité, dans ce cadre, est la mise à l'abri des personnes les plus vulnérables, à savoir notamment les familles avec des enfants. Ces deux appartements présentés dans cette délibération viennent donc étoffer le dispositif « zéro enfant à la rue » qui couvre un champ d'action large : l'hébergement d'urgence, avec la mise à disposition du commissariat du 7^e arrondissement depuis décembre 2021, l'insertion par le logement avec huit logements qui sont propriété de la Ville, l'hébergement des demandeurs d'asile avec la mise à disposition d'un ancien bâtiment administratif du CCAS de Lyon dans le 5^e arrondissement.

Ces multiples sites permettent de mettre à l'abri plus de 100 personnes. J'en profite aussi pour souligner le travail connu mais remarquable du foyer Notre-Dame des Sans Abri qui a répondu présent pour mener ces opérations et saluer, bien évidemment, le partenariat inédit sous cette forme, avec l'association SOLIDRU, qui accompagne depuis le début la famille qui sera hébergée.

J'en profite bien évidemment pour remercier et saluer le travail quotidien du CCAS de Lyon et de l'ensemble de ses équipes. Surtout, j'en profite Monsieur le Maire pour vous remercier de la confiance que vous accordez au CCAS avec notamment le renfort qui permettra de créer le pôle « faire plus » au CCAS. J'ai eu le plaisir et l'honneur de l'annoncer hier en conseil d'administration, ce pôle va pouvoir renforcer notre politique de lutte contre le sans-abrisme en développant notamment la mise à disposition de patrimoine, le nôtre, mais aussi celui de patrimoine privé comme nous avons pu le faire avec succès avec le projet Caracol de colocation multiculturelle et solidaire, et 6^e Sens immobilier, que je remercie à nouveau.

Nous savons donc que nous pouvons faire plus et que cette question de la mobilisation du patrimoine vacant est cruciale dans la lutte contre le sans-abrisme. Je rappelle que les textes prévoient en ultime recours la réquisition et que le Ministre du Logement, Monsieur KLEIN, a annoncé justement des réquisitions futures. Je sais en ce sens que vous avez d'ailleurs écrit il y a plus de dix jours, je sais aussi que vous n'avez pas de réponse du Ministre.

Je signale au passage que plus de 1 million de logements sont vacants depuis au moins deux ans dans le parc privé, parmi lesquels 300 000 en zone tendue en France. À notre échelle, nous devons nous mobiliser, nous savons nous mobiliser autant que faire se peut pour que nos logements vacants ne le soient plus.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération qui a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL. Madame FRERY, c'est à vous pour six minutes.

Mme FRERY Marie-Noëlle : Je vous remercie. Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi de vous dire, au nom des trois groupes de la majorité, que présenter et soutenir une telle délibération, fût-elle modeste et pour deux logements, est plaisant à titre personnel pour le combat mené depuis des années pour les logements vacants, mais également et surtout à titre collectif, au vu de l'engagement de la ville de Lyon d'essayer de trouver des solutions et de mettre à l'abri les familles dans le cadre du dispositif « zéro enfant à la rue ».

Je me permets de rappeler tout d'abord que l'État est responsable en matière d'hébergement d'urgence. Cela est inscrit dans notre loi française depuis 2008, à l'époque où un dénommé Monsieur SARKOZY était président, mais où des humanistes ont fait passer ce texte qui, faut-il le rappeler, dispose, dans le Code de l'action sociale et des familles, je cite, « un droit à un accueil inconditionnel » en précisant que « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. ».

Rappelons ce texte, non pas parce que je suis juriste, mais parce que c'est la loi de la République, parce que c'est le rôle des maisons de la veille sociale, du 115, de l'État, que vous avez évidemment interrogé Monsieur le Maire. Nous attendons évidemment une réponse sérieuse du Ministre compétent.

Cette loi de la République est toujours applicable, malgré les récentes instructions du ministère de l'Intérieur qui, dans une énième circulaire, demande de vérifier, je cite, « les situations administratives des étrangers pris en charge indûment par l'hébergement d'urgence ». À croire qu'un ministre de la République ou ses chargés de mission ne savent pas lire une loi applicable depuis quatorze ans et qu'un ministre de la République peut porter atteinte à une loi pourtant claire, facile à comprendre, je vous ai cité l'article. Il appartient notamment aux collectivités de faire preuve de résistance et peut-être de pédagogie.

Le deuxième point, c'est que l'État est évidemment responsable en matière d'hébergement d'urgence et qu'il y a des niveaux de compétence distincts en fonction des collectivités territoriales ou des autorités. Nous allons le rappeler, mais normalement tout le monde le sait, la Métropole a obligation de s'occuper de l'enfance en danger et des mineurs isolés. C'est de sa compétence. L'État a l'obligation de s'occuper de l'hébergement d'urgence pour toute personne sans abri. Alors, on en déduit la chose suivante. C'est que l'hébergement d'urgence ne relève normalement pas de la compétence de la Ville.

Cependant, nous ne pouvons pas à mon sens, et à notre sens, collectivement pour les trois groupes, nous détourner et détourner notre regard lorsqu'il s'agit de la sécurité et du bien-être de familles et d'enfants.

La présente délibération n'est qu'une des très nombreuses décisions prises par la ville de Lyon pour mettre à l'abri des familles et des enfants. Nous prenons notre part. Sandrine RUNEL a cité l'ouverture récente d'un foyer de demandeurs d'asile dans le 5^e arrondissement, à la Favorite, construction faite discrètement par l'équipe du 5^e arrondissement, le CCAS, Sandrine RUNEL, et qui permet aujourd'hui d'héberger des familles vénézuéliennes, albanaises, afghanes, qui étaient à la rue à la gare de la Part-Dieu, mais également, et cela a été répété, l'ex-commissariat du 7^e arrondissement qui héberge un certain nombre de personnes.

Alors, la Ville prend sa part. Nous savons tous combien les associations et les militants de la solidarité de tous horizons déploient d'efforts d'imagination et de solidarité pour pallier les insuffisances institutionnelles, notamment de notre État. Il y a SOLIDRU, qui accompagne bénévolement des enfants scolarisés à l'école Gilbert Dru à Lyon 7^e, que l'on connaît depuis de très nombreuses années, des parents d'élèves et des enseignants tenaces, qui

démontrent leur capacité à ne jamais lâcher pour des femmes, des hommes et des enfants à la rue.

On ne peut pas citer toutes les associations. Par contre, il faut faire connaître les initiatives de la ville de Lyon. Cette délibération est importante. Il faut sortir les familles de la rue, il faut utiliser les logements vacants et cesser de gaspiller les ressources d'un patrimoine de la ville de Lyon comme ce fut trop souvent le cas jusqu'à ces dernières années.

Il convient également de rappeler que la lutte contre la pauvreté et les exclusions est un impératif national, fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. Dans le cadre du dispositif « zéro enfant à la rue », c'est une façon de répondre au défi le plus grand qui consiste en zéro famille à la rue.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec de telles délibérations, même modestes pour commencer, notre ville de Lyon s'inscrit dans une politique de l'hospitalité qui tranche avec ce que nous avons connu dans le passé. En tant que militante, je pourrais largement témoigner de l'opposition d'une mairie, il y a quelques années, à toute utilisation de logements vacants, et nous sommes nombreux à en avoir souffert pour les personnes à la rue.

Nous sommes nombreux et nombreuses, élus, militants, citoyens, à défendre cette politique de l'hospitalité, à cette part que prend la ville de Lyon, et je vous invite à voter favorablement cette délibération.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Par ordre d'apparition des mains levées, je vais commencer par Monsieur KIMELFELD et je céderai ensuite la parole à Monsieur DUVERNOIS.

M. KIMELFELD David : Merci, Monsieur le Maire. Merci de l'initiative. Nous voterons bien évidemment cette délibération avec les deux mains, en tout cas pour ceux qui ont un pouvoir, et avec une main pour ceux qui n'en ont pas, mais avec beaucoup de détermination.

Je ne suis pas l'avocat du Ministre du Logement et je n'ai pas le talent de Maître FRERY, mais je crois, Monsieur le Maire, que le Ministre du Logement a rappelé au Préfet la nécessité absolue d'étudier toutes les solutions de réquisition dans les villes et les départements. Je sais que vous avez suggéré un certain nombre de lieux qui sont en cours d'expertise et qui, je l'espère, le seront prochainement.

Je crois qu'il faut continuer ce dialogue avec l'État parce que ce n'est pas simplement en pointant les déficits que l'on trouvera du logement, cela n'en a jamais créé, c'est par le dialogue, et je vous remercie d'avoir sollicité le Ministre du Logement, et sa réponse qui ne saurait tarder.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur DUVERNOIS ?

M. DUVERNOIS Jean Michel : Merci, Monsieur le Maire. Nous n'avons pas fait de demande de parole sur cette délibération, mais l'actualité fait que nous avons une question importante. Des familles avec des enfants logent la nuit dans des écoles de Lyon pratiquement dans tous les arrondissements et nous avons entendu dire qu'à partir des vacances scolaires, c'est-à-dire demain soir, ces familles ne pourraient plus rester dans les écoles, chose que nous comprenons tout à fait.

J'ai eu un échange avec Madame LEGER et j'ai simplement une question. Qu'avez-vous prévu, puisque vous avez indiqué qu'une solution serait trouvée pendant les vacances pour les familles ? Qu'avez-vous prévu pour ces familles qui logent aujourd'hui dans ces écoles ? Cela devient urgent puisque nous sommes interrogés.

M. LE MAIRE : Je vous remercie l'un et l'autre pour vos remarques et questions. Je remercie aussi bien évidemment Marie-Noëlle FRERY pour son intervention.

La réponse à votre question, Monsieur DUVERNOIS, est quelque part un peu dans la remarque de Monsieur KIMELFELD, à savoir que depuis toujours, en tout cas depuis le début de notre mandature, il nous a tenu à cœur de chercher d'abord et par tous les moyens à établir le dialogue avec les autorités compétentes en matière d'hébergement. On parle en l'occurrence de l'État. Le dialogue se poursuit, nous étudions chaque situation, nous cherchons des solutions pour chaque situation avec les services de l'État. À cette heure, c'est ce que je peux vous dire, dans la mesure où, cela a été rappelé de manière extrêmement claire par Madame FRERY, l'hébergement d'urgence relève de la responsabilité de l'État.

Nous avons déjà, et cela a aussi été dit, mis à disposition tout le patrimoine vacant que nous pouvions mobiliser pour faciliter le travail des services de l'État, parce que nous considérons que c'est effectivement non seulement dans le dialogue, mais aussi en apportant des solutions concrètes qu'on vient répondre aux besoins des familles. Après, le pouvoir de réquisition, comme le rappelait Maître FRERY tout à l'heure, est aujourd'hui entre les mains du Préfet.

J'attends pour ma part, comme l'a rappelé Monsieur KIMELFELD, une réponse — j'espère et j'imagine — sous peu des services ou du Ministre KLEIN lui-même, nous permettant de pouvoir assurer que tous les enfants qui sont aujourd'hui dans les écoles, mais pas seulement, que tous les enfants qui sont à la rue dans cette ville, puissent effectivement trouver une solution avant le début des vacances. Oui, c'est demain, et c'est pour cela que j'ai écrit il y a déjà un certain temps, pas simplement au ministre mais aussi plus tôt au Préfet, pour alerter en temps et en heure pour que nous puissions trouver des solutions.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés d'ici demain de ce qui aura été mis en place.

Je vous propose que nous procédions au vote et si vous souhaitez que nous poursuivions cet échange pendant la pause déjeuner, Monsieur DUVERNOIS, je le ferai avec plaisir avec vous.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci pour cette unanimité. Le rapport est adopté.

Mes chers collègues, il est 12 heures 44. Nous étions convenus que la pause déjeuner serait d'une heure et demie. Nous reprendrons à 14 heures 15 précises. Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent appétit.

(La séance est suspendue de 12 heures 45 à 14 heures 20.)

M. LE MAIRE : Je conclus, à voir vos mines réjouies, que le déjeuner fut plutôt bon pour tout le monde. Nous reprenons notre séance de Conseil municipal.

2022/2190 - Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la métropole de Lyon — Avis des communes concernées

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que nous en étions arrivés au dossier 2022/2190 porté par Monsieur LUNGENSTRASS, à qui je donne immédiatement la parole pour sa présentation.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci beaucoup. Je vais juste attendre deux minutes que tout le monde puisse s'asseoir.

M. LE MAIRE : Mesdames et messieurs, chers collègues, je considère qu'après l'heure et demie de pause que vous avez pu avoir pour le déjeuner, les conversations ont pu se tenir. Je vous remercie de prendre place.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci. Vous connaissez toutes et tous très bien le sujet de la zone à faibles émissions. Je rappelle malgré tout l'objectif, celui de lutter contre la pollution de l'air et de garantir une santé satisfaisante pour toutes et tous. La lutte contre la pollution de l'air ne peut attendre, en aucun cas. Se contenter du scénario tendanciel serait tout simplement criminel.

Dans la métropole de Lyon, un enfant sur trois souffre d'une maladie respiratoire aggravée par la pollution de l'air et pour atteindre les seuils, il est impératif d'aller jusqu'à une sortie du diesel et des Crit'Air 2 selon les études tant d'ATMO que du ministère de la Transition écologique.

Rappelons-nous qu'une grande concertation a eu lieu pendant six mois avec près de 30 000 expressions pour construire et bonifier le projet. Cinq grands enseignements ont pu être tirés de cette concertation :

- prévoir un dispositif ZFE acceptable en définissant la juste contrainte ;
- garantir l'atteinte des objectifs du projet par la mise en place d'un dispositif de contrôle efficace et d'évaluation des effets du projet ;
- rendre soutenable la transition des citoyens et des professionnels via le dispositif d'accompagnement ;
- développer les modes de transport alternatifs et les infrastructures permettant d'assurer les déplacements internes à la ZFE et garantir son accessibilité ;
- communiquer sur les enjeux du projet et informer sur ses modalités de mise en œuvre.

La conclusion qui est proposée par la métropole de Lyon est qu'il y ait un périmètre central aligné sur le périmètre actuel, aligné aussi sur le calendrier imposé par l'État. Ce périmètre central ira donc jusqu'à la sortie du diesel en 2026.

Il existe également un périmètre élargi, étendu, proposé en l'occurrence dans les communes de l'Est Lyonnais avec un décalage d'un an par rapport au calendrier proposé par l'État et avec, à chaque fois, que ce soit pour le périmètre central ou le périmètre élargi, le même schéma, c'est-à-dire une période pédagogique à partir de septembre et une mise en application pour le mois de janvier de chaque année.

La concertation avec l'ensemble des acteurs publics ou privés et les discussions avec les élus tant de la majorité que de l'opposition au niveau métropolitain ont permis d'avoir un dispositif d'accompagnement fort. 70 % de la population est en deçà du seuil qui a été fixé, et je le rappelle, qui va plus loin que le seuil fixé par l'État de 19 600 euros de revenu de référence par part.

Nous avons des aides ouvertes pour les achats neufs, mais aussi pour les véhicules d'occasion et les véhicules en location longue durée contre une mise au rebut d'un véhicule impacté. Nous avons des dérogations de deux ans pour les personnes sous le seuil précédemment indiqué si elles travaillent ou habitent dans le périmètre de la ZFE.

Nous avons aussi une dérogation « petits rouleurs » accessible à tout le monde avec un nombre de jours défini par an pour accompagner celles et ceux qui prennent vraiment peu la voiture.

Nous avons également une agence des mobilités qui fait partie de ce dispositif d'accompagnement global, qui est là pour tout le monde, pour accompagner et informer tout le monde, ce qui se fera aussi évidemment avec un relais des mairies d'arrondissement et des communes, avec les PIMMS, les MDMS, et l'ensemble des structures qui pourront communiquer sur la ZFE.

À fin novembre, cette agence des mobilités pour l'étape 5+ a déjà délivré près de 1 000 dérogations et une centaine d'aides, a effectué plus de 200 rendez-vous individuels. Elle est bien lancée.

En matière de communication, il y a eu d'ores et déjà plusieurs campagnes qui ont eu lieu avec descente dans l'espace public, des flyers qui ont été apposés sur les véhicules concernés notamment par la première étape. Ce sera la même chose lors des prochaines étapes. Il y a également des informations sur les horodateurs, des informations évidemment passées par les mairies d'arrondissement, les PIMMS, les MDMS et via les médias plus classiques de la collectivité.

Je souhaitais malgré tout souligner un point important sur la communication. Il est à noter que la préfecture persiste à refuser de relayer une communication de la Métropole pour informer par la voie la plus directe les personnes directement concernées à chaque étape de la ZFE. Tout le monde s'accorde pour dire qu'il s'agirait de la meilleure des communications. Je vous invite donc toutes et tous à relayer cette demande auprès des représentants de l'État. Je n'ai guère de doute que cela fasse l'unanimité dans cette assemblée.

Aujourd'hui, cette délibération porte sur l'avis de la ville de Lyon sur les prochaines étapes de la ZFE, en l'occurrence 4, 3 et 2. Nous vous proposons donc un avis favorable dans la délibération avec un certain nombre d'observations que je vais vous énumérer.

La première est d'abord de viser d'ici quelques années les nouveaux seuils de l'OMS fixés en 2021 après un nouveau tour d'horizon scientifique sur le sujet. Je vous informe d'ailleurs, si vous ne l'aviez pas vu, que l'Union européenne est en train de reprendre les discussions justement pour mettre à jour les seuils réglementaires de l'Union européenne. Ils l'ont annoncé il y a quelques jours. Il y a donc déjà des discussions qui sont engagées pour faire converger logiquement la science et la réglementation.

D'un point de vue géographique, une observation consiste à :

- inclure le quartier de Saint-Rambert, aujourd'hui exclu de la ZFE dans le périmètre élargi ;
- travailler avec les entreprises du port de Lyon Edouard Herriot, et nous avons déjà commencé pour ajouter, in fine, l'intégralité du quartier de Gerland dans le périmètre central ;
- inclure les vélos pliants, particulièrement efficaces en matière d'intermodalité vélo et train parmi les options d'aide à l'achat en complément des vélos familiaux.

Il y a une mention particulière aussi sur le chèque mobilité concernant le fait d'inclure le stationnement sécurisé vélo qui sera développé dans les mois et années à venir dans les options possibles en matière de gain de ce chèque mobilité.

Enfin, il y a une dernière observation sur le fait de solliciter la création d'un groupe de suivi entre les collectivités des sept zones concernées par la condamnation de l'État, l'association Les amis de la Terre et les grandes agences destinataires des fonds issus des indemnités

payées par l'État, pour définir ensemble l'utilisation de ces indemnités compte tenu de l'implication forte de certaines collectivités, en l'occurrence celles obligées de mettre en place des ZFE pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Ce dossier a recueilli l'avis favorable de la commission transition écologique et mobilités et des sept arrondissements de la majorité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Valentin. Pour ce rapport, un amendement a été déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants et est porté à votre connaissance par diffusion sur le portail espace élus. Monsieur BLACHE, je vous invite d'ores et déjà à présenter cet amendement lors de votre intervention qui va suivre.

Pour autant, je vais dans un premier temps donner la parole à Monsieur CUCHERAT pour cinq minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, la ZFE est évidemment une nécessité pour répondre aux enjeux environnementaux, améliorer la qualité de l'air, lutter contre les polluants atmosphériques ou le réchauffement climatique, mais si nous prenons une nouvelle fois la parole sur ce sujet, c'est pour rappeler à quel point votre majorité a ruiné l'acceptabilité de ce dispositif, alors même qu'il s'agit d'un impondérable à sa mise en œuvre et à sa réussite, parce que cela ne pourra marcher que si vous embarquez tout le monde dans le projet, et malheureusement, c'est loin d'être le cas.

Tout d'abord, cette ZFE étendue n'a pas été coconstruite avec les communes concernées. Si vous n'impliquez pas les maires dans le processus de déploiement, comment voulez-vous qu'ils adhèrent à votre projet ? La ZFE est une obligation réglementaire certes, découlant de la législation européenne et nationale, mais il s'agit surtout d'un impératif sanitaire. Selon la dernière étude de Santé publique France, la pollution de l'air extérieur représente près de 10 % de la mortalité dans notre pays, avec 48 000 décès prématurés annuels. Tout l'enjeu de la ZFE consiste à concilier cet impératif sanitaire avec une justice sociale.

Si les analyses démontrent que les plus modestes sont les plus touchés par la pollution atmosphérique, ils sont également ceux qui ont le plus de mal à acquérir un véhicule propre ou ceux qui ont le plus de difficultés à se passer d'une voiture. Elle leur est nécessaire pour des raisons professionnelles ou tout simplement parce qu'ils habitent trop loin des transports en commun. C'est là que le bât blesse, car force est de constater que vos majorités échouent jusqu'à présent à limiter les conséquences sociales de la ZFE.

Les aides pour changer de véhicule sont ainsi insuffisantes. Alors que les subventions de la métropole de Rouen ou celles du Grand Paris vont jusqu'à 5 000 ou 6 000 euros, le Grand Lyon plafonne à 2 000 euros tandis que la ville de Lyon a refusé de prendre sa part. Pour mémoire, nous vous avons proposé un amendement dans ce sens que vous aviez malheureusement rejeté.

En parallèle, rien n'est fait pour développer l'offre de transports en commun à forte capacité d'embarquement et ainsi inciter la population à abandonner son véhicule. Vous avez compris mon reproche, il n'y a pas de projet de métro sur ce mandat.

Je poursuis en rappelant ce que beaucoup de personnes dénoncent, à savoir que le calendrier de la ZFE a été inutilement accéléré. Pour autant, je vous demande quel est l'intérêt d'une telle accélération quand le parc à renouveler est important, mais surtout quand, de votre propre aveu, les moyens de contrôle de la bonne application de la réglementation ZFE sont faibles. Je pense notamment ici aux radars qui arriveront au mieux en 2025 à Lyon. Je note d'ailleurs à ce titre votre habituelle tendance à abandonner vos

responsabilités en racontant à qui veut l'entendre que l'État vous charge de mettre en place la ZFE sans vous donner les moyens adéquats.

La loi d'orientation des mobilités de 2019 et le complément apporté par la loi climat et résilience de 2021 rendent effectivement obligatoire la création de ZFE dans les collectivités au-dessus des normes d'émission et celles de plus de 150 000 habitants. En revanche, les collectivités ont une grande latitude pour définir les modalités d'application de ces ZFE. C'est d'ailleurs pour cette raison que vous avez pu accélérer le calendrier. Il vous faut dès lors assumer ce qui relève bel et bien de votre responsabilité.

Si vous aviez pris le temps de bien faire les choses, vous auriez pu engager avec l'État une véritable discussion sur les moyens de contrôle de la bonne application de la ZFE. Vos majorités auraient pu, par exemple, discuter avec l'État sur une évolution des missions de la police de l'environnement, qui existe en France, pour lui permettre ainsi d'aider les polices municipales et nationales dans cette tâche. Malheureusement, vous avez préféré créer un dispositif ultra complexe, bourré de dérogations multiples — vous en avez cité 1 000 — qui rendent illisible et incompréhensible votre ZFE.

Pour preuve du manque cruel d'information parmi les Lyonnais et les Grands Lyonnais, je prends le nombre de subventions d'aide à l'acquisition de véhicules propres accordées par le conseil métropolitain : dix subventions seulement. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'informer individuellement chaque Lyonnais concerné par le dispositif déployé, ses échéances et les aides dont ils peuvent bénéficier.

Nous vous demandons également de défendre une dérogation d'amortissement, aussi bien écologique qu'économique, pour les véhicules Crit'Air 2, afin de ne pas engendrer une obsolescence réglementaire de véhicules récents non amortis. Sans évolution de votre part sur ces points, vous comprendrez donc facilement que nous nous abstenons sur ce dossier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur BLACHE, c'est à vous pour dix minutes, en incluant la présentation de l'amendement s'il vous plaît.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Je fais juste quelques propos liminaires, Monsieur le Maire, avant de débiter l'amendement et cette présentation, notamment suite aux interventions de ce matin. En tant que conseiller métropolitain, et je ne suis pas le seul dans cette assemblée à être conseiller métropolitain, je voudrais juste faire apparaître quelque chose qui me semble important et notamment le poids et le rôle de la métropole sur la ville de Lyon.

Aujourd'hui, la ville de Lyon, ce sont neuf arrondissements, neuf maires, des conseillers et des adjoints qui travaillent. Aujourd'hui, la compétence de la métropole est forte et bien définie, mais c'est au suffrage direct que les conseillers sont élus et on sent qu'il y a aujourd'hui, et compte tenu du fait que vous ayez des majorités de chaque côté, parfois quelques tiraillements qui nuisent notamment à un certain nombre de développements.

C'était juste pour dire cela. Surtout je pense, et pourtant je suis des deux côtés, qu'il faut un rapport de force entre les deux collectivités, que les choses soient suffisamment claires pour éviter que les choses transpirent et que les arrondissements, in fine, dans la ville de Lyon, si la métropole devient très forte, deviennent des arrondissements avec peu de pouvoir si ce n'est l'animation de leurs habitants. C'était juste mon propos liminaire, une attention à surveiller à mon sens.

Concernant l'amendement et d'abord l'exposé des motifs, l'interdiction des véhicules Crit'Air 2 sur le périmètre central de la zone à faibles émissions de la métropole de Lyon à compter du 1^{er} janvier 2026 n'est pas prévue par la loi et relève de la seule volonté de la métropole de Lyon. Cette décision touche particulièrement les personnes au niveau de

ressources le plus faible. Ainsi, à titre d'exemple, dans le 9^e arrondissement qui compte un taux de pauvreté de 21 %, 65,81 % des véhicules du parc automobile actuel ne répondent pas aux exigences de la Métropole. 39,96 % des véhicules du parc automobile particulier actuel sont de facture relativement récente, car classés en Crit'Air 2.

Pour que la zone à faibles émissions ne soit pas synonyme d'exclusion sociale, il convient de s'en tenir aux règles définies par la représentation nationale. L'amendement est le suivant. Au 2 du délibéré, est ajoutée l'observation suivante. « Ne pas interdire les véhicules Crit'Air 2 au 1^{er} janvier 2026 sur le périmètre central de la ZFE afin de ne pas pénaliser les possesseurs de véhicule dans l'incapacité financière de changer de véhicule malgré les aides prévues par l'État ou la métropole. »

Si vous votez favorablement à cet amendement, nous voterons pour.

Je passe maintenant directement au rapport en question, qui est le rapport 2190.

Monsieur le Maire, chers collègues, qui d'entre nous pourrait être contre un air pur et moins pollué ? C'est pour cela que l'État a pris des mesures à travers la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite loi LOM. La loi LOM pointe notamment le trafic routier comme une source particulièrement préoccupante de polluants atmosphériques notamment dans les zones densément urbanisées situées à proximité des voies à grande circulation.

En réponse à cette problématique, le législateur invite les territoires soumis à la pollution automobile à mettre en place des zones à faibles émissions, dites ZFE, et les rend obligatoires lorsque les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées de manière régulière. La métropole de Lyon propose de renforcer cette zone à faibles émissions selon les objectifs suivants, en réponse aux cinq grands enseignements issus de la concertation préalable.

Le point 1 est de prévoir un dispositif ZFE acceptable en définissant la juste contrainte. Peut-on qualifier de « juste contrainte » l'avancée du calendrier d'une année ou l'interdiction des véhicules Crit'Air 2 au 1^{er} janvier 2026 sur le périmètre central ? Nous ne le pensons pas. Le législateur, en définissant un calendrier précis, a souhaité laisser aux usagers le temps de s'adapter.

Le point 2 est de rendre soutenable la transition des citoyens et des professionnels via le dispositif d'accompagnement. Plus que soutenable, ce serait d'abord la rendre compréhensible. Je ne vais pas énumérer à nouveau toutes les dérogations. C'est inaudible, voire parfois incompréhensible, surtout par les habitants, et si on veut une information, les habitants de la métropole n'ont comme seule solution que de se rendre à la seule et unique agence de la mobilité située dans le 6^e arrondissement en espérant que ces derniers n'aient pas un véhicule Crit'Air 5, déjà interdit dans Lyon.

Cette soutenabilité est une vraie question. Je crois que c'est le nœud gordien de ce problème. Lundi dernier, en conseil métropolitain, il a été annoncé 1 000 demandes de dérogation. Aujourd'hui, nous le voyons, cela pose déjà un problème et pourtant, nous sommes finalement à ce jour sur un nombre réduit de véhicules concernés par rapport à ceux qui risquent de l'être en 2026. Sur la base des chiffres actuels, ce sont 125 174 véhicules Crit'Air 2 et plus, sur Lyon uniquement, soit 61 % du parc.

Certes, d'ici 2026, il y aura un effet de renouvellement du parc qui va amoindrir ce nombre de véhicules Crit'Air 2 et plus, mais nous voyons bien que ce sont les habitants qui ont le plus besoin de leur véhicule qui seront le plus pénalisés. Ce sont les habitants dont le niveau de vie est le plus bas qui ont la plus grande proportion de véhicules qui seront concernés par cette mesure.

Alors effectivement, nous pourrions avoir la même conception que celle que j'ai pu entendre au conseil du 5^e arrondissement. Des élus de votre majorité affirment que si vous êtes bénéficiaire du RSA, vous n'avez pas à avoir de voiture, mais ce n'est pas notre conception, car nous ne sommes pas dans ce mépris de classe et respectons la liberté de chacun.

J'avoue que j'ai été un peu surpris de voir le vœu déposé par certains groupes de la majorité sur la nécessaire adjonction d'une dimension sociale au dispositif ZFE alors même qu'ils ne s'opposent pas, ici ou à la Métropole, à la politique menée par la majorité à laquelle ils appartiennent. Puisqu'ils ne sont pas à une acrobatie près, je leur propose d'adopter notre amendement qui vise à réellement prendre en compte cette dimension sociale.

Le point 3 est de garantir l'atteinte des objectifs du projet par la mise en place d'un dispositif de contrôle efficace et d'un outil d'évaluation des effets du projet. Sur ce point, même Bruno BERNARD concède que ce n'est pas gagné. Pas de contrôle avant fin 2024, « ce n'est pas très sérieux », pour le citer. Je sais bien, même si on peut le regretter, qu'il n'est pas toujours naturel de respecter les obligations, surtout quand il n'y a ni contrôle ni sanction. Par exemple, aujourd'hui, un grand nombre d'automobilistes ne respectent pas le 70 kilomètres par heure au niveau de La Mulatière sur la M7 ou les voies de covoiturage.

Le point 4 est de développer les modes de transport alternatifs et les infrastructures permettant d'assurer les déplacements internes à la ZFE et garantir son accessibilité. Malheureusement, la seule alternative pour vous, c'est le vélo, et encore, même le projet des Voies Lyonnaises est une vaste entreprise que certains appellent une supercherie puisque Monsieur BAGNON, dans un entretien au magazine Nouveau Lyon, a expliqué qu'en 2026, il n'y aurait aucune voie lyonnaise terminée dans sa globalité, mais que des tronçons épars.

Les TCL n'ont jamais aussi mal fonctionné : pannes de métro à répétition, manque de chauffeurs entraînant amputations ou baisse de fréquence de lignes, pas de création de parcs relais et surtout pas de plan métro.

Le point 5, et c'est le dernier, est de communiquer — vous en avez parlé et je pense que c'est très important — sur les enjeux du projet et informer sur ses modalités de mise en œuvre. Avez-vous déjà sondé les Lyonnais sur leur connaissance de la ZFE ? Si ce n'est pas fait, essayez, vous serez surpris. Ma collègue, Laurence CROIZIER, a organisé hier en mairie une réunion sur cette thématique. L'intérêt est vif puisque la réunion a été complète très rapidement, mais nous n'avons qu'une capacité de 100 personnes par réunion. On a pu se rendre compte du manque de connaissance de nos concitoyens sur la ZFE et ses conséquences. Pourtant, pour ne parler que du 6^e arrondissement, ce sont 32 000 habitants qui possèdent un véhicule. Vous voyez le nombre de réunions qu'il faudrait faire.

Comment faire pour tous les sensibiliser ? Sur l'aspect de la communication, la ville de Lyon n'est pas fréquentée uniquement par des Lyonnais. Quid des touristes, des habitants des communes proches ? On a pu l'entendre au conseil d'administration de SYTRAL Mobilités de jeudi dernier, c'est une préoccupation forte des communautés de communes et d'agglomération qui nous entourent. Leurs représentants ont un sentiment d'exclusion de la part de la Ville et de la Métropole de Lyon.

Cette accélération de calendrier est une erreur majeure à mon sens, car il n'y a aucun plan global de transport. Vous êtes en train d'enfermer Lyon, et les premiers qui le ressentent, ce sont nos commerçants et nos intervenants, notamment sur les parties de logistique urbaine. Je vous rappelle que 130 000 véhicules entrent dans Lyon chaque jour, non par plaisir, mais par nécessité, pour aller travailler par exemple. Vous opposez les urbains et les autres. Vous opposez les méchants automobilistes aux vertueux cyclistes. Vous menez une campagne contre les classes populaires. Un comble pour votre majorité NUPES.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, si « gouverner c'est prévoir », c'est aussi et avant tout aider à faire société entre nos concitoyens en les fédérant et non en les opposant.

Nous voterons contre cette délibération, à moins que vous ne votiez pour notre amendement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame RUNEL, c'est à vous pour huit minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Je voulais faire un petit reproche à mon collègue Pierre OLIVER qui nous rejoint, mais il m'a dit qu'il avait pris les transports en commun pour faire l'aller-retour entre la Région et ici, et en plus il pleut, donc je le laisse s'installer.

Monsieur le Maire, chers collègues, 40 000 décès sont attribuables chaque année aux particules fines contre 60 000 pour le tabac pour comparaison. Pourtant, il ne me semble pas que sur les pare-brise des voitures, on puisse lire « rouler tue ». Ce que je veux dire par là c'est que la pollution atmosphérique, liée aux émissions des véhicules thermiques, est un enjeu de santé publique majeur. Pourtant, la situation n'a pas été prise au sérieux par les gouvernements successifs, en témoignent les deux condamnations de la France par le Conseil d'État pour non-respect des normes sur la qualité de l'air.

Dans ce contexte la mise en place de zones à faibles émissions est une réponse pertinente, en permettant de limiter la circulation des véhicules les plus polluants. Je ne vais pas ici refaire la description de ce dispositif, qui je pense est connu de toutes et tous, et si pour certains c'est encore inconnu, la Métropole a fait un très bon petit guide que j'espère vous avez reçu et que je vous invite à lire.

Je souhaite en revanche simplement préciser notre approbation de ce dispositif, qui permet d'améliorer la qualité de l'air et à terme de sauver des vies. En effet, nos deux groupes Lyon en commun et Socialistes, comme à la métropole de Lyon, sont les deux seuls groupes de la majorité à avoir voté cette délibération et nous allons vous expliquer pourquoi.

Il s'agit véritablement d'un dispositif qui permet d'améliorer la qualité de l'air et donc, à terme, de sauver des vies. Pourtant, se contenter d'en souligner la pertinence n'est pas suffisant, car la mise en place d'une ZFE, qui interdit, chaque année, la circulation d'un plus grand nombre de véhicules, n'est pas sans poser plusieurs enjeux.

La zone à faibles émissions, tout comme la transition écologique de manière générale, ne peut se faire sans l'implication et la mobilisation de toutes et tous. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, la transition écologique ne peut être que sociale. Il en va de même de ce dispositif métropolitain qui doit être mis en place sans laisser personne sur le bord de la route.

Je pense d'abord aux ménages les plus modestes, qui subissent une triple injustice vis-à-vis de ce dispositif. Habitant souvent dans des zones où la pollution est plus forte, par exemple en périphérie des agglomérations, où les loyers sont relativement plus modérés, ils subissent au quotidien une qualité de l'air plus dégradée que la moyenne. Cet éloignement géographique, même s'il n'est pas systématique, reste fréquent et a pour effet que bien souvent, les ménages sont contraints d'utiliser leur véhicule au quotidien, que ce soit pour se rendre au travail, accéder aux services publics ou aux loisirs.

Enfin, les ménages aux revenus modestes ont souvent d'immenses difficultés lorsqu'il s'agit d'acheter un nouveau véhicule qui répond aux critères de qualité atmosphérique. Les voilà donc bloqués, subissant tous les inconvénients, à la fois de la pollution, mais aussi des mesures mises en place pour lutter contre cette dernière, dépendants de leur véhicule, mais bien souvent incapables d'en changer. Alors, si pour beaucoup la zone à faibles émissions se matérialise par une amélioration de la qualité de l'air, dont nous ne pouvons que nous réjouir, nous devons avoir à l'esprit celles et ceux pour qui ce dispositif s'assortit nécessairement d'une interdiction de se déplacer.

Pour cette raison, nous devons aller plus loin. S'agissant de transition écologique et sociale, nous avons désormais la dimension écologique, il nous faut encore mettre en place la partie sociale. Si nous appelons de nos vœux une ZFE, ce n'est pas juste une ZFE, mais une ZFE juste, et c'est bien le sens du vœu que nous déposons avec le groupe Lyon en Commun, et qu'Alexandre CHEVALIER présentera en fin de conseil, mettre en place une zone à faibles émissions non pas excluante, mais inclusive, sociale et solidaire. Cela passe notamment par la promotion de l'accès aux transports en commun.

La Métropole a déjà fait un pas et elle a beaucoup avancé sur la question des aides et l'accompagnement des ménages avec notamment l'agence des mobilités. Aujourd'hui, la question des transports en commun se pose. Sans mesures adaptées, la ZFE ne pourra être synonyme que de rupture sociale. Si nous sommes favorables au dispositif, nous ne pouvons admettre cela.

C'est pour cette raison que nous militons pour un accès facilité au réseau TCL, notamment par l'intermédiaire d'une politique de gratuité ciblée étendue, par exemple la gratuité pour les moins de 12 ans, les week-ends, lors des pics de pollution. Cette politique doit permettre l'accès aux transports collectifs au plus grand nombre et encourager le report modal, deux éléments qui nous semblent être des conditions indispensables à la réussite de la ZFE.

La gratuité n'est pas l'apanage de petites communes, de grandes métropoles ou agglomérations qui ont déjà fait le choix d'une politique de gratuité plus ou moins étendue. C'est le cas par exemple pour Paris, Montpellier, qui proposent les transports gratuits aux moins de 18 ans et aux plus de 65 ans.

Pour nous, il s'agit naturellement d'un moyen de favoriser l'accès le plus large possible aux transports collectifs et de faire entrer ces modes de déplacement dans les habitudes, en particulier lorsqu'il est ouvert aux plus jeunes. Il s'agit de prendre la mesure de l'expression « transports en commun », comme un bien commun. Nous nous devons d'aller plus loin en termes de gratuité, tandis que le nombre de ménages concernés par les restrictions liées à la ZFE va être de plus en plus important.

Les questions financières seront bien sûr considérées, mais il s'agit d'abord et avant tout d'un choix politique et non d'un choix budgétaire. Le seul argument du prix ne peut pas être entendu, alors que dans un contexte d'inflation et de crise économique, de nombreux ménages ont des difficultés à se déplacer. La ZFE ne peut pas être le coup de grâce.

Par ailleurs, le choix de la Métropole doit être celui d'une mise en place progressive, qui permettra l'appropriation par les acteurs de cette action qui ne doit pas être appréhendée comme punitive, mais collective et avec un réel intérêt pour le bien être des habitants, et également équitable, en permettant à chacun de s'inscrire dans le dispositif sans que pèse sur eux les inégalités qu'ils subissent déjà au quotidien.

Notons également que toutes les communes de notre métropole ne sont pas pourvues de la même façon en transports en commun ou en autres solutions de déplacements alternatifs. La concomitance du déploiement de ces solutions et l'implémentation des restrictions doivent aller de pair.

Notre territoire possède le deuxième plus grand réseau de transport urbain, après la région parisienne. C'est une chance sans pareil pour permettre des déplacements du quotidien plus propres, respectueux de l'environnement et de la santé. Avec 750 voyages toutes les minutes, nous pouvons nous donner les moyens de mettre en place une politique de mobilité durable et inclusive. C'est le sens de la demande que nous avons émise déjà en janvier dernier auprès de la métropole de Lyon, mais qui n'a malheureusement pas reçu de réponse à ce jour. Pourtant, cela nous apparaît capital.

Le fait de pouvoir se déplacer librement est une liberté fondamentale, un droit constitutionnel, tout comme, c'est vrai, l'accès à la santé. Gageons que la métropole de Lyon et le SYTRAL sauront garantir, aux Grands Lyonnais et Lyonnaises, l'un comme l'autre. Je vous invite à voter notre vœu en fin de conseil.

M. LE MAIRE : Merci. Madame ROCH, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme ROCH Valérie : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, mesdames et messieurs, l'enjeu est grand, vous le savez toutes et tous. Le sujet est complexe et il a été entrepris avec sérieux et courage par les services et les élus de la métropole de Lyon. Nous souhaitons ici saluer leur travail. Nous souhaitons également avoir un mot particulier pour Laurence BOFFET, Vice-Présidente de la métropole de Lyon en charge de la participation et des initiatives citoyennes et élue du 1^{er} arrondissement, qui a mené un travail de concertation préalable exemplaire.

En effet, depuis le 3 septembre 2021, les concertations se sont enchaînées sous la forme de réunions, d'ateliers, de rencontres, de questionnaires et de consultations en ligne organisés et relayés au sein de nombreuses mairies, de MJC, de centres sociaux, de stands sur les marchés, de forums professionnels, etc.

Contrairement à ce que vous avancez, Monsieur CUCHERAT, tout le monde a été impliqué, les acteurs économiques, les 59 communes de la métropole, les agents de la Métropole. Également, un panel de citoyennes et citoyens a été constitué afin d'affiner les dispositifs. Cela a permis de dialoguer pendant six mois. Nous sommes les seuls en France à avoir pris ce temps de travail et d'échanges avec tous les acteurs concernés et nous pouvons en être fiers, car cela était nécessaire et enrichissant.

Lors de cette large concertation, une attention particulière a été portée aux publics les plus vulnérables, sachant qu'ils constituent la population la plus exposée à la pollution de l'air, car souvent située à proximité d'une forte circulation routière, mais aussi la plus fragile économiquement. Des discussions ont émergé le besoin d'être accompagné afin que ce dispositif soit soutenable, tant pour les citoyens que pour les professionnels. Nous les avons écoutés et entendus.

Ainsi, la Métropole a voté des moyens importants, avec un budget de 100 millions d'euros d'ici à 2028 mis à disposition pour aider, entre autres, les ménages les plus précaires. Nous prenons les mesures d'accompagnements et les dérogations nécessaires, citées précédemment par Valentin LUNGENSTRASS pour permettre à chacune et chacun de trouver une alternative à son véhicule polluant.

Monsieur CUCHERAT, vous disiez dans vos propos liminaires, et également Monsieur BLACHE, que nous allons trop vite, mais trop vite par rapport à qui ? Par rapport à l'État, qui a laissé s'écouler quinze années depuis la Directive européenne sur la qualité de l'air de 2008, avant d'enfin s'attaquer au sujet et de voter le dispositif des ZFE en 2020 ? Alors oui, si nous nous comparons à l'État français, il est vrai que nous agissons. Nous allons plus loin et plus vite que l'État, qui n'a d'ailleurs toujours pas communiqué au grand public sur ce sujet.

Faut-il rappeler que la ZFE est un dispositif national, voté au parlement il y a plus de deux ans, qui concerne toutes les métropoles de France et 45 agglomérations de plus de 150 000 habitants ? Le renfort d'une communication étatique aurait été bienvenu pour nous aider à diffuser la pédagogie nécessaire à une telle mesure.

Concernant les radars, Monsieur CUCHERAT, nous n'avons pas la main et la Métropole non plus, vous le savez très bien. Pour le groupe des Écologistes, la priorité est d'améliorer la qualité de l'air. La pollution tue, la pollution abîme durablement la santé de nous toutes et

tous, enfants, adultes, séniors, et nous ne devons plus reculer afin de mettre en place efficacement cette réglementation tout en accompagnant les plus précaires.

Notre groupe votera favorablement pour cette délibération, et croyez-moi, faites-en de même.

Merci.

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur BLACHE, j'ai bien vu votre main donc je vous donne la parole. Vous pouvez brancher votre micro.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Je ne demande pas à ce que l'on change ce que l'État a prévu, je reproche que l'on accélère quelque chose que l'on a déjà du mal à maîtriser. Le timing que vous aviez annoncé et qui était proposé par l'État me va très bien. Aujourd'hui, c'est la volonté d'aller plus vite qui ne me va pas. C'est tout.

M. LE MAIRE : Merci, c'est entendu. Monsieur LUNGENSTRASS, quelques mots pour clarifier certains éléments et surtout pour revenir sur l'amendement ?

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci. Je vais justement revenir sur cette question de la protection de la population d'un point de vue sanitaire parce que, comme je l'ai dit dans mon intervention, renoncer à l'ambition sanitaire ne peut pas être une option.

J'ai d'ailleurs bien entendu votre propos, Monsieur CUCHERAT. Vous disiez que vous étiez plutôt favorable à la ZFE, vous souhaitez d'ailleurs vous engager pour protéger la santé de toutes et tous, je le salue ici. En même temps, d'une certaine manière, le Crit'Air 2 ne vous va pas. En même temps, si nous vous présentons les études d'ATMO, mais aussi du ministère de la Transition écologique, qui vous disent qu'on ne peut justement pas atteindre les seuils fixés réglementaires et donc qu'on ne peut pas protéger les populations sans aller jusqu'à cette étape Crit'Air 2, que faites-vous ? C'est la question qu'il faut se poser. Que faisons-nous ?

Nous ne pouvons pas renoncer à l'ambition sanitaire, cela ne me semble pas du tout responsable. C'est pour cela qu'il faut accompagner les populations dans cette ZFE. Cet accompagnement pour la mobilité est une préoccupation prioritaire pour nous dès le premier jour de la ZFE. Nous avons une préoccupation particulière, notamment pour les ménages les moins aisés. J'ai parlé des aides, j'ai parlé des dérogations, j'ai parlé des aides cumulables avec les aides de l'État, j'ai parlé de la dérogation « petits rouleurs », je ne reviendrai pas sur tous ces sujets-là.

Il est aussi à noter le chèque mobilité qui, contre la mise au rebut d'un véhicule, permettra aussi d'avoir accès aux transports en commun, à de l'autopartage, à divers aspects. C'est aussi un élément d'accompagnement majeur pour les personnes les moins aisées.

Nous développons également d'une manière massive et sans précédent les alternatives. C'est la partie la plus importante. Je ne reviendrai pas sur les 2,55 milliards d'euros d'investissement du SYTRAL, avec trois lignes de tramway, une ligne de bus à haut niveau de service, l'intégralité des grandes lignes fortes de bus qui sont renouvelées en matière de matériel, les priorités aux feux, les couloirs de bus.

Tout cela permet aux personnes de mieux se mouvoir, mais évidemment, il y aura tout un tas de personnes qui devront encore se déplacer en voiture. Ce sera le cas dans la Métropole et en dehors pour les aides que la Métropole met en plus des aides diverses et variées de l'État. Cela correspond à 100 millions d'euros qui sont prévus par la Métropole d'ici 2028 pour la ZFE, pour justement accompagner les personnes qui sont en deçà du seuil, c'est-à-dire, je le rappelle, 70 % de la population.

En matière de transports en commun, je souhaite rappeler les tarifications mises en place par le SYTRAL sous notre mandature. Nous avons aujourd'hui 30 % des abonnés du réseau

TCL qui sont des personnes bénéficiaires des tarifs solidaires, donc tarif réduit ou tarif gratuit. Je peux vous donner les chiffres. En octobre 2022, ce sont 146 786 bénéficiaires des tarifs solidaires, près de 67 000 ayant accès gratuitement au réseau et près de 79 000 pour un tarif réduit.

S'ajoute d'ailleurs à cela le ticket famille dont on parle peut-être trop peu, qui est accessible pour 6 euros par jour pour un groupe de deux à cinq personnes dont un enfant. Cela correspond grosso modo à rendre le trajet gratuit pour les enfants lorsqu'ils sont avec leurs parents ou avec n'importe quel adulte d'ailleurs. C'est un ticket qui se vend énormément, en particulier les samedis. Rien qu'en octobre, nous avons eu 24 000 titres famille qui ont été vendus. On voit donc que cela marche de mieux en mieux.

Je pense que nous avons encore besoin d'un certain nombre de mois voire plus pour tirer le bilan, mais on est bien là sur une mesure d'accompagnement très forte, en particulier pour le week-end et le mercredi. C'est un ticket qui devrait être partagé plus largement, notamment par les structures culturelles, les commerçants, qui ont tout intérêt à faciliter aussi la mobilité de leurs usagers et de leurs clients.

Par contre, je pense que vous allez dans une bonne direction, Monsieur CUCHERAT, car vous n'avez pas co-signé l'amendement du groupe Droite, Centre et Indépendants. Je pense donc que vous êtes en bonne voie et je pense qu'en continuant à discuter, nous pourrions avancer ensemble sur cette ZFE. Je souhaite d'ailleurs saluer aussi le groupe Progressistes et Républicains, qui n'a pas signé non plus cet amendement mortifère, ce qui est évidemment une sage décision.

Pour revenir à cet amendement, je m'attendais, Monsieur BLACHE, à ce que vous preniez position contre la sortie du diesel en 2026. Vous le faites là aussi alors que les études montrent qu'il faut aller jusqu'à cette étape pour protéger la population et arriver en deçà des seuils fixés. Vous clamez haut et fort votre irresponsabilité et votre manque d'attention sur la santé publique. Vous clamez haut et fort que vous ne comprenez pas les impacts de la pollution de l'air sur la santé, donc je vais redire ce que j'ai dit pendant ma présentation. Ne pas vouloir arriver en deçà des seuils, c'est tout simplement criminel.

Je vous propose de rejeter cet amendement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Mesdames et messieurs, si vous souhaitez prendre la parole, vous pouvez lever la main. Monsieur OLIVER, vous souhaitez dire un mot, je vous cède la parole avant que nous procédions au vote.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci. Juste, cher Valentin LUNGENSTRASS, si vous pouviez retirer le mot « criminel » et « irresponsable », cela fera évidemment retomber la tension. Je pense que nous sommes dans une assemblée démocratique, nous avons tous la possibilité de voter ou non cet amendement, mais restons dans un vocabulaire plus à l'image de cette assemblée.

M. LE MAIRE : Vous nous avez habitués à moins de retenue, cher Pierre OLIVER, car si nous faisons la liste de tous les qualificatifs et noms d'oiseaux dont vous nous avez affublés depuis maintenant plus de deux ans, nous aurions sans doute maintenant de quoi écrire un dictionnaire voire une anthologie de la poésie française.

Maintenant, il y a eu une intervention de chacun, Monsieur LUNGENSTRASS est libre de ses propos. Nous sommes effectivement dans une assemblée démocratique, il me semble que chacun a la possibilité de s'exprimer. C'est d'ailleurs ce que vous allez pouvoir faire, Monsieur KIMELFELD.

M. KIMELFELD David : Si vous nous l'accordez, et ainsi cela fera redescendre la pression et cela permettra à chacun, y compris à Monsieur LUNGENSTRASS, de réfléchir sur sa longue litanie, je vous demande cinq minutes d'interruption de séance.

M. LE MAIRE : Très bien. Nous prenons cinq minutes. Il est 15 heures. Merci d'être présents à 15 heures 05.

(La séance est suspendue de 15 heures à 15 heures 05.)

M. LE MAIRE : Nous allons reprendre notre séance. Nous allons procéder dans un premier temps au vote de l'amendement, merci de rapidement prendre place, car je vous rappelle que nous votons à main levée et que la DAVIE a besoin de pouvoir distinguer clairement qui vote quoi. Merci.

Pour une explication de vote courte, Monsieur CUCHERAT, c'est à vous.

M. CUCHERAT Yann : Vous avez réussi à nous convaincre avec cette belle argumentation, donc nous allons voter l'amendement et nous voterons aussi le vœu en fin de séance. Merci.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'autre explication de vote ? Monsieur KIMELFELD ? Vous ferez exactement la même chose ? C'est noté. Merci.

Je mets donc cet amendement porté par le groupe Droite, Centre et Indépendants aux voix et vous invite à le rejeter.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Pour

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et Républicains

Contre

Groupe Les Ecologistes

Abstention

Groupe Lyon en commun

Groupe Socialiste, la gauche sociale et écologique

(Rejeté)

M. LE MAIRE : L'amendement est rejeté.

Je mets ce rapport aux voix cette fois-ci. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Abstention

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et Républicains

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2192 - Autorisation de la Société publique lyonnaise de mobilités et de la Société d'économie mixte Lyon Parc Auto à constituer un groupement d'intérêt économique

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du dossier 2022/2192 pour lequel, Monsieur LUNGENSTRASS, vous avez la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci. Il s'agit d'une délibération qui fait suite à une délibération précédente sur la SPL mobilités, une délibération pour regrouper la SEMPLA avec la SPLM au sein d'un GIE que nous vous proposons de créer via cette délibération. Cela permettra notamment la mutualisation des fonctions support entre ces deux entités. Le GIE sera d'ailleurs adossé également à un groupement d'employeurs permettant la mutualisation aussi des personnels et de leur savoir-faire.

La délibération a reçu un avis favorable de la commission et des sept arrondissements de la majorité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai une intervention de trois minutes de Madame CROIZIER. C'est à vous.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire, mes chers collègues, voici donc le deuxième étage de votre fusée société publique locale de mobilités, mais pas plus que le premier étage que vous nous avez présenté en juillet avec la création de cette SPL, cela nous satisfait et nous voterons donc contre cette délibération.

Nous l'avons dit et le redisons, avec cette SPL, c'est une sorte d'abandon de souveraineté de la part de la ville de Lyon que vous mettez sous la coupe de la Métropole, c'est la fin programmée de Lyon Parc Auto.

Et puis c'est vrai, rien de mieux que l'entre-soi en matière de mobilités, donc aucune représentation de l'opposition n'a été acceptée au conseil d'administration de cette SPL. Je ne sais d'ailleurs pas si c'est irresponsable ou criminel, mais bon.

Au fait, rappelez-moi quelle était la raison de ce refus d'augmenter le nombre d'administrateurs, soit de la Ville soit de la Métropole, pour permettre une représentation de l'opposition ? Ah oui, c'était de pouvoir accueillir d'autres collectivités, notamment des communes, au sein de cette SPL, mais comment vous croire quand on voit que pour la SPL Aménagement et Construction, les communes qui voudront participer seront accueillies au sein d'une assemblée spéciale qui aura un représentant au sein du conseil d'administration ?

Pourquoi ce qui est possible dans un cas ne l'est pas pour l'autre ? La réponse est somme toute assez simple. En matière de mobilités, vous pensez détenir la vérité vraie et ne souffrez aucune contestation. Il s'agit donc d'éliminer toute opposition, donc autant ne pas la prévoir dès le départ. Cela évite d'être obligé de faire ce que vous avez fait à l'AOMTL SYTRAL Mobilités en proposant un strapontin à l'opposition.

Cette méthode n'a d'ailleurs pas échappé à la mission d'information sénatoriale qui dans son rapport, avec toute la retenue qui caractérise la Chambre haute, indique que « la gouvernance de la nouvelle autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL), établissement public local puissant, pose question ».

Voyez-vous, Monsieur le Maire, mes chers collègues, cet entre-soi est tout bonnement insupportable, car il est synonyme d'exclusion de ceux qui ne pensent pas comme vous et qui sont différents de vous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Abstention

Groupe Lyon en commun

Groupe Progressistes et Républicains

Ne prend pas part au vote

BROLIQUIER Denis

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2194 - Modification de la politique de stationnement pour les résidents

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur LUNGENSTRASS, la parole est de nouveau à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, le PDU voté en 2017 l'a suggéré, voici la délibération pour l'appliquer, l'objectif ayant déjà été à l'époque de garantir un juste équilibre dans les usages de l'espace public parce qu'il est important d'avoir, à tout moment, cette attention dans notre ville.

Depuis 2017, on note par ailleurs une baisse déjà effective de plus de 66 % des deuxièmes vignettes résident. Cela est aussi dû au signal prix, la première étape des préconisations du PDU ayant été appliquée par nos prédécesseurs en 2018 : différencier le coût entre première et deuxième vignette.

Nous engageons désormais la deuxième étape, la sortie progressive des deuxièmes vignettes résident. J'ai souhaité que le dispositif soit réellement progressif pour permettre aux personnes concernées de modifier leurs usages ou de trouver une solution. La fin de la délivrance est donc fixée au 30 juin 2023, en sachant que les droits en cours pourront être renouvelés d'ici là sur douze mois glissants. Cela permettait déjà, pour plus de 1 000 véhicules, de maintenir ce droit jusqu'en 2024.

Nous allons faire encore plus progressif. Aujourd'hui, on ne peut renouveler son droit en mairie que dans les trente jours avant l'expiration. J'ai décidé que nous allongerions ce temps à six mois pour les deuxièmes vignettes, ce qui permettra à tout le monde d'aller jusqu'en 2024, pour certains même jusqu'à fin 2024 en fonction de leur périodicité.

Il est à noter que la multimotorisation est en baisse constante à Lyon et que nombreux sont les deuxièmes véhicules à servir plutôt pour des trajets occasionnels. L'autopartage constitue une solution particulièrement efficace et économique pour les ménages. Nous serons très bientôt à un millier de véhicules en autopartage en complément des véhicules partagés entre particuliers, une offre diverse, avec tous les gabarits, tous les prix et un

maillage excellent grâce au développement engagé depuis deux ans. Cinq opérateurs sont présents aujourd'hui. Rappelons aussi le quadruplement de la flotte de Citiz.

En complément, pour trouver une place de parking privée, il existe de plus en plus de solutions. Le nombre de places ouvertes aux abonnés va augmenter dans les parkings publics. S'ajoutent à cela les places rendues disponibles par les opérateurs de mutualisation de parkings, les entreprises qui contractualisent avec des copropriétés, des bailleurs, pour optimiser l'usage des places souterraines et les ouvrir aux résidents voisins à des prix intéressants.

Enfin, l'agence des mobilités, que j'ai déjà citée, a pris ses marques et recueille de plus en plus de demandes. Elle est aussi là pour être un conseil direct et pour être là pour les personnes souhaitant avoir une vision globale sur les alternatives en matière de mobilité.

En somme, c'est un dispositif qui applique la préconisation du PDU, un dispositif juste avec une sortie progressive et une attention particulière pour le partage de notre espace public.

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la commission et des sept arrondissements de la majorité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Valentin. Un amendement a été déposé sur ce rapport par le groupe Progressistes et Républicains, et est porté à votre connaissance par diffusion sur le portail espace élus. Madame GAILLIOUT, je vais vous céder la parole dans un instant et je vous invite bien évidemment à présenter cet amendement lors de votre intervention.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Monsieur le Maire, je vous présenterai l'amendement par la suite. Je voudrais simplement vous exposer les motifs de cet amendement pour une prise en compte des problématiques sociales et professionnelles liées au stationnement.

La diminution du nombre de voitures en cœur d'agglomération est un enjeu important pour favoriser un report modal vers des moyens de transport moins carbonés, lutter contre la pollution et réaménager la ville pour la rendre plus vivante et plus vivable. Ce changement, entamé depuis de nombreuses années, doit, pour pouvoir se poursuivre dans de bonnes conditions, offrir des possibilités de report qui ne dégradent pas les conditions de vie des personnes concernées.

Les études montrent en effet qu'une augmentation des temps de trajets journaliers a un impact négatif important sur la santé des personnes concernées. Ainsi, les personnes qui effectuent des trajets domicile-travail supérieurs à une heure ont 33 % de chances en plus de souffrir d'une dépression, 46 % de chances en plus de dormir moins de 7 heures par nuit, 37 % de chances en plus d'avoir des préoccupations financières, mais ils ont également 12 % de chances en plus de souffrir de dimensions multiples de stress lié au travail.

Il convient donc de faire la différence entre les foyers qui pourraient sans difficulté se départir de leur second véhicule et ceux qui, pour des raisons légitimes (besoin de se déplacer en dehors des heures d'ouverture des TCL, nécessité de rallier des lieux difficilement accessibles en transports en commun ou en modes doux, problématiques de santé), ne peuvent s'en séparer sans connaître de réelles difficultés.

C'est pour cela que nous demandons que soit maintenue la seconde vignette dans des cas justifiés afin de ne pas provoquer des contrecoups sociaux involontaires. Compte tenu du peu de véhicules qui devraient être concernés par ces exceptions, il nous apparaît qu'une telle mesure permettrait d'éviter une casse sociale tout en conservant l'essentiel des résultats escomptés.

Notre amendement se trouve en page 3 de la délibération. Après le paragraphe suivant, « il est donc proposé d'effectuer une transition progressive et de maintenir un droit annuel résident payant en le limitant à un seul véhicule par foyer », nous demandons la modification

suivante en ajoutant « il sera néanmoins possible, pour les foyers justifiant d'un besoin légitime de conserver une seconde voiture, d'obtenir un second abonnement après fourniture des pièces justificatives de leur situation. »

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur CUCHERAT, vous avez la parole pour trois minutes.

M. CUCHERAT Yann : C'est Anne-Sophie CONDEMINE qui fera l'intervention, Monsieur le Maire.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : Monsieur le Maire, je vous remercie. Chers collègues, dans ce rapport, vous proposez de modifier notre politique de stationnement résidentiel. Nous rappelons que oui, il est désormais vital de repenser la place de la voiture en ville. Malheureusement, en l'état, les mesures que vous présentez ici témoignent une fois de plus de votre incapacité à dialoguer avec les Lyonnais et notamment avec les Lyonnais les moins favorisés, ceux-là mêmes qui ont été évoqués par Madame l'Adjointe Sandrine RUNEL tout à l'heure à propos de la ZFE.

Vous voyez, vous avez cru bien faire en nous rappelant par voie de presse le plan de déplacement urbain 2017-2030, mais là encore, il eût fallu le lire en entier. Certes, le PDU évoque la suppression de la seconde vignette de stationnement résidentiel par foyer, mais il aborde aussi la tarification de cette vignette ou son conditionnement à l'absence de garage à disposition. Il ne s'agissait alors que de pistes de travail qui n'ont finalement pas été retenues par les équipes anciennement en place.

On le voit donc bien, ce petit jeu politicien, qui consiste à constamment revenir au passé quand on est incapable de faire face au présent, est à nouveau basé sur une seule chose, de la communication à destination de vos militants, mais jamais en prenant en compte ceux qui, aujourd'hui, n'ont pas le choix. Ainsi, sont toujours opposés l'écologie et le social. Il est vrai que nous commençons à en avoir l'habitude, mais il convient de se focaliser sur ce qui se passe à Lyon, ici et maintenant, ce 15 décembre 2022.

Oui, il nous faut réfléchir à de nouvelles façons de concevoir nos mobilités, et cela vaut aussi pour le stationnement résidentiel en ville. Nous sommes donc pour sa révision en bonne intelligence, mais nous sommes contre la suppression pure et simple des droits de stationnement résidentiel à partir du deuxième véhicule par foyer, sans faire aucune distinction des situations.

Que faites-vous des ménages qui ont besoin de deux véhicules pour des raisons professionnelles ou médicales et qui ne pourront pas assumer l'augmentation du coût de stationnement de leur seconde voiture ? À nouveau, vos choix ne s'adressent qu'aux plus favorisés. Votre méthode ne tient donc pas compte de certains foyers, avec des obligations incontournables et des horaires décalés. Pour ces ménages, le deuxième véhicule n'est pas un plaisir de pollueur en puissance, mais juste une nécessité.

Nous connaissons déjà la vision de l'exécutif à l'égard de cette problématique. Les plus modestes qui font les frais de cette politique n'ont qu'à quitter Lyon. Faute de convaincre, vous contraignez, et ça, nous ne pouvons pas l'accepter. Nous voterons donc pour une politique de déplacements et de stationnement plus intelligente, mais nous voterons donc contre cette délibération tant qu'elle ne se sera pas adaptée. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur BLACHE c'est à vous pour six minutes.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, le dispositif de stationnement résidentiel actuel permet aux résidents qui ne disposent pas de parking de stationner leur véhicule en surface contre le paiement d'un droit de stationnement annuel et d'un tarif préférentiel forfaitaire.

Dans la délibération présentée, il est noté que le dispositif actuel poursuit ces quatre objectifs :

- concourir au maintien de la fonction résidentielle de la ville de Lyon ;
- répondre au besoin des résidents n'ayant pas de solution pour stationner leur véhicule en dehors de la voirie ;
- inciter les résidents à laisser leur véhicule pour s'orienter vers d'autres modes de déplacements ;
- agir sur l'environnement.

Au vu des objectifs précités, il me semble un peu contradictoire de vouloir supprimer la deuxième vignette dont le stock diminue au fil de l'eau. D'ailleurs, les services de la ville de Lyon ont fait l'analyse aujourd'hui, puisque de moins en moins de Lyonnais possèdent un deuxième véhicule. La part des ménages ne possédant pas de voiture est passée de 33 % à 39 % et la part des ménages possédant plusieurs voitures est passée de 15 % à 11 %.

Ces chiffres traduisent une baisse de la possession de la voiture. En 2017, il y avait 7 600 foyers qui bénéficiaient d'une deuxième vignette. Ils étaient 2 203 en juillet, 2 000 aujourd'hui, et je crois encore en dessous d'après les chiffres.

Actuellement, ce sont 900 foyers dans l'arrondissement qui bénéficient de ce dispositif. C'est le 6^e arrondissement qui est le plus impacté puisqu'il y a peu de parkings souterrains et beaucoup de parkings en surface avec une forte densité d'habitants. Je parle de dispositif quand dans votre majorité on parle de privilège, ce qui est dommage parce que ces gens-là changent petit à petit de façon de vivre. Ce n'est pas vraiment un privilège quand on a besoin de travailler, c'est ce que disait Madame CONDEMINÉ.

Avec le dispositif actuel, stationner une seconde voiture est cher. Il y en aura donc effectivement de moins en moins puisque c'est un coût annuel de 280 euros. Quelles solutions proposer ? Un parking privé c'est plutôt 1 800 euros donc à la longue, petit à petit, tous ces véhicules vont disparaître.

Par ailleurs, il y a bien sûr une contrepartie à tout cela. Ces 2 062 foyers s'acquittaient du droit de stationnement, à l'heure où vous avouez un peu l'incapacité de contrôler les paiements - je pense que cela va peut-être se régler - cela représentait une recette quasi certaine pour la commune de 577 360 euros. Rien ne dit que ces familles s'acquitteront désormais d'une redevance.

Les voitures ne vont pas s'évaporer. En revanche, beaucoup de familles quittent la ville notamment pour des raisons économiques. Pour moi, c'est un peu une « mesurette », ces 2 000 vignettes deuxième voiture. Avec ces actions, vous accélérez le départ vers l'extérieur, mais c'est aussi un peu le mouvement général en France.

En fait, les choses se font. C'est plutôt une bonne nouvelle. Aujourd'hui, la marche représente le premier mode de déplacement en termes de part modale à Lyon. Les Lyonnais se déplacent relativement peu en voiture à l'échelle de leur commune et c'est tant mieux, 16 %, et encore moins à l'échelle de leur arrondissement. Dans le 1^{er}, 2^e, 4^e et 6^e arrondissements, environ 90 % des déplacements internes sont effectués à pied par les résidents. Dans les autres arrondissements, plus étendus, c'est plus compliqué, donc les transports collectifs sont davantage utilisés pour les déplacements internes, environ 10 %.

À l'échelle de la commune, les Lyonnais utilisent les transports en commun pour un quart de leurs déplacements. Pour autant, il n'y a pas de plan massif pour l'instant sur les transports en commun et inciter à leur utilisation. Au contraire, le SYTRAL vient d'annoncer une hausse des tarifs, ce qui n'est pas un très bon signal même s'il y a sans doute une raison économique. Ce que je regrette un peu, c'est qu'il n'y a rien qui ait été réellement fait

sur ce sujet pour le moment, mais petit à petit, cela avance, puisque maintenant on se déplace à pied.

En conclusion, vous n'avez pas d'action tellement pour l'environnement pour le moment à part les voies cyclables, mais plutôt contre la voiture. Nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur PRIETO, c'est à vous pour quatre minutes.

M. PRIETO Philippe : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes bien loin des anathèmes lancés par notre opposition. Notre objectif est d'offrir un meilleur partage de l'espace public. Aussi, dans ce débat, permettez-moi d'apporter quelques éclairages, non pas urbains, sobriété oblige, mais politiques sur nos objectifs.

L'usage de la voiture en ville est parfois une nécessité, nous en convenons, c'est vrai, bien sûr pour un certain nombre de Lyonnaises et Lyonnais, et je pense en particulier à celles et ceux qui travaillent hors de Lyon, les personnes à mobilité réduite, et c'est vrai aussi pour les commerçants et les artisans.

Cette délibération n'est pas une punition. Il ne s'agit pas d'interdire l'usage de la voiture. Cela n'est ni réaliste ni souhaitable. Ce qui est souhaitable en revanche, c'est un usage partagé de la voirie qui permette à toutes et tous de se déplacer selon des modes différents.

Notre politique n'est donc pas dogmatique. Elle vise d'abord à faire cohabiter les différents modes de déplacement : transports doux, motorisés, piétons et autres. En revanche, c'est vrai que notre majorité souhaite interroger et mettre en question la place de la voiture dans la ville. C'est une question bien sûr de santé, d'écologie, de sécurité et d'un accès équilibré à l'espace public pour toutes et tous, quel que soit leur mode de déplacement.

En ce sens, cette délibération cherche avant tout à inscrire officiellement une réalité déjà bien concrète, comme le rappelait Monsieur BLACHE, le fait que la plupart des ménages ne possèdent aujourd'hui qu'un seul véhicule et que beaucoup, notamment en cœur de ville, n'ont déjà plus recours à la voiture unique. Elle est aussi l'occasion d'inscrire la politique de stationnement dans une vision plus globale, dans le cadre d'une politique de mobilité qui cherche en effet à réduire la place de la voiture en ville, à sortir du tout voiture.

J'entends beaucoup de critiques sur cette mesure, qui, pourtant, comme je le disais, relève du principe de réalité. Il serait alors incompréhensible d'aller à contre-courant par une promotion de la multimotorisation. Ni vous ni nous ne le souhaitons. Ce ne serait pas responsable, alors que nous connaissons aujourd'hui l'impact des politiques passées, tant sur la santé que sur la planète avec l'émission de gaz à effets de serre, de microparticules, et l'accidentologie en plus.

La réalité est bien celle-là. C'est la nécessité de la transition écologique. Elle passe par une multitude de politiques publiques dans divers domaines comme l'éducation, la culture, la consommation. Elle passe aussi et c'est bien compréhensible par la question des déplacements. C'est en agissant sur ces derniers que nous réalisons une politique globale de lutte contre le changement climatique, dans le sens d'une ville apaisée, accessible à toutes et à tous et où la voiture n'est plus reine, mais simplement un mode de déplacement parmi d'autres.

Si la voiture n'est certainement pas une chose du passé, elle n'est pas non plus l'avenir. Si son usage est parfois nécessaire, et nous en convenons toutes et tous, il doit tendre à devenir de plus en plus occasionnel voire marginal en ville. Nous le ferons par l'intermédiaire d'une politique de report modal ambitieuse, en facilitant les transports doux et le recours aux transports collectifs, dont il faudra évidemment augmenter l'accessibilité.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur LUNGENSTRASS ?

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Oui, très rapidement. Je vous confirme que ce n'est pas le retour aux calèches même si cela a peut-être son charme. Je ne reviendrai pas sur les propos de Monsieur PRIETO. Je pense qu'il a très bien répondu sur le sujet et a bien rappelé les objectifs de cette délibération. Je vais malgré tout dire un mot sur l'amendement qui a été déposé. Il ne me semble pas adéquat, car pas opérationnel, rendant les règles communes assez illisibles. Je propose donc de rejeter cet amendement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je mets donc cet amendement aux voix et vous invite à le rejeter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Pour

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et Républicains

Contre

Groupe Les Ecologistes

Groupe Socialiste, la gauche sociale et écologique

Groupe Lyon en commun

(Rejeté)

M. LE MAIRE : L'amendement est rejeté.

Nous passons au vote du rapport que je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et Républicains

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2205 - Protocole partenarial entre la Ville de Lyon et la SNCF

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Monsieur LUNGENSTRASS, je vous cède la parole pour le rapport suivant.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci. Chers collègues, ce sont donc quatre axes qui constituent le protocole partenarial que nous vous proposons aujourd'hui entre la Ville de Lyon et la SNCF, quatre axes pour un objectif, faire du train l'élément central et accessible de la transition des mobilités vers ou depuis Lyon, en France et en Europe :

- faire face à l'urgence climatique ;
- renforcer les coopérations autour de la mobilité solidaire et inclusive ;

- développer le concept de la place de la gare au cœur de la ville de Lyon ;
- mobiliser les fonciers SNCF et Ville de Lyon pour favoriser les mutations urbaines.

Les gares sont des éléments centraux de notre ville, nous comptons une des plus grandes gares de France avec la Part-Dieu dont les abords et les accès sont essentiels. Nous avons aussi la troisième gare de la région, celle de Perrache, qui mérite de grandir et d'accueillir toujours plus de monde, ou encore des gares comme Jean Macé, Vaise, Gorge-de-Loup ou Saint-Paul. Leur conception interne et la conception de leurs abords est un élément clé, que ce soit ici à Lyon ou d'ailleurs dans n'importe quelle ville. À ce titre, je souhaite saluer le travail incroyable que mène l'AREP, cabinet d'architecture filiale du groupe SNCF.

Un autre enjeu à souligner est celui du foncier. On peut penser au tronçon ferroviaire Guillotière et Vaise avec des emprises ferroviaires qui pourront évoluer à l'avenir pour développer le ferroviaire, développer la logistique, les services publics, les lieux de vie. Le champ des possibles est vaste. Nous allons travailler avec la SNCF pour regagner ces fonciers au bénéfice des Lyonnaises et des Lyonnais. Cela permettra également de réduire certaines coupures urbaines et de mieux relier les quartiers et leurs habitants.

Enfin, ce partenariat s'intègre pleinement dans notre démarche locale et aventure européenne Lyon 2030. Il est impératif d'être à la hauteur des enjeux et la SNCF a un rôle capital à jouer. L'entreprise ferroviaire nationale doit se donner tous les moyens pour développer le ferroviaire en France, qu'il soit de nuit ou de jour, qu'il soit pour personnes ou pour marchandises.

Je pense que nous nous accordons collectivement pour dire notre attachement à notre entreprise nationale, notre ambition aussi, unanime je l'espère ici, mais je n'en doute pas un instant, pour que la SNCF soit à l'avant-garde du développement du train en France et comme un vrai leader européen.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Valentin. Monsieur HERNANDEZ, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

« Make the train great again ». C'est par ces quelques mots, Monsieur le Maire, que vous avez accueilli la déclaration du Président de la République. Le 27 novembre dernier, il proposait en effet la création d'un RER dans dix métropoles de notre pays. J'avoue que votre réaction, Monsieur le Maire, m'a fait sourire. Là où je vous rejoins, c'est qu'il faut effectivement saisir l'opportunité de l'annonce présidentielle pour avancer sur le dossier stratégique du RER à la lyonnaise. Un RER permettrait de désengorger nos routes en réduisant la tentation d'utiliser la voiture en ville. Ce faisant, il favoriserait l'application de la réglementation ZFE en diminuant le nombre des personnes concernées et contribuerait aussi à dépolluer notre agglomération.

Il s'agit donc d'un projet ambitieux, écologique et d'intérêt général, mais pardonnez-moi, Monsieur le Maire, si je doute que vous en soyez véritablement convaincu, car, voyez-vous, depuis le début de ce mandat, vous n'avez certainement pas brillé par votre soutien sans faille aux transports à forte capacité d'embarquement. C'est même plutôt le contraire. Où était le « make the train great again » lorsque vous étiez en Italie et que vous auriez pu promouvoir le Lyon-Turin, ou alors lorsque Monsieur BERNARD a décidé de retirer la Métropole du comité pour la Transalpine ?

Au cours de notre séance du 20 septembre dernier, vous avez même catégoriquement refusé de soutenir ce projet pourtant essentiel pour dépolluer les écosystèmes alpins.

Je n'ai pas non plus vu votre passion sur d'autres dossiers de transports lourds, mais tout aussi cruciaux. Prenons l'exemple de l'Ouest Lyonnais et du 5^e arrondissement. La congestion y perdure et ce sont les Lyonnais qui en font les frais parce que nous avons perdu un temps et des sommes considérables par un téléphérique mort-né ou dans un tramway express dont l'efficacité n'est toujours pas démontrée.

Peut-être que pour vous faire pardonner, vous nous présentez dans ce rapport un protocole de partenariat avec la SNCF. Sa lecture est d'ailleurs fort instructive. Le document fourni en annexe développe les axes présentés dans la délibération. Pour autant, je ne peux pas m'empêcher de constater que ce partenariat est condamné à ne demeurer qu'une déclaration d'intention. Aussi louable soit-elle, la ville de Lyon n'a pas les compétences adéquates en matière de mobilités pour exploiter pleinement un tel partenariat. Ce dernier souffre aussi de multiples absences : la Métropole, les TCL, le SYTRAL, la Région, l'État.

Nous voterons donc ce partenariat lorsque les incantations seront devenues des objectifs et que l'ensemble des acteurs des transports du territoire lyonnais seront rassemblés pour les atteindre. En attendant, ce que vous nous présentez n'est qu'une mascarade qui en dit long sur votre soi-disant passion pour le train. Vous nous avez habitués à communiquer au lieu d'agir, mais encore faut-il que vos opérations de communication soient cohérentes entre elles. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVER, c'est à vous pour quatre minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération fleure bon la communication. Il est vrai que c'est un exercice où vous excellez. Il n'y a qu'à reprendre le titre de ce protocole partenarial, je cite, « accompagner les transitions urbaines et encourager les mobilités actives dans une ville apaisée, pour faire face à l'urgence climatique au cœur du territoire ». Comment ne pas être ébaubi face à un tel langage ?

Malheureusement c'est surtout un sentiment de vacuité qui pointe à la lecture de ce protocole partenarial avec la SNCF. Certes, nous avons des gares sur le territoire de la ville de Lyon, mais en dehors de cet aspect, force est de constater que nous n'avons pas de réelle compétence en matière de transport ferroviaire. Nous aurions aimé au minimum voir une convention tripartite avec la Métropole, puisqu'elle est nommément citée cinq fois dans ce protocole et que vous prenez des engagements sur les compétences de cette collectivité comme le tourisme, l'urbanisme ou le stationnement.

Avec un peu d'ambition, ç'aurait pu être une convention quadripartite avec la Métropole et SYTRAL Mobilités, voire quinquépartite en y adjoignant la Région. Le summum aurait été d'adjoindre l'État, car quelques jours après la déclaration du Président de la République sur les RER, reprenant en cela quelque chose d'inscrit dans la loi d'orientation sur les mobilités, c'est bien lui l'acteur principal.

Tous, nous souhaiterions que le transport ferroviaire cadencé puisse se développer sur notre agglomération avec une réelle intermodalité avec les autres modes de transport public, mais il existe des préalables qui aujourd'hui ne sont pas remplis. Nous le savons, pour arriver à ce résultat, il faut desserrer le nœud ferroviaire lyonnais, car même si des progrès ont été faits récemment avec l'ouverture d'une nouvelle voie à la gare de la Part-Dieu financée à 50 % par la Région et le reste par l'Union européenne, cela ne suffit pas, loin de là. Les investissements nécessaires sont estimés entre 5 et 7 milliards d'euros pour arriver à un RER métropolitain.

Or, nous constatons que sur un sujet comme le contournement fret de l'agglomération lyonnaise, qui est un des éléments de ce développement du trafic voyageur, rien ne se passe. Nous avons « fêté » si je puis dire il y a quelques jours les dix ans du décret du 28 novembre 2012 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la

réalisation de la partie nord du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise. Le délai donné par ce décret était de quinze ans. À cinq ans de la fin de cette période, que s'est-il passé ? Rien, pas un coup de pioche.

Voyez-vous, Monsieur le Maire, chers collègues, ce qui est valable pour le Président de la République l'est tout autant pour vous. Nous croyons que nos concitoyens en ont quelque peu assez des déclarations et souhaitent finalement de vrais actes sur ce sujet. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Vous comprendrez que je m'abstiendrai de partager vos commentaires sur la communication et autres joyeusetés à Monsieur FARANDOU que je vois demain pour signer la convention. Je crois qu'il n'apprécierait pas tellement. En tout cas, je me réjouis que nous puissions justement réaffirmer notre engagement pour le train, en ce qu'il est une voie d'avenir.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2209 - Approbation du dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de tramway T9 Vaulx-en-Velin la Soie — Charpennes comprenant l'étude d'impact

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Cher Valentin, c'est à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci. La délibération suivante concerne la déclaration d'utilité publique pour le projet T9 qui sera livré en 2026 et constituera un transport complémentaire essentiel pour le territoire.

Je souhaitais noter que la solution trouvée pour l'insertion du terminus à Charpennes est satisfaisante. Elle n'impacte que très peu les espaces publics et insère le retournement des tramways dans l'espace existant au nord de la rue Bellecombe. Cela permet aux habitants, côté Lyon 6^e en particulier, d'accéder toujours aussi facilement à leur quartier, tant en voiture qu'à vélo et qu'en transports en commun.

Je souhaitais aussi remercier les élus du 6^e arrondissement pour les échanges que nous avons aussi eus à ce sujet. C'est un avis favorable de la mairie du 6^e arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame CROIZIER, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire, chers collègues, par délibération du 15 septembre 2022, le conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a donc sollicité l'organisation d'une enquête préalable d'utilité publique et d'une enquête parcellaire sur le projet de réalisation de la ligne de tramway T9 entre les communes de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Lyon.

C'est d'ailleurs la première fois à ma connaissance que la ville de Lyon apparaît ainsi dans l'intitulé de la délibération. D'ailleurs, Monsieur l'Adjoint vient encore de dire « Charpennes », mais Charpennes est à Villeurbanne. Cela n'a l'air de rien, mais cela change un certain nombre de choses. L'intitulé précédent étant donc à chaque fois « Vaulx-en-Velin — La Soie/Villeurbanne et La Doua et/ou Charpennes. »

L'objet de cette délibération est donc l'approbation de ce dossier de DUP. Permettez-moi de revenir rapidement sur ce dossier aux dysfonctionnements nombreux. En premier lieu, je rappelle que notre groupe ne remet absolument pas en cause la pertinence de cette ligne T9 correspondant à l'axe A8 du PDU. En revanche, comment se satisfaire de la mise à l'écart du 6^e arrondissement et de son exécutif jusqu'au 14 janvier dernier, pendant l'élaboration et le travail de neuf comités de pilotage ?

À aucun moment, ni la mairie du 6^e arrondissement ni les habitants de cet arrondissement de Lyon n'ont été sollicités lors de la phase de consultation préalable. D'ailleurs, les garants de la Commission nationale du débat public mentionnaient en page 8 les stations prévues pour cette ligne de la façon suivante en indiquant « Charpennes : station existante ».

J'ajouterai que votre exécutif a, lui, bien été associé aux neuf premiers comités de pilotage et donc à la décision de fermer la rue Bellecombe, et que si le SYTRAL n'a pas jugé bon de nous convier à ces comités de pilotage, nous aurions pu imaginer que vous, Monsieur le Maire, ou vous Monsieur l'Adjoint aux mobilités, nous y associiez plus tôt et que vous défendiez à ce moment les intérêts de la ville de Lyon et plus particulièrement ceux du 6^e arrondissement.

Nous avons donc été très et trop tardivement associés à ce dossier. Encore récemment, pour le comité de pilotage du mois d'octobre, donc c'est assez récent, les élus du 6^e arrondissement ont été invités deux jours avant car, dicit le SYTRAL : « la mise à jour de nos listes de diffusion n'a pas été faite en temps et en heure ». C'est affligeant, pour ne pas dire scandaleux, mais c'est vrai ! Nous avons pu obtenir que dans ce dossier d'enquête publique réglementaire, parmi les propositions du SYTRAL, ce soit la moins défavorable des solutions qui soit présentée, avec un impact sur une plus petite section.

Désormais, c'est l'enquête publique qui doit être organisée cet été qui donnera la pertinence de ces choix. Notre groupe s'abstiendra sur ce dossier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et Républicains

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2199 - Participation au capital de la société Railcoop

Rapporteur : Mme TOMIC Sylvie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, je cède la parole à Madame TOMIC.

Mme TOMIC Sylvie, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération concerne la prise de participation par la ville de Lyon au sein de la société coopérative Railcoop. Cette coopérative s'est donné pour mission de renforcer l'usage du train afin de contribuer à la transition écologique.

En effet, on sait que les mobilités sont à l'origine de plus de 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, Railcoop souhaite mailler davantage le territoire en lignes ferroviaires et se veut un service complémentaire du service public qui est assuré par la SNCF puisque les services qu'il souhaite mettre en place concernent des lignes qui ne sont pas ou qui ne sont plus desservies par la SNCF.

Nous avons rappelé un peu plus tôt dans cette assemblée l'importance fondamentale du ferroviaire et nous ne pouvons que déplorer le manque d'investissements de l'État depuis de nombreuses années dans le réseau ferroviaire SNCF ainsi que la fermeture d'un certain nombre de lignes, ce qui conduit certains acteurs comme Railcoop à pallier ces manquements.

C'est le cas de la ligne qui nous intéresse plus particulièrement, la ligne Lyon-Bordeaux. En effet, les trains de voyageurs ont cessé de circuler sur cette ligne depuis 2012. Le projet de Railcoop est de remettre en service cette ligne avec deux aller-retour par jour et un aller-retour de nuit. Le potentiel estimé de voyageurs est de 690 000 personnes par an. Cela permettrait de proposer aux Lyonnaises et aux Lyonnais une alternative à l'avion et à la voiture pour rejoindre l'ouest de la France et dans l'autre sens, bien évidemment, cela permettrait aux personnes de ces régions de venir visiter notre belle ville par le train. L'impact positif serait important, tant sur la diminution des émissions polluantes que sur l'accidentologie.

Prévu initialement en décembre 2022, le lancement de cette ligne est reporté à décembre 2023 avec une montée progressive sur l'année 2024. Ce retard est principalement dû à des barrières financières qui persistent.

C'est pourquoi la ville de Lyon souhaite apporter son soutien à ce projet, comme l'ont déjà fait une trentaine de collectivités en prenant 200 parts au capital de Railcoop, soit une participation de 20 000 euros. Cela nous permettra aussi, bien entendu, de participer à la gouvernance de cette coopérative.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci, chère Sylvie. Monsieur DEBRAY, c'est à vous pour trois minutes.

M. DEBRAY Tristan : Monsieur le Maire, chers collègues, chère Sylvie, nous adhérons à l'idée de mettre en place une ligne de train de voyageurs Lyon-Bordeaux. Cette initiative, alternative à la voiture et à l'avion, constitue effectivement une mesure intéressante, pertinente, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de notre politique de lutte contre la pollution de l'air. Nous soutenons par ailleurs le développement de l'économie sociale et solidaire.

Railcoop, en tant que société coopérative d'intérêt collectif, contribue à ce mouvement. La coopérative a pour objet de fournir des services d'intérêt collectif avec un caractère d'utilité sociale. Elle propose un fonctionnement démocratique et promeut un développement économique responsable. Pour autant, nous n'approuvons pas le procédé utilisé pour ouvrir cette ligne de train. Cela signifierait en effet, pour notre groupe Lyon en commun, que nous validons le principe de transfert d'une mission de service public, dévolue en l'occurrence à la SNCF, à un acteur privé. Cela va à l'encontre de nos valeurs et de notre engagement pour la défense du service public.

Aussi, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie,

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DEBRAY. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Lyon en commun

BERZANE Olivier

Ne prend pas part au vote

GOUST Victoire

DUBOIS-BERTRAND Véronique

DELAUNAY Florence

BOUAGGA Yasmine

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2187 - Lyon 7e — Approbation de la résiliation anticipée du bail des 28 novembre 1990 et 29 mars 1996 consenti par la ville de Lyon au profit de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sur la parcelle BZ 96 — Approbation d'une convention d'occupation emportant transfert de gestion assortie d'une indemnité, au profit de l'ANSES — Attribution d'une offre de concours d'un montant de 2 000 000 euros à l'ANSES — EI 07066 — N° inventaire 07066 T 001-03 — 07066 A 001 — 07066 B 001 — 07066T002 — Lancement de l'opération n° 07SEANSE « Offre de concours ANSES — Démolition et dépollution du terrain 31 avenue T. Garnier » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00014 — RECTIFICATIF

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2189 - Autorisation de la Société Publique Locale métropole de Lyon Aménagement Construction à constituer un groupement d'intérêt économique avec la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Progressistes et Républicains

Abstention

Groupe Lyon en commun

(Adopté.)

2022/2198 - Convention d'autorisation de travaux sur la voie piétonne reliant l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère dans le 8e arrondissement

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2200 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 25 912,65 euros HT

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2201 - Approbation de conventions de mise à disposition du bâtiment dit « Ateliers des décors » sis 21, rue Roger Salengro, 69 200 Vénissieux — EI99004, à titre gratuit, et du Grand Théâtre, sis 1 place de la Comédie 69001 Lyon — EI01014 à titre onéreux au profit de l'Opéra National de Lyon et approbation de la convention relative à la fourniture d'un appoint de chaleur pour le Grand Théâtre à partir de la chaufferie de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2202 - Lyon 9e — Constitution à titre gratuit d'une servitude de passage de canalisation en tréfonds sur les parcelles cadastrées BE 20, BE 22, BE 23 propriété de l'ASL dénommée Industria-Agrippa au profit de la parcelle cadastrée BE 25 propriété de la ville de Lyon — Déclassement du domaine public communal de la parcelle BE 25 — EI 99033 — N° inventaire 09033 I 001

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2204 - Lyon 8e — Déclassement partiel du groupe scolaire Louis Pasteur situé 11 rue de Narvik, ZAC Mermoz Sud — EI 08008

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2208 - Approbation du renouvellement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre partiellement gratuit au profit de l'association Kastor Agile, pour la mise à disposition de locaux situés à la Villa Neyrand — EI 05079

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2191 Lyon 9e — Acquisition à titre onéreux par la ville de Lyon de deux parcelles de terrains bâtis situées 10 rue Cottin et 31 rue Sergent Michel Berthet, en vue de la réalisation d'un espace vert — (parc Michèle Mollard) EI 09305 — N° inventaires 09305 T 003-01 et 09305 A 001 — Lancement de l'opération 09305001, AP 2021-1 « Aménagements espaces verts 2021-2026 », programme 00012

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté.)

2022/2193 Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour des interventions artistiques auprès d'écoles primaires publiques dans le cadre du projet Rue des enfants pour un montant total de 24 000 euros — Exercice 2022 — RECTIFICATIF

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

(Adopté.)

2022/2195 Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 178 rue Garibaldi à Lyon 3e au profit de la Fédération nationale des anciens des missions extérieures (FNAME) — Ensemble Immobilier n° 03195

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2196 Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du domaine privé à titre gratuit d'un local situé 1 rue Falsan à Lyon 9e au profit de l'association REED (Rhône emploi et développement) — Ensemble immobilier n° 09057

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2197 Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un local du domaine privé situé 10B-12B place Abbé Pierre à Lyon 9e au profit du Groupement d'intérêt public — Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi — Ensemble immobilier n° 09327

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention de cette commission. Je mets au vote de manière groupée les rapports n'ayant pas fait l'objet d'une demande de parole. Ils ont reçu un avis favorable de la commission. Merci de vous rapprocher de la DAVIE si vous souhaitez individualiser votre vote.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

COMMISSION URBANISME — NATURE EN VILLE - SÛRETÉ

2022/2212 - Convention unique Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et outillage de la gestion de la demande et des attributions de demande de logement social 2023-2024

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission urbanisme, nature en ville et sûreté avec, pour ce premier rapport, la parole donnée à Madame POPOFF.

Mme POPOFF Sophia, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, c'est une délibération assez technique qui vous est présentée ce jour et qui nous permet de mettre en place un nouvel outil de gestion des demandes et des attributions de logement ainsi que de renouveler notre engagement dans le dispositif d'accueil et d'information à destination des demandeurs de logements sociaux à l'identique.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Monsieur KIMELFELD, c'est à vous pour cinq minutes.

M. KIMELFELD David : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci pour ce vote à l'unanimité.

2022/2216 - Création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la sécurité à Lyon - Désignation des membres par le Conseil municipal de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du dossier suivant qui est porté par Monsieur CHIH, mais en son absence, je vous en dirai juste quelques mots.

Il s'agit de la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la sécurité à Lyon, qui est une création à la demande conjointe des trois groupes d'opposition suite notamment à la dernière réunion de la commission urbanisme et sécurité du 25 novembre au cours de laquelle des réponses avaient été apportées aux groupes de l'opposition suite à un questionnaire qui avait été établi.

J'en profite d'ailleurs pour remercier Mohamed CHIH ainsi que les services qui se sont fortement mobilisés pour cette commission pour pouvoir apporter autant de réponses qu'il était possible d'en apporter aux différentes questions des groupes d'opposition.

Monsieur KIMELFELD, c'est à vous pour huit minutes.

M. KIMELFELD David : Vous allez voir, Monsieur le Maire, que ce sera beaucoup plus court. Le rôle d'un maire est de participer activement avec tous les moyens à sa disposition et avec l'ensemble des acteurs concernés au déploiement de la meilleure sécurité possible pour ses habitants.

La demande de création de cette mission sécurité intervient après un certain nombre d'événements qui ont touché et continuent à toucher notre ville et la sécurité de ses habitants et de ses habitantes.

Constatant, conseil après conseil, que votre conception de la sécurité ainsi que de la collaboration avec l'ensemble des partenaires, à commencer par l'État, est problématique, il nous est apparu nécessaire qu'une instance dédiée à l'évaluation et au suivi de cette question primordiale voit le jour. Faire de la sécurité, ce n'est en effet pas seulement faire de la prévention, ce n'est pas seulement faire de la répression, c'est aussi intégrer ces problématiques de manière transversale dans l'ensemble de nos politiques publiques.

La présence policière renforcée dans les secteurs qui en ont besoin est une bonne chose, mais ne peut être une fin en soi. Avoir une pensée globale, c'est par exemple intégrer la question de la sécurité dans la manière dont nous aménageons la Ville, car l'aménagement impacte nécessairement l'usage qui est fait d'un espace donné, d'où notre insistance notamment concernant la démolition du Clip, le déplacement de l'arrêt de tramway sur la place Gabriel Péri.

De même, le travail sur les questions d'hygiène publique, l'occupation des locaux commerciaux et des espaces publics par des activités sont autant de facteurs qui contribuent à la sécurité de notre ville, d'où notre insistance à vous demander de renforcer votre action de préemption des fonds de commerce, de faire intervenir les services d'hygiène et des douanes pour faire cesser des activités problématiques, cela afin de favoriser l'installation d'activités à même de participer à l'apaisement des quartiers.

Pour maîtriser l'ensemble de ces facteurs avec efficacité, il faut développer une vision et une pensée globales, je l'ai dit, nécessairement accompagnées d'une volonté d'agir avec fermeté.

Nous avons lu avec intérêt dans la presse que, constatant vos difficultés à obtenir des résultats pérennes, vous vouliez muscler votre politique de sécurité et réinterroger en particulier et en partie votre méthode. C'est une bonne nouvelle pour notre ville et pour nos habitants. Je vous invite donc, dans cette optique, à vous appuyer sur cette mission qui se constitue pour nourrir votre réflexion et pourquoi pas l'associer à l'élaboration des meilleures solutions pour la ville.

D'autre part, nous concevons cette mission comme un outil pour suivre au plus près vos décisions, comprendre, interroger vos choix, mais aussi être une réelle force de proposition. Hier soir, par exemple, le travail des forces de l'ordre aurait été facilité pour agir plus rapidement auprès des identitaires si le refus de déport des images du centre de surveillance vers le PC de sécurité de l'hôtel de police avait été effectif. C'est un exemple très concret de quelque chose que nous pouvons faire évoluer ensemble.

Nous espérons que vous saurez vous appuyer sur cette nouvelle instance, comme vos prédécesseurs ont su le faire avec les missions précédentes qui furent toujours l'occasion de réinterroger factuellement, et en faisant un nécessaire pas de côté, certaines certitudes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour cinq minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire. Pour débiter mon intervention relative à la création de cette mission d'information et d'évaluation sur la sécurité, je souhaiterais tout d'abord saluer l'engagement quotidien de nos policiers municipaux au service des habitants de cette ville. Pour les avoir côtoyés de près durant mes responsabilités antérieures et après cette nouvelle édition de la fête des Lumières pleinement réussie d'un point de vue de sa tranquillité, je sais la qualité de leur engagement et ce que la ville leur doit.

Les vols, les agressions, les trafics et les nuisances ne sont pas apparus en 2020. Je veux donc être clair, il n'a jamais été question de rendre cet exécutif responsable de tous les maux que connaît notre ville, mais depuis votre arrivée à la tête de cette ville, la situation se dégrade dangereusement et désormais, Lyon fait régulièrement la Une des médias pour ses dramatiques violences urbaines. Malgré nos alertes, celles des citoyens, des commerçants, des associations, du Préfet, du procureur, des personnalités qualifiées, etc., vous ne nous avez jamais donné de signes rassurants.

Nous ne percevons pas votre action sur ces sujets d'importance. Pire encore, nous ne comprenons pas l'orientation donnée pour y remédier. Cela fait trente mois désormais que vous vous réfugiez derrière de grandes déclarations d'intention et que vous additionnez les

concertations. Si la concertation peut être utile dans certaines situations, en matière de sécurité, ce sont bien des actes qui sont attendus.

Alors, dans ce contexte préoccupant pour l'avenir de notre ville, nous vous avons sollicité pour créer une MIE sur la sécurité. Je veux à mon tour, ici, remercier les services de la Ville qui ont effectué un travail de documentation conséquent pour nourrir notre réflexion préalable à ce sujet. Cette réflexion peut au fond se résumer en une interrogation. La majorité municipale fait-elle vraiment tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la tranquillité et la sécurité des Lyonnais ? En substance, telle est la question qui motive pour notre groupe — mais je crois pouvoir aussi dire pour toute l'opposition — notre demande de créer cette MIE.

Les multiples incidents de ces deux dernières années ont dégradé la tranquillité lyonnaise et appellent des réponses fortes. Si la sécurité est une prérogative majeure de l'État, à Lyon, il fait son devoir. Les derniers chiffres donnés par la préfecture du Rhône, ainsi que les renforts conséquents des effectifs affectés par le Ministre de l'Intérieur, nous le montrent. Nous déplorons donc le spectacle offert aux Lyonnais et à la France entière, dans le jeu politicien auquel vous vous êtes adonné en boycottant la visite du Ministre de l'Intérieur, parce qu'en matière de sécurité, seule la parfaite coordination de tous les acteurs est source d'efficacité.

C'est la raison pour laquelle lorsque cet exécutif assure utiliser l'ensemble des compétences à sa disposition pour assurer la sécurité à Lyon, nous sommes plus que dubitatifs. Nous sommes dubitatifs quand, à l'heure d'une crise des effectifs sévissant dans la police, cette majorité parle de créer des unités de proximité et de soutien pour pallier les manques. Comment créer de telles unités sinon en ponctionnant nécessairement sur des équipages déjà en tension faute de pouvoir recruter ?

Nous sommes dubitatifs lorsqu'il faut presque trois ans à cet exécutif pour mener un audit sur la vidéoprotection alors même que celle-ci est réclamée par nos forces de l'ordre, par le Préfet ou encore le procureur. Nous sommes dubitatifs lorsque presque trois ans d'incidents graves, de témoignages multiples et de batailles politiques, dont la création de cette MIE, ont été nécessaires pour que vous réfléchissiez, je vous cite, « à muscler votre politique de sécurité ».

Cette MIE est donc une opportunité à saisir pour cette majorité. Elle permettra de réaliser une analyse fine de votre action et de mieux comprendre les dysfonctionnements auxquels la ville fait face. C'était aussi la seule solution, malheureusement forcée, d'associer l'opposition à ces travaux et pour nous d'avoir des réponses claires à nos interrogations. Monsieur le Maire, cette MIE permettra peut-être d'apaiser nos craintes, certainement de dresser un état des lieux objectif, et sans aucun doute d'améliorer tous les angles morts de votre politique en matière de sécurité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVER, c'est à vous pour quatre minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, vous avez choisi de faire suite à la demande conjointe des 22 élus d'opposition d'une mission d'information et d'évaluation sur la sécurité à Lyon et nous vous en remercions. Face au sentiment d'insécurité qui prédomine chez nos concitoyens et peut-être à la perception d'un manque d'allant de votre part sur cette question, il nous a paru nécessaire qu'un travail partenarial formel puisse se faire sur ce sujet.

Un certain nombre de réponses relevant de la ville ont pu être apportées le 23 novembre lors de la commission urbanisme et sécurité, et je tiens à remercier tout particulièrement le Directeur de la police municipale ainsi que la Directrice de la sécurité et de la prévention

pour le travail fourni. Il a été important, le tout sous la houlette du Directeur général adjoint en charge de ces questions.

Je crois que ce travail a permis à tous, élus de l'opposition, mais aussi de la majorité, de mieux appréhender la diversité des sujets qui relevaient de la tranquillité et de la sécurité publique au sens large. Ne serait-ce que pour cela, notre demande était intéressante.

C'est ainsi que nous avons pu voir que l'État réclamait à la ville 28 caméras de vidéosurveillance supplémentaires. Nous avons évoqué précédemment, au cours de ce conseil, la façon dont la Métropole se comportait avec la ville de Lyon. Nous en avons une illustration une fois encore puisque sur cette question de la sécurité, et notamment la sécurité routière, la Métropole n'avait pas été en mesure de vous fournir des éléments au 23 novembre. Pourtant, tant l'Adjoint aux mobilités que celui à la sécurité siègent également à la Métropole, idem pour Monsieur le conseiller municipal du 7^e qui préside la commission déplacements voirie de la Métropole. Eh bien, cela ne suffit pas.

Quant aux réponses qui doivent venir de l'État, nous n'avons pas bien compris si vous les aviez ou si vous attendiez l'autorisation de les divulguer. En ce qui concerne les statistiques d'évolution de la délinquance, des crimes et des délits sur les différents arrondissements, moi je me base sur l'avis 20194847 de la CADA qui indique que ces documents sont communicables à toute personne qui en fait la demande, donc si vous les avez, vous ne devez pas vous réfréner dans leur transmission, et si par hasard vous ne les aviez pas, ce même avis vous invite à en demander la communication au ministère de l'Intérieur en vertu de l'article L311-2 du Code des relations entre le public et l'administration.

Nous espérons que cette mission pourra aborder l'ensemble des thèmes liés à la sécurité, qu'elle pourra auditionner des représentants de l'État (de l'Intérieur et de la Justice), de la Métropole, mais aussi des représentants d'associations d'aide aux victimes et des professionnels sur ce domaine. Peut-être, qui sait, arriverons-nous à trouver une formule magique pour garder les policiers municipaux, puisqu'à fin novembre, nous avons atteint un niveau particulièrement bas avec 282 postes pourvus sur 364 ouverts.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame RUNEL, c'est à vous pour six minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement, nous souhaitons nous aussi nous féliciter de la mise en œuvre de cette mission d'information et d'évaluation sur la sécurité à Lyon et bien évidemment de notre participation, puisque même si c'est une demande qui avait été formulée à plusieurs reprises par l'opposition qui en a salué la mise en œuvre, la gauche lyonnaise s'intéresse bien sûr à ces questions de sécurité.

Nos deux groupes ont donc déposé une liste avec deux représentants en qui nous avons toute confiance, Philippe PRIETO et Tristan DEBRAY, pour participer à cette commission, participer à ces travaux et pouvoir effectivement rendre compte de la situation concernant la sécurité à Lyon. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix avant de procéder à la désignation des treize membres de la MIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

Conformément à l'article 69 de notre règlement intérieur, il appartient au Conseil municipal de désigner treize représentants selon la règle de la représentation proportionnelle au plus

fort reste. Sur la base de l'article 26 de notre règlement intérieur, j'ai reçu les candidatures suivantes :

- la liste A, présentée par le groupe Les Écologistes : Camille AUGÉY, Mohamed CHIHI, Fanny DUBOT, Bertrand MAES, Vincent MONOT, Sophia POPOFF, Ivan REVEL;
- la liste B, présentée par les groupes Lyon en commun et Socialistes, la gauche sociale et écologique : Philippe PRIETO, Tristan DEBRAY, Sandrine RUNEL, David SOUVESTRE, Stéphanie LEGER, Alexandre CHEVALIER, Emmanuel GIRAUD, Nathalie PERRIN-GILBERT, Adrien DRIOLI, Laurent BOSETTI ;
- la liste C, présentée par le groupe Droite, Centre et Indépendants : Pierre OLIVER, Béatrice DE MONTILLE, Pascal BLACHE, Laurence CROIZIER, Romain BILLARD, Florence VERNEY-CARRON, Jean-Michel DUVERNOIS, Denis BROLIQUIER, Françoise BLANC, Etienne BLANC ;
- la liste D, présentée par le groupe Pour Lyon : Ludovic HERNANDEZ, Delphine BORBON, Charles-Franck LEVY, Samira BACHA-HIMEUR, Jean-Yves SECHERESSE, Anne-Sophie CONDEMINE, Yann CUCHERAT, Gérard COLLOMB;
- la liste E, présentée par le groupe Progressistes et Républicains : David KIMELFELD, Béatrice GAILLIOUT, Georges KEPENEKIAN, Laura FERRARI.

Nous allons voter à bulletin secret. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Au préalable et conformément à l'article 25 de notre règlement intérieur, je vous propose de désigner par vote à main levée deux scrutateurs pour assister la secrétaire de séance pour le dépouillement de l'élection qui va suivre. Il n'y a pas d'opposition au vote à main levée ? Très bien.

Je vous propose les candidatures suivantes, choisies conformément à la tradition parmi les élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin des dernières élections municipales et ayant le plus de représentants au Conseil municipal : Monsieur Pierre OLIVER pour la Droite, Centre et Indépendants et Madame Camille AUGÉY pour le groupe Les Écologistes.

Il n'y a pas d'opposition ? Très bien. Le scrutin est ouvert. La DAVIE va circuler dans les rangs avec des urnes. Je vous propose de prendre juste deux minutes pour que chacun puisse préparer son vote et nous reprendrons ensuite notre séance pendant que le vote se déroulera.

(Les opérations de vote se déroulent pendant la séance.)

(Vote.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je considère que chacun a pu au moins préparer son vote. La DAVIE va circuler, vous pourrez voter.

M. LE MAIRE : Je vous propose de poursuivre l'examen de notre ordre du jour en passant aux dossiers sans demande d'intervention de cette commission.

2022/2210 - Jardins partagés — Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association « Jardin partagé Monplaisir » pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 1 rue Saint-Mathieu à Lyon (8e arrondissement) sur un terrain communal

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

Ne prend pas part au vote

MARAS Aurélie

(Adopté.)

2022/2211 - Jardins partagés — Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association « La Montée Bonafous » pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 12 montée Bonafous à Lyon 4e sur un terrain communal

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets ces dossiers au vote de manière groupée. Ils n'ont pas fait l'objet de demande de prise de parole et ont reçu un avis favorable. Si vous souhaitez individualiser votre vote, adressez-vous, s'il vous plaît, à la DAVIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

**COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE -
VIE ÉTUDIANTE**

**2022/2179 - Fête des Lumières 2022 - Financement et partenariat privés -
Approbation de conventions de mécénat - RECTIFICATIF**

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour les dossiers de la commission culture, démocratie locale, politique de la ville et vie étudiante, vous m'autoriserez, mes chers collègues, à prendre la parole au nom de Madame HENOCQUE qui ne peut être avec nous cet après-midi, concernant le dossier 2022/2179, plus précisément concernant la fête des Lumières. Nous en avons déjà un peu parlé tout à l'heure. Laissez-moi commencer cette présentation par quelques citations.

« L'exaltante fête des Lumières. »

« Pendant quatre soirées, les créations artistiques ont fait briller les yeux des petits et des grands. »

« La fête des Lumières se renouvelle chaque année entre poésie et performances techniques. »

« Fête des Lumières : poétique et solidaire. »

« Une mise en lumière qui invite à la rêverie, mais avec aussi une portée écologique et solidaire. »

« Très drôle, décalé, enthousiasmant », bien sûr, pour l'œuvre des Terreaux.

« Une synthèse aboutie entre la pétulance de l'esprit BD et l'art numérique », pour l'œuvre du voyageur céleste.

« Des mises en valeur remarquables de cet écrin de verdure. » Vous aurez reconnu le parc de la Tête d'Or.

« La fête des Lumières à Lyon est de retour sous le signe de la poésie et de l'humour. »

Voici des extraits d'articles de presse qu'il m'importait de pouvoir vous partager et qui en disent finalement très long sur la façon dont cette fête des Lumières a été perçue, une fête des Lumières qui a accueilli au global plus de 2 millions de visiteurs, qui mettait à l'honneur la création artistique puisque sur les trente œuvres qui étaient présentées, vous avez pu, je l'espère, constater comme moi la diversité à la fois dans le style, dans la taille, mais aussi dans l'approche artistique, un mélange d'excellence provenant d'artistes locaux, mais aussi internationaux puisque nous avons eu des œuvres de professionnels des Pays-Bas, d'Espagne, d'Italie, de Suisse.

Bien évidemment, c'était une fête inclusive, une fête participative avec un certain nombre d'œuvres participatives plébiscitées. Je pense en particulier à l'œuvre « I Love Light », qui était sur la place Bellecour ou encore à l'œuvre « Beacon » dans le jardin de l'Institut Lumière, ou à « Gazouillis » sur la place Voltaire dans le 3^e arrondissement.

Bien sûr, c'est une fête des Lumières qui, parce qu'elle a accueilli 2 millions de visiteurs, a aussi permis à nos restaurateurs, nos hôteliers et nos commerçants de profiter très largement de la fête.

Même si j'ai pu l'évoquer un peu plus tôt, je voudrais encore une fois remercier l'ensemble des équipes de la Ville qui ont travaillé à la préparation et à la mise en place de cette fête des Lumières : la DEA, tous les services et toutes les directions qui se sont mobilisés. Je voudrais également remercier les services de l'État et du SDMIS ainsi que tous les acteurs qui ont permis la sécurisation des périmètres, et je pense notamment à la Croix-Rouge. C'est aussi grâce à eux que la fête des Lumières peut être un tel succès.

Enfin, je voudrais remercier encore une fois l'ensemble de nos mécènes. C'est d'ailleurs l'objet de cette délibération qui approuve les derniers partenariats pour cette édition. Les mécènes, ce sont une quarantaine de partenaires cette année, avec six nouvelles entreprises qui nous ont rejoints pour un peu plus de 900 000 euros de soutien en numéraire ou en nature.

Voilà les quelques chiffres que je voulais vous rappeler et les quelques remerciements que je voulais formuler ou reformuler, au nom également d'Audrey HENOCQUE qui a très largement été une cheville ouvrière de la réussite de cette fête des Lumières.

Madame BACHA-HIMEUR, je vous cède la parole pour cinq minutes.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Merci, Monsieur le Maire. C'est tellement plus agréable d'entendre des douceurs poétiques dans votre voix plutôt que « passer à la casserole », « criminels ». C'est tellement plus agréable, je vous en remercie.

Je voudrais simplement dire quelques mots rapides sur cette délibération, d'abord en remerciant encore une fois les services de la Ville pour leur travail dans l'organisation de la fête des Lumières. Je n'oublie bien évidemment pas les artistes dont nous saluons les contributions, ni les forces de l'ordre qui ont veillé pendant ces quelques jours de festivités à ce que tout se déroule bien.

Je souhaite également renouveler tous nos remerciements aux différents mécènes qui ont rendu cette édition 2022 possible, et c'est là tout l'objet de la délibération. D'ailleurs, en examinant de plus près ces mécènes, je me dis qu'ils ont décidément le cœur sur la main d'aider la ville de Lyon quand on sait la mauvaise presse que leur font certains membres de votre majorité. Je pense bien évidemment à EDF, accusée il y a quelques semaines dans Le Progrès de se faire de l'argent sur le dos de la commune. Je pense aussi à Vinci ou à Sodexo et je ne vais pas tous les citer.

Je trouverais également assez pertinent que certains de vos partenaires, sans avoir besoin de les citer, viennent en soutien à la prochaine édition de cette fête des Lumières. Vous savez de qui je parle. L'avenir nous le dira. En attendant, on peut s'interroger sur votre écologie politique punitive, qui ne manque ni d'ironie ni de contradictions. L'avenir nous le dira.

Merci, Monsieur le Maire. Je parlais de la Nef, au cas où.

M. LE MAIRE : Vous faites bien de le préciser, Madame BACHA-HIMEUR, parce que je crois que vous étiez la seule à l'avoir compris dans cette assemblée. Monsieur HERNANDEZ avait certainement compris que la Nef se cachait derrière vos propos.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Mais pas que. Il y a les partenaires que vous encensez et d'autres que vous descendez. C'était aussi une manière de dire qu'il n'y a pas de hiérarchie dans nos mécènes, merci à tous les mécènes.

M. LE MAIRE : Je vous remercie et je remercie bien l'ensemble des mécènes quand je formule des remerciements, sans aucune hiérarchie bien sûr, même si je dois quand même avouer que j'ai une pensée un peu particulière pour les fondateurs que sont EDF et Sonepar.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demandes d'interventions.

2022/2155 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon — Archives Municipales et L'INSA Lyon dans le cadre du projet de recherche de construction d'un système automatisé de recherche d'information multimodal « SYMTESENS »

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2156 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon/Musée des beaux-arts et l'association C'Possible pour la mise en place de projets d'inclusion à destination de jeunes en décrochage scolaire

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2157 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon/Musées Gadagne et le TNG dans le cadre de la programmation du TNG autour des arts de la marionnette en mars 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2158 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Célestine des Célestins, Théâtre de Lyon, à l'association Fréquences Ecoles dans le cadre de l'événement Super demain

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2161 - Approbation du renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit de locaux sis 25 rue Roger Radisson à Lyon 5e par la Compagnie Anteprema avec la ville de Lyon — EI 05055

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2164 - Approbation de conventions de parrainage entre la ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et les sociétés AIR FRANCE, LPA, et RADIO FRANCE/FRANCE INTER, dans le cadre de la saison 2022-2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Ne prend pas part au vote

ROCH Valérie

(Adopté.)

2022/2165 - Approbation d'un contrat de prêt et de cession de droits entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Compagnie l'Ouïe de l'œil dans le cadre de l'exposition Servante(s) présentée à l'Auditorium du 6 février au 2 mars 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2166 - Approbation de conventions de parrainage entre la ville de Lyon-Musée des Beaux-Arts et Philosophie Magazine, Artclair Editions le Journal des Arts, Connaissance des Arts et Télérama dans le cadre de l'exposition « Poussin et l'amour » du 26 novembre 2022 au 5 mars 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2167 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts/ville de Lyon et La ligue de l'Enseignement Populaire — FOL 69 sur l'année 2023 pour la réalisation d'un projet d'action culturelle à la maison d'arrêt de Corbas

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2168 - Demande de subvention auprès du ministère de la Culture pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 30 000 euros dans le cadre du label d'intérêt national pour l'exposition « les formes de la ruine » qui aura lieu du 30 novembre 2023 au 3 mars 2024 au Musée des beaux-arts

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2169 - Approbation d'une convention cadre entre la ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Université Lumière-Lyon 2 pour la mise en place de partenariats pédagogiques, culturels, de formation et de recherches destinées aux étudiants sur les années 2023 à 2025

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2170 - Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros entre la ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour l'année 2022

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2171 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon — CHRD et les éditions Dupuis dans le cadre de la coproduction de l'exposition intitulée « Madeleine Résistante »

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Ne prend pas part au vote

DE LAURENS Céline

(Adopté.)

2022/2172 - Approbation de tarifs pour les locations d'expositions itinérantes du CHRD au format fichier pour des durées de 6 mois à 2 ans

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2173 - Approbation de l'avenant d'application N° 5 à la convention-cadre passée entre la ville de Lyon – Service Archéologique et l'Inrap relatif à la mise en œuvre de collaborations scientifiques

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2174 - Approbation d'une convention de prêt d'œuvres entre la ville de Lyon/Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'Ecole des arts joailliers de Paris VAN CLEEF & ARPELS pour l'exposition Bijou Bijoux

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2175 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon/Théâtre des Célestins et ARTE, France Télévisions, Radio France et d'une convention de parrainage avec JCDecaux dans le cadre de la saison 2022-2023 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2176 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon — Théâtre des Célestins et Instituto Politécnico de Lisboa — IPL pour le versement d'une subvention européenne du programme ERASMUS+ dans le cadre du projet NOS

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2177 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon/Théâtre des Célestins et ALLIES Culture pour tous dans le cadre de la saison 2022-2023 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Ne prend pas part au vote

DE MONTILLE Béatrice

(Adopté.)

2022/2178 - Approbation de tarifs supplémentaires sur la saison 22/23 du Théâtre des Célestins pour la cession du spectacle Le Chat et pour des ateliers pédagogiques

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2181 - Approbation de la gratuité des collections permanentes du Musée des beaux-arts le 24 décembre 2022, en hommage à l'artiste Pierre Soulages

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2159 - Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs 2019-2022 entre l'État, la Région, la métropole de Lyon, la ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

Ne prend pas part au vote

OLIVER Pierre

BILLARD Romain

(Adopté.)

2022/2163 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Association Institut Lumière dans le cadre de la saison 2022-2023 de l'ONL

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

Ne prend pas part au vote

BERZANE Olivier

(Adopté.)

2022/2180 - Développement de l'entreprise-école créée par CEFI Formation dans le cadre du projet « GaïaMundi » — Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros à l'association CEFI Formation, sise 11 rue Alsace-Lorraine — 69 500 BRON — Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2022/2160 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 70 000 euros à la Fondation de l'Armée du Salut — Arche de Noé, sise 3 rue Félissent à Lyon 7e — Opération 60034529 — Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Adopté.)

2022/2162 - Programmation au titre de l'exercice 2022 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2023 de l'agglomération lyonnaise — Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon - RECTIFICATIF

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je les mets immédiatement de manière groupée aux votes. Ils n'ont pas fait l'objet de demande de prise de parole et ont reçu un avis favorable de la commission. Merci de vous rapprocher de la DAVIE pour individualiser votre vote.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pardonnez-moi un instant, nous allons faire un point sur le vote. Où en sommes-nous ? Y a-t-il encore beaucoup de votants qui doivent s'exprimer ? D'accord, donc nous allons poursuivre.

2022/2150 - Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers de la commission finances, commande publique, administration générale, promotion des services publics et ressources humaines avec un premier dossier 2022/2150 concernant les autorisations relatives aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. Vous avez eu la délibération et je cède la parole à Monsieur OLIVER pour trois minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, nous voici donc avec une délibération contrainte par votre incapacité à présenter devant notre assemblée un budget 2023 avant le 31 décembre 2022. Mieux, nous n'avons même pas encore eu votre rapport sur vos orientations budgétaires. Pourtant, nombre de collectivités auront avant cette fin d'année au moins débattu de leurs orientations budgétaires. La Métropole l'a fait en début de semaine, par exemple. Des communes ont même délibéré sur leur budget. Citons Toulouse, par exemple, et plus près de nous, la commune de Charly, 4 650 habitants, qui l'a fait hier. Encore plus près, Villeurbanne vote son budget aujourd'hui.

Je l'avais évoqué le mois dernier, c'est révélateur d'une certaine fragilité de la Ville aux aléas quoique vous en disiez et quelles que soient les notations que vous brandissez comme étendard au grand dam de votre 7^e adjointe, Madame PERRIN-GILBERT.

Mais cette fragilité ne tient pas qu'aux aléas. Elle vient également de votre politique et de ses limites. Puisque nous sommes sur une autorisation d'investissement, c'est particulièrement vrai dans ce domaine où, malgré les effets de communication, nous n'avons pas vraiment le sentiment que cela avance beaucoup. Il ne suffit pas de faire des autorisations de programme, il faut effectivement faire les travaux.

C'est manifestement un constat que vous partagez en multipliant le recours à ce que l'on pourrait qualifier de sous-traitants, comme la SPL OSER, la SAHLMAS, la SEM Patrimoniale, et maintenant cette nouvelle SPL Aménagement et Construction. Tout cela ressemble plus à une fuite en avant qu'à autre chose.

Ne partageant guère votre vision, nous voterons contre cette délibération ainsi que celle de la décision modificative numéro 3. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Très bien. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2138 Modification du tableau des effectifs — RECTIFICATIF

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur BOSETTI, juste un mot peut-être pour rappeler ce qu'est la modification du tableau des effectifs ?

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Chers collègues, le traditionnel tableau des effectifs revient sur les créations, suppressions et évolutions de postes au sein de notre collectivité. Aujourd'hui, sans entrer dans le détail de ce tableau, mais parce que ma collègue Stéphanie LEGER n'est pas là, je voulais valoriser quelques évolutions que nous avons lancées avec elle sur la Direction de l'éducation dans nos écoles.

Il y a d'abord, vous le savez, dans la temporalité qui est celle du Conseil municipal, la reprise en régie municipale de huit accueils de loisirs du 8^e arrondissement, avec une première bascule au 1^{er} janvier 2023, des accueils de loisirs auparavant délégués à la Fédération Léo Lagrange. C'est une soixantaine d'agents qui vont travailler désormais au sein de la ville de Lyon, en sachant que nous avons réintégré bien sûr les anciens salariés intéressés.

Ensuite, bien que la population scolaire ait baissé à la rentrée, nous avons fait le choix de ne pas supprimer autant de postes d'agents que les traditionnelles règles de calcul conventionnelles le prévoyaient. Ainsi, nous faisons le choix de conserver 22 postes bonifiés dans les écoles considérées comme « en tension », de manière à ce que la qualité de service pour les enfants, mais aussi les conditions de travail des personnes, ne soient pas dégradées. C'est un effort de plus de 600 000 euros porté par l'employeur pour conforter les équipes éducatives.

Enfin, nous nous étions engagés auprès des personnels des écoles à lutter contre l'usure professionnelle. Nous savons en effet combien ces métiers peuvent être éprouvants sur la durée. Eh bien, nous concrétisons ici un service dédié à la prévention des risques professionnels à la Direction de l'éducation avec la création de quatre postes supplémentaires de conseillers et d'assistants de prévention sur cette seule année 2022. C'est là aussi un engagement très fort dans la lignée de notre pacte social.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission et je vous propose de l'approuver.

M. LE MAIRE : Merci, cher Laurent. Monsieur OLIVER, c'est à vous pour trois minutes après avoir signé la liste d'émargement bien sûr.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, à notre tour, nous voulons saluer le bon déroulement des élections professionnelles qui se sont tenues la semaine dernière et souhaiter un bon mandat aux représentants élus. Nous comptons sur Monsieur BOSETTI pour nous prouver que le dialogue social n'est pas qu'un slogan.

Pour autant, nous voterons évidemment contre cette délibération, marqueur de votre politique de ressources humaines avec laquelle nous sommes en désaccord. Nous avons encore parlé de sobriété au cours de ce conseil, mais force est de constater qu'il y a un domaine où vous en manquez singulièrement, celui de la communication.

Nous le voyons dans cette délibération avec un certain nombre de postes pour la communication externe. Au total, nous allons arriver à 27 postes pour la communication externe auxquels nous pourrions ajouter au moins 3 postes dans votre cabinet, voire 4, car votre cheffe de cabinet ne fait pas que de la figuration dans ce domaine. Pour des gens qui n'aiment pas la publicité, c'est toujours surprenant. D'ailleurs, nous voyons très régulièrement fleurir des calicots sur les grilles de l'hôtel de ville, ou pousser sur les présentoirs telle ou telle plaquette promotionnelle.

J'ai cru comprendre dans vos déclarations au Monde et dans le propos liminaire de Monsieur KIMELFELD que la campagne de 2026 avait déjà commencé. Ceci explique peut-être cela. Sur ce sujet de la communication, je voudrais rappeler publiquement ici une nouvelle fois une demande ancienne faite par ma collègue Laurence CROIZIER le 11 mars en commission transition écologique et que j'ai renouvelée en commission des finances le 13 octobre, à savoir le détail depuis le début de ce mandat des coûts d'édition de ces différents supports publicitaires ainsi que leur nombre d'exemplaires. Puisse, cette fois, cette demande être enfin entendue.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur OLIVER. Je vais me permettre juste de vous faire une petite remarque. Je pense qu'il n'est pas le lieu ici de faire des références aux agents de la Ville, fussent-ils dans mon cabinet, et de commenter leur travail. Je vous invite à être vigilant sur vos propos à ce sujet.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Abstention

Groupe Pour Lyon

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2154 - Évolution des taux de cotisation santé et prévoyance du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Monsieur BOSETTI, je vous cède de nouveau la parole concernant l'évolution des taux de cotisation santé et prévoyance que vous avez déjà évoquée un peu plus tôt.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Je vais me permettre d'entrer un peu plus dans le détail sur cette évolution des tarifs. En 2019, la ville de Lyon a contractualisé avec COLLECteam, un groupement de mutuelles, pour couvrir la santé et la prévoyance de ses agents pour la période allant de 2020 à 2025.

Cette convention santé a présenté à l'époque de vrais atouts :

- des opérateurs mutualistes, donc à but non lucratif et à gestion paritaire ;
- des prestations et des tarifs très attractifs naturellement, puisque nous négocions à partir du volume d'agents que nous pouvions apporter au prestataire de santé ;
- une absence de questionnaire médical demandé aux agents lors de l'adhésion, c'est important ;
- enfin, nos agents qui pouvaient bénéficier d'une participation de l'employeur adossée à l'offre de COLLECteam.

Près de 5 500 agents, actifs ou retraités, sont aujourd'hui bénéficiaires de COLLECteam. Les syndicats reconnaissent que l'attractivité de l'offre, notamment celle de la prévoyance,

a permis à l'époque d'embarquer un grand nombre d'agents de catégorie C qui ne s'assuraient pas jusqu'alors en matière de santé.

Malheureusement, et c'est le revers de la médaille, l'offre fut très attractive les deux premières années, et du coup déséquilibrée pour les mutuelles. Ainsi, en janvier 2022, en début d'année et comme prévu au contrat, les tarifs ont déjà dû être ajustés pour que les prestataires reviennent à l'équilibre financier. La situation est encore plus tendue aujourd'hui. Dans toute la France, le taux de sinistralité des collectivités explose. Cela est dû à une forte hausse des arrêts maladie dans la fonction publique, à leur allongement, au vieillissement de la population des agents de la fonction publique.

Dans un dossier du mois dernier, la Gazette des communes, qui titrait « les assureurs quittent le navire », relatait combien nombre d'assurances font désormais le choix de jeter l'éponge et de résilier leurs contrats avec les collectivités, faute de parvenir à un équilibre budgétaire. Le risque pour la collectivité n'est d'ailleurs plus tant de voir les tarifs de l'assureur augmenter que celui, surtout, de perdre son assureur. Des collectivités se sont ainsi retrouvées plusieurs mois sans assurance, et sans avoir par ailleurs la garantie de retrouver d'autres offres, en tout cas d'autres offres concurrentielles.

Notre opérateur COLLECTeam se retrouve lui aussi dans cette situation critique avec l'obligation de relever fortement ses tarifs pour l'année 2023. Aussi, pour ne pas que cette hausse tarifaire pèse trop fortement sur les agents, la ville de Lyon s'engage à couvrir 50 % de la dépense en tant qu'employeur. Cela représente un peu plus de 500 000 euros de participation cumulée pour la santé et la prévoyance.

De plus, avec la révision du plafond mensuel de la sécurité sociale annoncée par le gouvernement, qui va impacter là aussi les agents, nous vous proposerons au conseil municipal de janvier d'ajouter à cette enveloppe environ 200 000 euros supplémentaires de participation, une fois le décret en question officiellement paru. Au total, ce sont donc 700 000 euros que l'employeur va investir en 2023 dans la couverture santé des agents, de manière à ce que notre personnel continue de bénéficier d'une offre santé et prévoyance attractive.

Je précise, s'il le fallait, que ce choix de l'employeur n'est ni anodin ni automatique. D'autres collectivités voisines, qui connaissent la même envolée des prix de leur mutuelle, ne mettent pas un seul euro au pot. J'ajoute, et c'est très important, que nous avons négocié le gel des tarifs de la mutuelle et de la prévoyance jusqu'à la fin du contrat. Les agents bénéficieront ainsi de prix inchangés pour les années 2024 et 2025. Dans un contexte économique très incertain, c'est capital pour eux.

Je vous propose d'adopter ce rapport qui s'inscrit pleinement dans les orientations du pacte social de la ville de Lyon en faveur des agents municipaux.

M. LE MAIRE : Merci, cher Laurent. Monsieur OLIVER, c'est à vous pour trois minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous nous abstiendrons sur cette délibération et je voudrais prononcer quelques mots rapides sur ce sujet de la couverture santé et prévoyance de nos agents et retraités, élément important de la politique sanitaire et sociale de l'employeur qu'est la Ville.

Du fait des taux de sinistralité, le prestataire est conduit à un relèvement des cotisations pour 2023, ce que nous comprenons parfaitement. La difficulté vient du fait que sous ce contrat comme le précédent, l'équilibre de ces couvertures sociales n'a jamais été atteint et il a fallu régulièrement faire évoluer les cotisations. Je rappelle qu'il y avait déjà eu une augmentation au 1^{er} janvier 2022.

On peut tout de même s'interroger sur la hausse de cotisation santé que vont connaître les 449 adhérents actifs du régime 1, car avec un ratio charges-cotisations de 0,87 sur 2021,

ce régime est bénéficiaire. Cela nous interpelle sur la bonne appréciation du risque par les soumissionnaires et si nous ne savons pas encore ce que vous comptez faire au-delà de 2025, terme de ce contrat, nous souhaiterions que cet aspect soit bien pris en compte.

En commission, nous vous avons interrogé sur la politique de prévention que pouvait mener la Ville et qui pourrait concourir à faire baisser cette sinistralité. Vous avez voulu être très rassurant, Monsieur l'Adjoint, comme toujours ai-je envie de dire, sur les domaines qui sont de votre responsabilité. Or, la campagne de vaccination contre la grippe à destination de nos agents vient de s'achever et j'ai cru comprendre que le nombre d'agents volontaires pour se faire vacciner était en baisse. À l'heure où notre région est passée depuis la semaine dernière en phase épidémique, c'est particulièrement dommage. Il serait intéressant que soient examinées et analysées les raisons de cette désaffection pour une vaccination utile.

Je dis un dernier mot sur cette hausse de cotisation. La collectivité a décidé de prendre en charge la moitié de cette augmentation en réutilisant la somme jusqu'ici versée au comité des œuvres sociales pour une prime de départ à la retraite pour les agents concernés. Il s'agit de la recommandation 3 du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de cette association que vous vous empressiez d'appliquer.

On a vu par le passé, avec le jour du Maire rétabli pour l'année 2020, qu'il y avait des recommandations pour lesquelles vous aviez été moins rapide. Évidemment, cette mise en application est difficilement compréhensible pour ceux qui s'apprêtent à partir à la retraite en 2023. Nous voulions saluer la créativité de l'organisation syndicale qui a pastiché la publicité de Kodak « Les voleurs de couleurs » avec vous, Monsieur le Maire, vous, Monsieur l'adjoint aux ressources humaines et vous, Monsieur le Président du COS.

Des organisations syndicales appellent à ce que cette prime de retraite puisse être intégrée au complément indemnitaire annuel. Quelles sont vos intentions là-dessus ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur PRIETO, c'est à vous pour cinq minutes.

M. PRIETO Philippe : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur l'Adjoint, mesdames et messieurs, mes chers collègues, c'est en fait depuis le 1er janvier 2014 que les agents de la Ville peuvent bénéficier d'une complémentaire santé et prévoyance avec un haut niveau de prestations, d'ailleurs à un prix tellement abordable que cela a pu faire gagner jusqu'à 1 000 euros par an pour les agents ayant les plus faibles rémunérations.

Cela avait été rendu possible du fait de négociations portées par un travail de fond réalisé par anticipation du contexte réglementaire par l'administration et le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage sous la houlette de l'adjoint RH de l'époque, le socialiste Dominique BOLLINET, auquel je veux rendre hommage aujourd'hui. Il avait en particulier veillé à associer les organisations syndicales dans la définition du cahier des charges.

C'est notre conviction, il ne peut être question d'améliorer la couverture sociale de nos personnels sans produire du consensus avec leurs représentants. Aujourd'hui, 4 511 agents ont opté pour cette complémentaire santé et 4 900 agents pour la prévoyance.

La sélection du prestataire avait abouti logiquement à un contrat, lequel incluait une clause de revalorisation des cotisations selon le niveau de déficit du ratio charges-cotisations. L'impact de la Covid, en particulier, aboutit à une nouvelle augmentation pour 2023 liée à la hausse de la sinistralité. Cette augmentation restera limitée pour les agents grâce à un abondement supplémentaire de la ville de Lyon de plus de 500 000 euros et les agents ont l'assurance en plus d'un gel de leurs cotisations jusqu'à la fin 2025.

Au terme de ce contrat, nous serons amenés à le renégocier. Nous souhaitons qu'une analyse préalable approfondie identifie la part des charges liée à la pénibilité et à l'usure professionnelle, et que cette part soit totalement financée par la ville de Lyon en cohérence

avec les ambitions du pacte social, parce que diminuer la pénibilité et l'usure professionnelle est totalement de la responsabilité de la ville employeur.

Bien sûr, le groupe Socialiste, la gauche sociale et écologiste, votera favorablement cette délibération parce que l'essentiel est préservé : une couverture complémentaire santé prévoyance qui reste plus solidaire, plus équitable dans son financement, assurant de meilleures prestations et avec un reste à charge fortement réduit.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur PRIETO. Laurent, quelques éléments pour revenir sur l'intervention de Monsieur OLIVER ?

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Oui. Sur la question de la temporalité et de l'empressement, nous avons été informés par les magistrats de la Chambre régionale des comptes cet été de l'illégalité, puisque nous devons, dans l'intervalle, répondre à un rapport intermédiaire avec les premières questions des magistrats, il y a presque six mois.

Dans la foulée, à la fin de l'été, nous avons appris l'augmentation des prix des mutuelles et nous nous sommes donc concertés au sein de l'exécutif pour dire que nous nous plierons du coup à la recommandation réglementaire puisque la prime retraite est illégale. En revanche, le principe était immédiatement acté de ne pas retirer des crédits à la politique sociale de l'employeur, mais de les réallouer intelligemment. Comme la mauvaise nouvelle de l'augmentation des tarifs nous est arrivée au mois de juillet, août, septembre, de concert, nous sommes allés sur ce principe de vases communicants de nous mettre d'une part en conformité légale et d'autre part de pouvoir abonder la politique sociale autrement.

Il est vrai que du coup, certains syndicats ont proposé le complément indemnitaire annuel, qui est une prime qui correspond à l'engagement professionnel annuel, mais qui n'a pas vocation à prendre en compte l'ensemble de la carrière de l'agent.

En fait, attribuer des CIA aux agents partant à la retraite, d'une part, reviendrait à créer une rupture d'égalité susceptible d'entraîner des recours devant le TA, et d'autre part pourrait être considéré comme le versement d'une prime illégale puisque basée sur le critère de la retraite. Nous avons donc voulu rester en conformité là-dessus.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et Républicains

PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demandes d'interventions.

2022/2133 Décision modificative n° 3 — RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

(Adopté.)

2022/2134 Service commun de documentation — Prolongation de la convention entre la Métropole et la ville de Lyon pour la période 2023-2027 par avenant (Avenant n° 1)

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2135 Cession de matériel inutilisé — vente en ligne de matériel divers

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2136 Révision de la nomenclature fournitures-services-travaux de la ville de Lyon pour 2023

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2137 Admissions en non valeurs des créances irrécouvrables des exercices 2008 à 2022

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2139 Approbation de la convention cadre 2023-2027 régissant les relations entre la ville de Lyon et le Centre communal d'action sociale de Lyon

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2140 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de 2 emprunts d'un montant total de 150 445,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 2 logements PLS situés 1 impasse Secret à Lyon 5^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2141 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 115 410,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 3 logements PLAI situés 26 montée de Gourguillon à Lyon 5^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2142 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 555 200,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 11 logements (6 PLUS et 5 PLAI) situés 30 rue St Nestor à Lyon 8^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2143 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM SOLLAR pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 191 393 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 6 logements PLS situés 3 Rue Edmond Locard à Lyon 5^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2148 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office public de l'habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 6 480 000 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 51 logements (34 PLUS et 17 PLAI) situés 133 Rue de Gerland à Lyon 7^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

(Adopté.)

2022/2149 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 141 641 € relatifs à une opération d'acquisition de 1 logement PLS situé 7 rue du 3 Septembre 1944 à Lyon 9^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

(Adopté.)

2022/2152 Concession de service public de la fourrière automobile — Rapport annuel du délégataire EGS-Lyon pour l'exercice 2021 — RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2153 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 49 347 € relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 40 rue de Marseille à Lyon 7^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2145 Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités — Année 2023

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/2146 Convention cadre tripartite relative à l'organisation par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la métropole de Lyon des concours et examens au profit de la ville de Lyon et du CCAS

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/2147 Adoption d'une convention relative au socle commun de compétences entre la ville de Lyon, le CCAS et le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/2144 Modification de la tarification relative aux salles transférées à la mairie du 8e arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

Abstention

Groupe Lyon en commun

(Adopté.)

2022/2151 Entente intercommunale Territoire Numérique Ouvert — Approbation des décisions de la conférence intercommunale du 7 novembre 2022

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je les mets aux voix de manière groupée. Ils ont tous reçu un avis favorable de la commission et si vous souhaitez individualiser votre vote, rapprochez-vous de la DAVIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

M. LE MAIRE : Le vote est terminé. Chaque élu a pu voter. Le scrutin est donc clos. J'invite Monsieur Pierre OLIVER et Madame Camille AUGÉY, scrutateurs, à rejoindre la table centrale pour procéder au dépouillement.

VŒUX

M. LE MAIRE : En attendant, bien évidemment, nous allons poursuivre l'examen de notre ordre du jour. Nous avons épuisé l'ensemble des rapports des différentes commissions et nous allons donc passer à l'examen des vœux.

Deux vœux ont été retenus comme recevables par la conférence des présidents. Je vous propose donc de les mettre à l'étude.

Vœu relatif à la fermeture définitive des locaux « La Traboule » et « L'Agogé », déposé par les groupes Socialistes la gauche sociale et écologique, groupe Lyon en Commun et groupe Les Écologistes.

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Nous avons un premier vœu relatif à la fermeture définitive des locaux La Traboule et l'Agogé, déposé par le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en commun, le groupe les Écologistes.

Je signale que les groupes Pour Lyon et Progressistes et Républicains s'associent à la signature de ce vœu. Pour le présenter, Madame PERRIN-GILBERT, vous avez la parole pour six minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteur : Monsieur le Maire, je présente un vœu au nom des groupes Socialistes, la gauche sociale et écologique, Lyon en commun et les Écologistes, auxquels s'associent en effet les groupes Progressistes et Républicains, Pour Lyon, et également Droite, Centre et Indépendants, trois groupes que je remercie ce soir de faire, avec nous, unanimité dans cet hémicycle. Je vous propose de lire ce vœu in extenso.

« Depuis des années, des groupuscules d'extrême droite sévissent sur la Métropole, et plus particulièrement à Lyon, promouvant une idéologie incitant à la haine, à la violence ou à la discrimination des individus en raison de leur origine, de leurs opinions politiques, de leur orientation sexuelle ou de leur religion.

Le 21 octobre dernier, ils ont défilé dans les rues de Lyon, scandant de nombreux slogans racistes, avant de se retrouver à la Traboule, leur bar associatif dans le Vieux-Lyon. Ce bar a été le siège de l'organisation dissoute Génération identitaire et il continue d'être le point de ralliement des groupuscules d'extrême droite qui ne cessent d'exercer régulièrement des violences sur notre territoire.

Le 26 novembre, lors de la manifestation contre les violences faites aux femmes, des provocations ont eu lieu à proximité de ce bar, la Traboule. Des armes de catégorie D, c'est-à-dire matraques télescopiques, bombes lacrymogènes, ont été employées contre le service d'ordre protégeant la manifestation.

Le 5 décembre, des militantes et militants du Collectif pour la fermeture des locaux fascistes ont été attaqués et blessés alors qu'ils et elles distribuaient des tracts à proximité du métro Vieux-Lyon pour informer et demander l'interdiction de la marche aux flambeaux organisée par les identitaires le 8 décembre sous l'appellation "Lugdunum Suum". La préfecture a d'ailleurs pris un arrêté d'interdiction de cette marche, mais malgré cette interdiction, cette marche a tout de même eu lieu, sans être stoppée par les forces de l'ordre.

La récurrence de ces incidents interroge quant à la reconstitution de ligues dissoutes. La dissolution de l'organisation Génération identitaire ne suffit pas tant que les moyens dont elle disposait restent acquis aux individus se formant ou se reformant en groupuscules. Leurs actions peuvent facilement être organisées grâce à leur bar, la Traboule, et leur violence cultivée dans leur salle de boxe.

Le Conseil municipal demande à la préfecture de mettre en œuvre tous les moyens, dont la fermeture définitive des locaux de La Traboule et l'Agogé, le retrait de leurs moyens matériels et logistiques, pour que cessent les exactions des groupuscules d'extrême droite sur notre territoire. »

Tel est donc le vœu que nous vous soumettons. Il a été écrit en amont de la soirée de demi-finale de coupe du monde hier, où de nouvelles exactions eu lieu à proximité de la place Bellecour, qui viennent donc s'ajouter à cette liste que je viens de citer.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Madame VERNEY-CARRON, c'est à vous pour trois minutes.

Mme VERNEY-CARRON Florence : L'intervention est retirée.

M. LE MAIRE : Merci, chère Florence. Monsieur KIMELFELD, c'est à vous la parole.

M. KIMELFELD David : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. D'abord, merci à Nathalie PERRIN-GILBERT de cette initiative qui a réussi à rassembler l'ensemble de nos conseillers et de l'exécutif.

Nous sommes bien sûr engagés derrière ce vœu et de fait, Monsieur le Maire, derrière vous qui êtes à la tête de cet exécutif. Nous ne devons jamais céder un pouce pour laisser la place aux identitaires et aux violences, bien véhiculées par l'extrême droite, y compris les parlementaires du Rassemblement national qui n'ont eu de cesse, cette semaine, sur les ondes, d'exciter leurs amis identitaires.

Ne jamais céder le terrain en nommant les choses. Les identitaires et leurs inspireurs d'extrême droite, c'est le racisme, l'antisémitisme, l'antiféminisme, l'homophobie, l'intolérance, la violence, la haine de l'autre et le refus de toutes les différences.

Ce vœu, Madame la Maire du 5^e arrondissement, puisque vous l'avez évoqué tout à l'heure, s'inscrit dans une longue tradition de lutte contre les fascistes dans ce territoire et dans cette Ville. Michel NOIR, ici même, rappelait que l'on pouvait perdre des élections, mais jamais son âme, en évoquant des alliances contre nature avec le Front national de l'époque.

C'est Anne-Marie COMPARINI qui, à la Région, se levait contre l'extrême droite pour éviter l'élection de Charles MILLON, avec les voix du Rassemblement national. Elle avait su rassembler de nombreuses familles politiques de droite, de gauche et du centre. C'est aussi, dans les deux précédents mandats, Jean-Yves SECHERESSE, alors adjoint à la sécurité et Thomas RUDIGOZ, député, mais aussi Maire du 5^e arrondissement comme Béatrice GAILLIOUT, maire du 5^e arrondissement, très mobilisés pour obtenir la fermeture des lieux nauséabonds en faisant fermer le Bastion social.

Nous avons voté tout à l'heure à l'unanimité pour le mémorial de la Shoah. Nous allons voter à l'unanimité ce vœu pour ne pas oublier que ces désastres et ces drames sont nés du fascisme nourri par l'extrême droite. La bête immonde n'est jamais morte et elle mérite notre rassemblement et je vous remercie, Monsieur le Maire, de le porter pour notre ville et ses habitantes et ses habitants.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KIMELFELD. Je mets ce vœu aux voix et vous invite à voter pour. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci pour cette unanimité.

(Applaudissements.)

Vœu relatif à la Zone à faibles émissions déposé par les groupes Socialistes la gauche sociale et écologique et groupe Lyon en Commun.

Rapporteur : Alexandre CHEVALIER

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du deuxième vœu relatif à la zone à faibles émissions déposé par les groupes Socialistes, la gauche sociale et écologique et le groupe Lyon en Commun.

Monsieur CHEVALIER, je vous donne la parole pour le présenter.

M. CHEVALIER Alexandre, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, plus tôt dans la journée, les groupes Socialistes, la gauche sociale et écologique et Lyon en commun ont voté favorablement l'extension de la ZFE comme nous avons voté la première étape de son déploiement au conseil municipal du mois de février dernier.

Comme notre collègue Sandrine RUNEL l'a rappelé dans son intervention, la mise en application de cette ZFE ne doit pas aggraver les inégalités. À la précarité des ménages ne doit pas s'ajouter la restriction de leurs déplacements.

Le développement de la ZFE demande des mesures, certes contraignantes, mais absolument nécessaires. L'usage des véhicules individuels ne peut plus être la norme, un changement des usages doit s'opérer. Nous devons donc proposer des modes de transport alternatifs à la hauteur de nos ambitions pour transformer les mobilités. L'utilisation des transports en commun constitue l'un des principaux moyens pour opérer ce changement.

Selon nous, deux leviers rendront les transports en commun plus attractifs. En premier lieu, bien sûr, il y a le développement de l'offre existante via le renforcement des réseaux et la création de nouvelles lignes. SYTRAL Mobilités l'a inscrit dans son plan de mandat 2021-2026. En second lieu, il y a l'extension de sa gratuité. Nous avons salué la mise en place du tarif solidaire, nous pensons qu'il faut aller plus loin. C'est le sens du vœu que nos deux groupes, Socialistes, la gauche sociale et écologique et Lyon en commun, présentons aujourd'hui.

Je devrais d'ailleurs dire « le vœu que nous re-présentons ». Celui que nous avons déposé en février dernier avec l'ensemble des groupes de la majorité est resté sans réponse officielle de la part du SYTRAL Mobilités et du Président de la Métropole.

Comme le contenu de notre vœu reprend peu ou prou celui que nous avons déjà soumis, je vais seulement revenir sur les souhaits que nous réitérons. Nous demandons à nouveau la mise en place d'une gratuité immédiate en cas d'épisode de pollution, une gratuité pour une durée de deux à trois ans pour les détenteurs dont le véhicule polluant sera mis au rebut. Ces mesures sont rapides à mettre en œuvre, elles agiraient efficacement dans la lutte contre la pollution de l'air. Elles permettraient de ne pas entraver la liberté de déplacement des personnes qui n'ont pas la capacité d'investir dans un véhicule moins polluant.

Nous demandons ensuite à nouveau l'extension de l'accessibilité des TCL aux moins de 12 ans voire aux moins de 18 ans, comme c'est déjà le cas dans de nombreuses grandes métropoles au niveau national et international. Cette disposition nous semble particulièrement intéressante. Elle fidélisera les jeunes générations et contribuera ainsi au changement de comportement en termes de mobilité. Elle nous semble aussi nécessaire au vu du contexte économique actuel et de la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Ce n'est malheureusement pas la voix choisie par SYTRAL Mobilités, c'est même tout le contraire. À la rentrée scolaire 2023-2024, l'abonnement mensuel pour les 4 à 10 ans passera de 9,30 euros à 10,30 euros, soit une hausse de plus de 10 %.

Je rappelle à mon cher collègue Valentin qu'un ticket famille à 6 euros par jour n'est pas gratuit. Ce sont 6 euros, somme que débourse un élu métropolitain par exemple pour son abonnement annuel. La vraie gratuité, ce sont les 67 000 personnes qui peuvent aujourd'hui en bénéficier grâce à la tarification solidaire et les conseillers municipaux de la ville de Lyon

qui le souhaitent. Qui serait prêt, par exemple, à renoncer à un titre de transport gratuit aujourd'hui ?

Depuis des années, les tarifs des TCL augmentent systématiquement. Preuve en est avec l'exemple pré-cité. Au regard de l'importance des enjeux environnementaux, de santé publique et sociaux, nos demandes nous semblent raisonnables et réalistes. Elles s'inscrivent dans une logique de transition soutenable et de justice sociale que nous devons tous partager. Elles traduisent le choix d'une politique de transport forte et ambitieuse.

Nous vous invitons à considérer la gratuité des transports comme une politique publique comme une autre, à évaluer en fonction des contextes territoriaux, et non pas un sujet de café du commerce à base d'arguments idéologiques non vérifiés.

Nos deux groupes seront des partenaires engagés et soucieux que la ZFE ne soit pas un élément de fracture ou d'exclusion. Nous ne doutons pas du fait qu'il en soit de même pour les autres groupes de cette assemblée, quelles que soient les tendances politiques.

Nous appelons donc à voter favorablement ce vœu. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVER, c'est à vous pour trois minutes. Monsieur OLIVER a disparu, il scrute. Qui prend la parole à votre place ? Sinon, vous pouvez vous interrompre dans le comptage un instant.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Très bien. Nous allons organiser des votes plus souvent. Monsieur CHAPUIS, c'est à vous pour trois minutes.

M. CHAPUIS Gauthier, Adjoint : Monsieur le Maire, chers collègues, c'est une simple explication de vote de notre part, même si beaucoup de choses ont déjà été dites de la part de Valérie ROCH et Valentin LUNGENSTRASS plus tôt dans la journée. Ce vœu sous-entend que la mise en place de la ZFE ne comprend pas de mesures sociales, et cela est faux.

Une concertation exemplaire a été menée par Laurence BOFFET et les dispositifs de la ZFE prévus par la Métropole vont au-delà de ce que prévoit la loi. C'est ce qui a été présenté plus tôt par mes collègues.

Concernant la gratuité ciblée ou les abonnements solidaires dans les transports en commun, elle est déjà effective pour près de 147 000 personnes — je n'ai pas le chiffre exact, désolé — dans la Métropole, sur critères sociaux. Cela a effectivement été rappelé.

Enfin, depuis février dernier, le contexte a changé avec l'augmentation du prix de l'électricité et les difficultés de recrutement de chauffeurs. Ainsi, cette demande ne nous semble pas juste. Notre groupe votera contre.

M. LE MAIRE : Monsieur KIMELFELD, pour une courte explication de vote courte, s'il vous plaît.

M. KIMELFELD David : Vous connaissez mon esprit taquin, j'allais dire en souriant à Monsieur CHAPUIS « Bruno BERNARD, sors de ce corps ». Plus raisonnablement, il n'y a pas de mesure sociale. Les seules mesures aujourd'hui sur la ZFE, et je le rappelle en une minute ou même en dix secondes, ce sont pour l'instant dix aides à des véhicules achetés par des particuliers avec un dispositif qui existe depuis le mois d'avril. Voilà exactement l'aide qu'a apportée aujourd'hui la Métropole à la ZFE, pas plus, pas moins.

Les tarifs tels que Bruno BERNARD les explique, ce sont les tarifs qui sont bien anciens et qui ne sont pas là pour anticiper la ZFE, mais qui sont là dans le cadre d'une politique globale. Il faut donc arrêter de dire comme argument qu'il y a des mesures sociales

d'accompagnement à la ZFE. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les groupes de votre propre majorité, Monsieur le Maire. Nous voterons le vœu.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour cette consigne de vote très claire. Je me permets simplement de vous répondre sur un point. Comme vous-même l'avez évoqué un peu plus tôt, la ZFE est un élément d'une politique de mobilité globale. Il se trouve que la ZFE a pour objectif d'agir sur la qualité de l'air, mais au-delà de cela d'agir aussi sur les mobilités et que oui, la gratuité pour les 67 000 personnes qui en bénéficient aujourd'hui, est une mesure sociale qui n'existait pas auparavant.

Je ne peux pas vous laisser dire que cela existait et que ce n'est que la continuité de ce qui existait auparavant. Ce n'est pas vrai, Monsieur KIMELFELD. Cela a aussi à voir avec la ZFE puisque c'est aussi une façon de faciliter l'accès aux transports en commun et donc c'est une alternative à la voiture. Nous pouvons en débattre pendant des heures, mais vous ne pouvez pas dire qu'aujourd'hui la Métropole se contente de ne faire que ce qui existait auparavant parce que ceci, permettez-moi de le dire, est un mensonge.

Je sais que le bel animal politique que vous êtes sait manipuler la rhétorique avec extrêmement de brio. En revanche, je ne peux pas vous laisser dire des choses qui sont des contrevérités, s'il vous plaît.

Je vous donne la parole, Monsieur KIMELFELD.

M. KIMELFELD David : Nous soutenons tout simplement ce vœu, car il est dans le droit fil d'une demande que nous avons faite, qui est une demande assez simple et que nous faisons avec beaucoup d'humilité. Nous l'avons faite au Président de la Métropole qui l'a refusée et balayée d'un revers de la main. Ce n'est pas de lui dire qu'il faut faire la gratuité, mais de lui dire que, dans une situation très particulière, dans un nouveau contexte dont Monsieur CHAPUIS a évoqué un certain nombre de contours, « mettons le dossier de la gratuité sur la table et ouvrons le dossier ».

Je ne suis pas avec mes amis un fervent partisan de la gratuité totale. Je vous dis simplement que les conditions ont changé. Est-ce une gratuité partielle, une gratuité graduée, des horaires ou des publics particuliers, des territoires particuliers ? Nous demandons simplement d'accepter d'ouvrir le dossier. Nous ne demandons pas la gratuité à tout crin, comprenez bien.

M. LE MAIRE : Nous avons compris le sens du vote que vous souhaitiez faire. Monsieur CUCHERAT ?

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire. Je vais juste faire une explication de vote. Si je remarque les distorsions internes à votre majorité sur ce sujet, je ne vais pas les commenter, mais je les souligne juste. Je voudrais juste rappeler que dans notre propos sur la ZFE, nous soulignons qu'il n'y avait pas assez d'objet social pour les plus démunis et comme ce vœu y répond parfaitement, nous allons évidemment le voter comme nous nous y étions engagés. Merci pour cette initiative.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour cette clarification.

Monsieur OLIVER ? Vous êtes décidément très taquin.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Je vais faire une petite explication de vote pour vous dire que notre groupe n'est pas favorable à la gratuité des transports en commun. Nous le disons régulièrement et nous ne prendrons donc pas part au vote sur ce vœu.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix et vous invite à voter contre. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Pour

Groupe Pour Lyon

Groupe Lyon en commun

Groupe Progressistes et Républicains

Groupe Socialiste, la gauche sociale et écologique

Contre

Groupe Les Ecologistes

Ne prend pas part au vote

Groupe Droite Centre et Indépendants

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le vœu est rejeté.

RÉSULTAT DU VOTE RELATIF À LA LISTE DES MEMBRES DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION PORTANT SUR LA SÉCURITÉ À LYON RAPPORT 2022/2216

M. LE MAIRE : Il nous reste à récupérer le résultat des votes. Je vous propose une suspension de séance de cinq minutes de manière à ce que nous puissions terminer la mise en forme de tout cela. Je sais, le suspense est insoutenable. Nous reprenons à 17 heures.

(La séance est suspendue de 16 heures 55 à 17 heures 05)

M. LE MAIRE : Je sais le suspense insoutenable et je vais donc vous annoncer les résultats. Je vous rappelle que, pour cette mission d'information et d'évaluation, nous avons 13 sièges à pourvoir et 73 suffrages exprimés. Ce ratio de 73 sur 13 nous donne un quotient qui s'élève à 5,61, qui est un quotient que nous allons ensuite utiliser pour calculer le nombre de sièges attribués en fonction des voix sur la base bien évidemment des suffrages exprimés et des listes. Je vous donnerai après le nom des personnes, bien évidemment.

La liste A, présentée par le groupe les Écologistes, recueille 41 suffrages, soit 7 sièges attribués au regard du quotient.

La liste B, présentée par les groupes Lyon en commun et Socialistes, la gauche sociale et écologique, recueille 10 suffrages soit 2 sièges attribués.

La liste C, présentée par le groupe Droite, Centre et Indépendants, recueille 10 suffrages, soit 2 sièges attribués.

La liste D, présentée par le groupe Pour Lyon, recueille 8 suffrages, soit 1 siège attribué.

La liste E, présentée par le groupe Progressistes et Républicains, recueille 4 suffrages, soit 1 siège attribué.

Voici maintenant la liste des élus. Sont donc élus pour siéger à la mission d'information et d'évaluation Madame Camille AUGÉY, Monsieur Mohamed CHIH, Madame Fanny DUBOT, Monsieur Bertrand MAES, Monsieur Vincent MONOT, Madame Sophia POPOFF, Monsieur Ivan REVEL, Monsieur Philippe PRIETO, Monsieur Tristan DEBRAY, Monsieur

Pierre OLIVER, Madame Béatrice DE MONTILLE, Monsieur Ludovic HERNANDEZ et Monsieur David KIMELFELD.

Sur ce, mes chers collègues, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2023. Merci à vous.

(La séance est levée à 17 heures 10.)

Amendement déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants pour le rapport 2022/2190 - Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon — Avis des communes concernées

(Rejeté)



Conseil municipal du 15 décembre 2022

Rapport n°2022/2190

Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon – Avis des communes concernées

Amendement

Exposé des motifs

L'interdiction des véhicules Crit'air 2 sur le périmètre central de la Zone à Faibles Emissions de la Métropole de Lyon à compter du 1^{er} janvier 2026 n'est pas prévue par la loi et relève de la seule volonté de la Métropole de Lyon.

Cette décision touche particulièrement les personnes au niveau de ressources les plus faibles. Ainsi à titre d'exemple, dans le 9^e arrondissement qui compte un taux de pauvreté de 21%, 65,81% du parc automobile actuel ne répond pas aux exigences de la Métropole.

39,96% des véhicules du parc automobile particulier actuel est de facture relativement récente car classé en Crit'air 2.

Pour que la zone à faibles émission ne soit pas synonyme d'exclusion sociale, il convient de s'en tenir aux règles définies par la représentation nationale.

Amendement

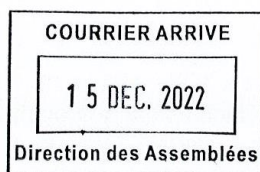
Au 2 du délibéré, il est ajouté l'observation suivante :

- ne pas interdire les véhicules Crit'air 2 au 1^{er} janvier 2026 sur le périmètre central de la ZFE afin de ne pas pénaliser les possesseurs de véhicules dans l'incapacité financière de changer de véhicule malgré les aides prévues par l'Etat ou la Métropole ;



Amendement déposé par le groupe Progressistes et Républicains pour le rapport 2022/2194 - Modification de la politique de stationnement pour les résidents

(Rejeté)



15/12/2022

Amendement relatif à la délibération :
2022/2194 - Modification de la politique de stationnement pour les résidents

Objectif : Pour une prise en compte des problématiques sociales et professionnelles liées au stationnement

Exposé des Motifs :

La diminution du nombre de voitures en cœur d'agglomération est un enjeu important pour favoriser un report modal vers des moyens de transports moins carbonés, lutter contre la pollution et réaménager la ville pour la rendre plus vivante et plus vivable.

Ce changement, entamé depuis de nombreuses années, doit, pour pouvoir se poursuivre dans de bonnes conditions, offrir des possibilités de report qui ne dégradent pas les conditions de vie des personnes concernées.

Les études montrent en effet qu'une augmentation des temps de trajets journaliers a un impact négatif important sur la santé des personnes concernées¹. Ainsi, les personnes qui effectuent des trajets domicile-travail supérieurs à une heure ont 33% de chance en plus de souffrir d'une dépression, 46% plus de chance de dormir moins de 7 heures par nuit (durée recommandée), 37% de chance en plus d'avoir des préoccupations financières, mais ils ont également 12% de chance en plus de souffrir de dimensions multiples de stress lié au travail.

Il convient donc de faire la différence entre les foyers qui pourraient sans difficultés se départir de leur second véhicules, de ceux qui, pour des raisons légitimes (besoin de se déplacer en dehors des heures d'ouvertures des TCL, nécessité de rallier des lieux difficilement accessibles en transports en commun ou modes doux, problématiques de santé, etc.), ne peuvent s'en séparer sans connaître de réelles difficultés.

C'est pour cela que nous demandons que soit maintenue la seconde vignette dans des cas justifiés afin de ne pas provoquer des contrecoups sociaux involontaires.

¹ Etude 2017 de l'Université de Cambridge : « The Britain's Healthiest Workplace research »

Compte tenu du peu de véhicules qui devraient être concernés par ces exceptions, il nous apparaît qu'une telle mesure permettrait d'éviter une casse sociale tout en conservant l'essentiel des résultats escomptés.

Amendement :

En page 3 de la délibération

Ajouter après le paragraphe suivant :

“Il est donc proposé d'effectuer une transition progressive et de maintenir un droit annuel résident payant en le limitant à un seul véhicule par foyer.”

Le paragraphe suivant :

“Il sera néanmoins possible pour les foyers justifiant d'un besoin légitime de conserver une seconde voiture, d'obtenir un second abonnement après fourniture des pièces justificatives de leur situation.”

Vœu relatif à la fermeture définitive des locaux « La Traboule » et « L'Agogé », déposé par les groupes Socialistes la gauche sociale et écologique, groupe Lyon en Commun et groupe Les Écologistes.

(Adopté)



Les
Écologistes
Ville de LYON

Lyon
en
Commun
vos élu.e.s

Conseil municipal du 15 décembre 2022

Vœu pour la fermeture définitive des locaux « La Traboule » et « L'Agogé »

Depuis des années des groupuscules d'extrême-droite sévissent sur la Métropole, et plus particulièrement à Lyon, promouvant une idéologie incitant à haine, à la violence ou à la discrimination des individus à raison de leur origine, de leurs opinions politiques, de leur orientation sexuelle ou de leur religion.

Le 21 octobre dernier, ils ont défilé dans les rues de Lyon, scandant de nombreux slogans racistes, avant de se retrouver à la Traboule, leur bar associatif dans le Vieux-Lyon.

Ce bar a été le siège de l'organisation dissoute "Génération Identitaire" et il continue d'être le point de ralliement des groupuscules d'extrême-droite qui ne cessent d'exercer régulièrement des violences sur notre territoire.

Le 26 novembre, lors de la manifestation contre les violences faites aux femmes des provocations ont eu lieu à proximité de ce bar, la Traboule. Des armes de catégorie D (matraques télescopiques, bombes lacrymogènes) ont été employées contre le service d'ordre protégeant la manifestation.

Le 5 décembre, des militantes et militants du collectif pour la Fermeture des Locaux Fascistes ont été attaqués et blessés alors qu'ils et elles distribuaient des tracts à proximité du métro Vieux-Lyon pour informer et demander l'interdiction de la marche aux flambeaux organisée par les identitaires le 8 décembre sous l'appellation « Lugdunum Suum ». La Préfecture a d'ailleurs pris un arrêté d'interdiction de cette marche. Mais malgré cette interdiction, cette marche a tout de même eu lieu, sans être stoppée par les forces de l'ordre.

La récurrence de ces incidents interroge quant à la reconstitution de ligues dissoutes : la dissolution de l'organisation « Génération Identitaire » ne suffit pas tant que les moyens dont elle disposait restent acquis aux individus se formant en groupuscules. Leurs actions peuvent facilement être organisées grâce à leur bar, la Traboule, et leur violence cultivée dans leur salle de boxe, l'Agogé.

Le conseil municipal demande à la Préfecture de mettre en œuvre tous les moyens, dont la fermeture définitive des locaux « La Traboule » et « L'Agogé », le retrait de leurs moyens matériels et logistiques, pour que cessent les exactions des groupuscules d'extrême-droite sur notre territoire.

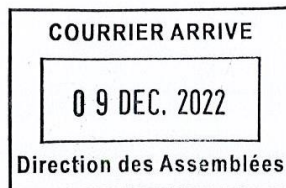
David Souvestre
Alexandre Chevalier
Co-Présidents du groupe Lyon
en Commun

Gautier Chapuis
Philomène Récamier
Co-Présidents du groupe Les
écologistes

Sandrine Runel
Présidente du groupe
Socialistes, la gauche sociale et
écologique

Vœu relatif à la Zone à faibles émissions déposé par les groupes Socialistes la gauche sociale et écologique et groupe Lyon en Commun.

(Rejeté)



Lyon —
— **en** —
Commun
vos élu.e.s

Zone à faibles émissions

Éviter la fracture sociale : la Métropole et le SYTRAL doivent développer leur politique de gratuité et faciliter l'accès à des véhicules propres

De l'intérêt de la ZFE

En France, 40 000 personnes meurent chaque année prématurément en raison d'une qualité de l'air dégradée. C'est un réel enjeu de santé publique dont nous avons toutes et tous conscience. C'est un enjeu social également, car les ménages les plus précaires sont ceux qui sont le plus exposés aux polluants atmosphériques, par exemple du fait d'un logement plus accessible à proximité des grands axes routiers, en périphérie des centres urbains. Une pollution atmosphérique qui touche également les plus fragiles : personnes souffrant de maladies chroniques, enfants, femmes enceintes, etc.

En ce sens, la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE) est un dispositif efficace et pertinent pour améliorer la qualité de l'air, en réduisant progressivement la circulation des véhicules les plus polluants. Un dispositif pertinent, mais aussi essentiel, car nous devons mettre en place des politiques publiques ambitieuses pour répondre à ces enjeux environnementaux, sanitaires, mais également sociaux.

De l'impact social de la ZFE

Nous ne pouvons pas omettre que la mise en place de ce dispositif est source d'inégalités. La ZFE impacte de manière différente les ménages, s'ils vivent en cœur de Ville ou en périphérie.

En ce sens il est indispensable d'appréhender la mise en place de la ZFE par un prisme social, car les restrictions qu'elle entraîne impacteront fortement les ménages les plus modestes et risquent d'aggraver les inégalités de déplacements.

Les ménages les plus modestes subissent de plein fouet une intersection/un cumul des inégalités face à ces mesures. Habitants plus souvent en périphérie des grands centres urbains, ils dépendent plus que la moyenne de leur véhicule pour se déplacer. Dans le même temps, leurs faibles revenus les limitent dans l'acquisition d'un véhicule répondant aux nouvelles normes issues de la ZFE. Pour autant ils sont ceux qui vivent dans des zones où la qualité de l'air est davantage dégradée.

De l'impérieuse nécessité d'adjoindre une dimension sociale au dispositif ZFE

En l'état actuel, la mise en place de la ZFE ne peut être que vecteur d'un accroissement des inégalités et impactera fortement la liberté de déplacement d'un

grand nombre de nos concitoyens. Tout comme l'accès à la santé, **la liberté de circulation est un droit fondamental.**

Si nous voulons la mettre en œuvre de manière apaisée et solidaire, il faut mobiliser des moyens forts pour permettre l'acquisition de nouveaux véhicules, promouvoir efficacement les déplacements en modes doux et faciliter l'accès aux transports en commun, notamment au travers d'une politique de gratuité étendue.

Le vœu que nous avons déposé, avec les trois groupes de la majorité, lors du Conseil municipal du 10 février 2022, est resté sans réponse de la part du SYTRAL mobilité et n'a pas même été considéré par l'exécutif métropolitain.

Aussi, les élu·e·s Lyon en Commun et Socialistes, la gauche sociale et écologique, de la Ville de Lyon renouvellent leur demande pour le développement des transports en commun, visant à encourager le report modal. Ils militent surtout pour l'extension de la gratuité ciblée pour favoriser leur utilisation par le plus grand nombre, le plus régulièrement et éviter la fracture sociale.

Les préoccupations sociales, et bien sûr environnementales, doivent guider nos choix. **Il ne peut y avoir de ZFE sans mesures sociales ! Notamment en facilitant le report modal, grâce à une gratuité étendue pour le plus grand nombre.**

Aussi, nous sollicitons à nouveau la Métropole de Lyon pour qu'elle étende l'accessibilité des TCL aux moins de 12 ans et de même qu'elle étudie et expérimente des gratuités ciblées le samedi pour permettre le report modal depuis la voiture.

Outre les effets bénéfiques pour la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de l'air, la gratuité présente plusieurs avantages :

- L'amélioration des conditions de vie des habitants en matière économique, de santé publique, avec des effets bénéfiques sur leur pouvoir d'achat et sur la réduction de l'impact sanitaire.
- La participation au changement de comportement en termes de mobilité, en attirant de nouveaux usagers et en fidélisant les futures générations.
- la contribution au soutien du commerce de proximité en centre-ville et en cœur de quartier.

Pour l'ensemble de ces raisons, il apparaît opportun et important que la Métropole de Lyon, qui ambitionne de généraliser autant que faire se peut l'usage des transports en commun par ses habitants, propose la gratuité de ce mode de déplacement.


Dans l'attente d'une mise en place de la gratuité étendue, nos groupes portent des requêtes pouvant être mise en place rapidement, telle que la gratuité en cas d'épisodes de pollution ou pour les détenteurs d'un véhicule polluant mis au rebut pendant 2-3 ans.

Personne ne doit se retrouver dans l'impossibilité de se déplacer, car incapable d'investir dans un véhicule moins polluant.

Nos deux groupes seront des partenaires engagés et soucieux que la ZFE ne soit pas un élément de fracture ou d'exclusion.



David Souvestre
Alexandre Chevalier
Co-Présidents du groupe Lyon en Commun



Sandrine Runel
Présidente du groupe Socialistes,
la gauche sociale et écologique